

Rapport général du projet PNR

I- Identification du projet:

PNR

27

Organisme pilote

CREAD

Domiciliation du projet :

Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle

Intitulé du projet

Impact de l'accord d'association sur l'industrie : cas de l'industrie oranaise

Chercheurs impliqués dans le projet

Nom et prénom	Grade	Etablissement employeur	Observation
Ait Habouche Abdelmadjid	Pr	Université d'Oran Es-Sénia	Chef de projet
MIHOUB-Ait HABBOUCHE Ouahiba	MC, A	Université d'Oran Es-Sénia	Chercheure
DALI-OULHA FATiha	MA, A	Université de Mascara	Chercheure
Boumeghar Med Yazid	Chercheur	Secrétariat d'Etat aux statistiques (Ex CREAD)	Chercheur, s'est retiré du projet
Khaldoun Abderrahim		Direction DIPI (ex DIPMEPI)	Partenaire Socio-économique

Déroulement du projet :

Les objectifs assignés au projet consistaient à :

1. Revisiter les théories du commerce international, notamment celles relatives à l'intégration Régionale
2. Exposer succinctement l'accord et les modifications qui lui ont été apportés en 2012 en matière de révision du démantèlement tarifaire
3. Présenter un bilan des programmes de mise à niveau sensés accompagner nos entreprises à affronter la concurrence résultant de la mise en place de la zone de libre échange à l'horizon 2020
4. Présenter un premier bilan du démantèlement tarifaire stipulé par l'accord et touchant les produits industriels

5. Donner un survol des méthodologies d'analyse d'impact des effets de l'intégration régionale et en particulier l'intégration à une zone de libre échange
6. Offrir Grâce à l'enquête menée sur l'industrie oranaise puis élargi à l'industrie de la région, une meilleure connaissance statistique du potentiel industriel de la région et une appréciation du comportement des chefs d'entreprises en matière de réponse à une politique d'ouverture, donc d'approcher quelques effets de l'accord sur le secteur industriel de production.

Etant donné ces objectifs, durant la première année, le travail des membres de l'équipe a consisté principalement en une recherche documentaire et bibliographie qui a abouti à l'élaboration de synthèses théoriques, aussi bien sur l'accord d'association que sur les aspects théoriques soutenant la théorie de l'intégration à une zone de libre échange et l'analyse des impacts qui y découlent.

Partant du fait que les principaux objectifs de la zone de libre échange sont d'élever l'économie à un niveau de compétitivité internationale, de créer un environnement favorable à l'accueil des investissements et d'encourager les entreprises à faire des efforts de modernisation, de reconversion et d'adaptation aux exigences du marché international, notre souci a été de savoir si les entreprises industrielles algériennes ont tenu le choc face à l'ouverture et surtout si elles ont su en tirer profit en termes de modernisation et de compétitivité.

Aussi, la deuxième année a été consacré parallèlement à l'enquête de terrain et à l'élaboration de bilans aussi bien sur les programmes de mise à niveau que sur le démantèlement tarifaire appliqué depuis 2005. L'enquête a concerné les entreprises industrielles activant dans la wilaya d'Oran qui nous est fourni par notre partenaire économique à savoir le DIPMEPI de la wilaya d'Ain Témouchent qui est depuis plus d'un an intérimaire à la DIPI d'Oran. En outre, Ce directeur connaît très bien le tissu des entreprises oranaises dans la mesure où il a occupé pendant près de dix ans le poste de directeur de la Pme et de l'Artisanat au niveau de la wilaya d'Oran.

Partant de diverses sources de données (DIPI, CCIO, CNRC, ANIREF, SGZIO et la base de données Kompass, nous avons réaliser un répertoire-synthèse des entreprises de production de plus de 10 employés opérant à Oran et dans les wilayas environnantes. Ce répertoire a constitué notre population cible. L'enquête menée bien que difficile et longue dans sa réalisation a été très riche en enseignements et les résultats obtenus nous ont permis de conforter les appréciations des entreprises enquêtées (51 à Oran et 53 dans les wilayas environnantes quant aux effets de l'accord d'association à travers le démantèlement tarifaire et aussi de saisir leur appréhension quant à cette ouverture et les difficultés rencontrés dans l'exercice de leur activité de production.

Enfin, cette enquête nous a montré à quel point produire est problématique et les exigences de nos entreprises en matière de protection sont quelque part justifiées devant des activités d'importation de plus en plus rentables. Des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises et conforter nos entreprises dans leur activité de production sont plus qu'urgentes connaissant le faible taux de croissance de la production industrielle nationale qui est de 0,80% et le bas niveau de la contribution du secteur industriel au PIB qui ne dépasse guère 5% (4,5% en 2012)

Table des Matières

Intitulé	Pages
Introduction	4-5
Chapitre 1 : Accord d'association, zone de libre échange : quels référents théoriques ?	6
1 - L'intégration commerciale : objet majeur de l'accord d'association Algérie-Union européenne.	9-10
2- Les effets théoriques attendus d'une zone de libre échange sur le commerce : l'explication par le modèle de viner en termes de création et/ou détournement de trafic	10-16
3- Quelques conclusions sur l'analyse économique de la création et du détournement de commerce.	16-19
Chapitre 2 : L'accord d'association Algérie –union européenne (2005-2020) : Présentation et contenu,... une synthèse	20
1- Les négociations entre l'Algérie et l'Union européenne.	22-23
2- Contenu de l'accord d'association : Une lecture	24- 26
3- Structure et Calendrier du démantèlement tarifaire	26- 28
4- Interrogations soulevées par l'accord	28-33
Chapitre 3 : La mise à niveau comme programme d'accompagnement de l'accord d'association : Quel bilan ?	34
1- La mise à niveau en tant que concept	35-37
2- Les étapes essentielles d'un programme de mise à niveau	37-38
3- La mise à niveau des entreprises en Algérie	38- 44
4- Le programme de mise à niveau des entreprises dans le plan quinquennal 2010/2014	44-47
Chapitre 4 : Démantèlement tarifaire et échanges de produits industriels entre l'Algérie et l'UE : Quel constat ?	48

1- Le calendrier de démantèlement tarifaire sur les produits industriels et sa révision	50-54
2- Les échanges de produits industriels entre l'Algérie et l'UE	54-58
3- L'impact du calendrier de démantèlement sur les importations de produits industriels.	58- 60
Chapitre 5 : L'impact des accords de libre échange : Quelle méthodologie d'évaluation ?	61
1- Méthodologie d'analyse d'impact	62-70
2- Surveyl des travaux d'analyse d'impact concernant les pays méditerranéens : trop peu d'étude sur l'Algérie	70-71
3- Quelle méthodologie adoptée pour l'analyse de l'impact de l'accord d'association avec l'Union européenne sur l'économie algérienne	71-77
Chapitre 6 : L'impact de l'accord d'association Algérie-UE sur l'Industrie : les enseignements d'une enquête auprès des entreprises d'Oran et de sa région	78
1- La méthodologie d'enquête	79-83
2- Exploitation des résultats de l'enquête oranaise	84-101
3- Exploitation des résultats de l'enquête régionale (Oranie)	101-117
4- Des résultats des deux enquêtes, quelles conclusions pouvons-nous tirer ?	117-120
Conclusion générale	121-123
Bibliographie	124-128
Annexes	
1- Annexe 1 : Le questionnaire d'enquête	129-136
2- Annexe 2 : La synthèse des résultats des deux enquêtes (Oran et wilaya Ouest)	137-149
3- Bases de données sur les entreprises de production à Oran et dans les wilayas de l'Ouest	150-208

L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne (UE) prévoit la mise en place progressive d'une zone de libre échange dans un délai initial de 12 ans rallongé à 15¹ à compter du 1^{er} septembre 2005. En vertu de cet accord l'Algérie s'engage à appliquer un démantèlement tarifaire pour les produits provenant de l'UE sachant que les matières premières ont été exonérées totalement de droits de douanes dès l'entrée en vigueur de l'accord.

Ce démantèlement dans sa phase finale, suscite de grandes interrogations et souvent des polémiques entre les acteurs² concernés quant aux effets attendus d'une telle ouverture et pose par conséquent la problématique de l'évaluation des impacts potentiels majeurs aussi bien à court terme qu'à long terme qu'induirait cette ouverture commerciale sur une économie qui était jusqu'à une date récente protégée.

Partant de l'hypothèse que la densité et le dynamisme du tissu productif conditionnent fortement les retombées à attendre de l'ouverture, aussi bien dans l'optique de se protéger de la concurrence extérieure que dans celle de conquérir des parts de marché au delà des frontières, notre souci a été de tenter une évaluation des effets de cette ouverture sur le secteur industriel, sachant que celui-ci est fort dépendant des importations de matières premières et des équipements surtout en provenance des pays de l'UE.

Dans cette perspective de cerner les effets sur le secteur industriel manufacturier hors hydrocarbures, la tâche n'est nullement aisée dans la mesure où d'une part très peu d'études ont concerné l'Algérie à l'exception de l'étude du FMI (2006) et d'autre part les méthodologies d'analyse d'impact³ sont excessivement exigeantes en statistiques qui sont difficile à obtenir ou carrément inexistante dans l'état actuel de notre appareil statistique.

Partant de là, nous avons adopté comme méthodologie d'analyse de l'impact, d'aller chercher nous-mêmes l'information en menant une enquête qui a concerné en premier lieu comme stipulé dans l'objet de ce projet de recherche, un échantillon d'entreprises industrielles de production activant à Oran.

¹ L'Algérie a gelé entre 2010 et 2012 le démantèlement sur les produits industriels de la deuxième liste pour renégocier.

² Le débat sur cette question interpelle en effet, les structures de l'Etat, des entreprises et des chercheurs, chacun s'interrogeant et cherchant à justifier les retombées positives et négatives d'une telle ouverture.

³ chapitre 5 du présent rapport

Cependant pour une meilleure appréciation des résultats pour Oran, nous avons élargi notre enquête à quelques wilayas de l'Ouest (Mostaganem, Relizane, Ain Témouchent, Saida, Mascara ? Sidi Bel Abbes et Tlemcen,) qui nous servira d'échantillon de comparaison.

Pour concrétiser cette démarche, un questionnaire couvrant l'ensemble des préoccupations et intérêts des acteurs du secteur industriel et ayant un lien avec l'ouverture commerciale a été élaboré, avec l'espoir qu'il nous apporte des éléments de réponse aux nombreuses interrogations quant aux réactions et à l'appréciation de l'ouverture stipulée par l'accord d'association de la part des entreprises industrielles d'Oran et de sa région.

Le présent rapport s'articule autour de six chapitres :

- § Un premier qui présente une synthèse des aspects théoriques soutendants les accords d'association à savoir les théories de l'intégration régionale.
- § Un deuxième chapitre qui présente une lecture synthétique de l'accord d'association Algérie-Union européenne.
- § Un troisième chapitre qui présente un bilan des programmes de mise à niveau que nous considérons comme corollaire de l'accord d'association dont la mesure où leur objectif est de booster la compétitivité des entreprises et les préparer à faire face à la concurrence sur les produits finis suite à l'instauration de la zone de libre échange avec l'UE en 2020.
- § Un quatrième chapitre qui analyse les échanges commerciaux de produits industriels avec l'UE à la lumière du démantèlement tarifaire effectif à partir de 2005.
- § Un cinquième chapitre qui expose les différentes méthodologies d'analyse d'impact d'un accord d'association
- § Enfin un dernier chapitre qui présente et analyse les résultats de l'enquête de terrain menée à Oran et dans sa région pour apprécier l'impact de l'accord sur les entreprises industrielles en termes de compétitivité et de possibilités d'exportation et ce à travers le démantèlement tarifaire et les programmes de mise à niveau.

Chapitre I

L'accord d'association et zone de libre échange Algérie-
union européenne (2005-2020) : référents théoriques

Abdelmadjid Ait Habouche, Pr
Université d'Oran

Théoriquement, l'analyse de cette question d'impact de cet accord de libre échange est une question de théorie du commerce international. Par conséquent, c'est à cette théorie qu'il faut se référer pour comprendre les déterminants et les conséquences d'un tel processus. Un éclairage théorique nous permet d'identifier les concepts clés et les problématiques engendrées.

La nombreuse littérature qui fait la synthèse sur la question (Krugman (1991), Siroën (2004), Hugon (2005), Rainelli (2005))⁴, développe les notions d'intégration régionale, d'aire d'intégration régionale (AIR), d'accord commercial régional (ACR), de "protectionnisme stratégique", de protection effective..... bref des concepts explicatifs de la nouvelle théorie du commerce international.

Pour nous résumer, nous distinguons trois objets théoriques d'étude susceptibles d'éclairer ces problématiques :

- ∅ La théorie des unions douanières et des échanges commerciaux développé par Viner (1955) et soumise aux compléments des analyses de De Melo... (1997), Krugman (1998, 2000).
- ∅ La théorie des zones monétaires optimales, Mendell (1967), Bayoumi (1997).
- ∅ La théorie du fédéralisme fiscal, Oates (1972), King (1984)

Bien entendu, en ce qui nous concerne, nous situons notre problématique dans le premier objet. En effet, depuis le début des années quatre-vingt-dix, on assiste à une émergence importante de blocs commerciaux régionaux et de zones de libre échange (UE-PTM, Alena, Mercosur, ACP, APEC...).

Un tiers du commerce mondial s'inscrit dans ce que l'on pourrait appeler, les accords d'intégration régionale (AIR, Schiff et Winters (2004)). Ces accords regroupent les accords d'intégration régionale, et les investissements directs. A ce jour, le GATT/l'OMC avaient reçu 511 notifications d'ACR⁵, si l'on compte séparément les marchandises et les services. Parmi ceux-ci, 319 étaient en vigueur.

Cette diffusion des accords régionaux est perçue différemment par les uns et les autres. Pour certains, c'est une démarche de libéralisation du processus des échanges dans le cadre de la

⁴ Voir bibliographie pour d'autres références.

⁵ Ce sont généralement des accords commerciaux réciproques entre deux partenaires ou plus (OMC, 2012)

mondialisation ; pour d'autres, c'est au contraire une étape, une alternative, voire une "parade" au processus de globalisation.

Du point de vue de l'analyse économique, le caractère "libéral" des accords d'intégration régionale est discutable (Siroën, 2004) car ces accords sont discriminatoires dans la mesure où l'ouverture consentie aux uns ne l'est pas aux autres. Considéré sous cet angle, les accords apparaissent comme une solution de second rang par rapport au libre échange généralisé (Multilatéral dans le cadre de l'OMC). Ainsi, ces accords d'intégration régionale suscitent des sentiments différents en fonction des divers acteurs en présence.

Si les responsables politiques en général accueillent avec optimisme ces accords régionaux, les opinions publiques s'inquiètent de ces regroupements, plus par attachement à la souveraineté nationale que par des argumentations économiques.

La littérature sur la question, Siroën (1998, 2004) montre clairement que l'Uruguay Round (1993) et l'avènement de l'OMC (1995) ont réaffirmé les choix en faveur de la libéralisation multilatérale du commerce et des Services et droits de propriété (Marrakech 1994), et les conférences de Seattle (1999), Doha (2001), Cancun (2003) et Hongkong (2005)..... Genève, (2009 et décembre 2011) ont essayé de continuer non sans difficulté cette organisation du commerce mondial.

Ce processus de négociation en vue d'une plus grande ouverture commerciale multilatérale s'est accompagné parallèlement sur la même période par une multiplication des accords régionaux d'intégration, qui constituent une exception aux règles du multilatéralisme⁶. La politique commerciale est désormais à cheval entre le multilatéralisme et le régionalisme (Olivier, 2007, Ousseni, 2012).

On avance comme argument en faveur du régionalisme, l'augmentation nette des échanges et des gains commerciaux pour les pays partenaires de la zone de libre-échange. Toutefois, cet effet positif de création de commerce propre à une entente de traitement préférentiel peut être atténué par un effet de détournement de commerce. Ce dernier effet n'intervient pas dans le cadre d'une libéralisation multilatérale non discriminatoire.

⁶ En effet, ces accords contredisent l'un des principes de l'OMC à savoir la clause de la nation la plus favorisée (NPF) c'est-à-dire accordé à tous les partenaires commerciaux, les mêmes avantages accordés à un partenaire dans le cadre d'un accord. Ainsi, l'OMC ne fait que tolérer ces accords régionaux.

Cependant, l'analyse théorique standard à elle seule n'est pas éclairante sur les effets positifs et /ou négatifs du libre échange régional (Kebabdjian, 2004). Seule une analyse empirique appliquée à chaque situation observée peut apporter réellement des éléments explicatifs du processus de l'échange.

La littérature théorique sur l'intégration régionale susceptible de décrire et d'analyser les innombrables effets contradictoires est nombreuse et complexe (Viner 1950 ; Balassa 1961 ; Demélo 1993, 1997 ; Kugman 1991, 1998, Kebabdjian, 1995, 1999, 2004 ; Baldwin 1993, 1997 ; Rutherford 1994) ; Siroën 1998, 2004) ainsi que de nombreux travaux de l'OMC, de la Banque mondiale, du FMI et de l'OCDE)⁷ . Que peut-on retenir de la lecture de ces travaux ?

1- L'intégration commerciale : objet majeur de l'accord d'association
Algérie- Union européenne.

On peut dire à la lecture du protocole d'accord que l'accord d'association n'est pas tout à fait un accord d'intégration économique régionale puisqu'il s'agit essentiellement de libérer le commerce entre les pays partenaires même si d'autres domaines y figurent, comme l'investissement, la coopération économique.....Etc.

L'analyse de l'intégration économique et de l'intégration commerciale régionale comme première étape du processus, part de la définition de Balassa (1991) qui relève deux approches de l'intégration :

- ∅ une approche statique qui définit l'intégration régionale comme une situation qui désigne l'absence de discrimination entre économies nationales.
- ∅ et une approche dynamique qui définit l'intégration régionale comme un processus au sein duquel un ensemble de mesures (législation, politique commerciale.....) qui vise à supprimer les discriminations entre unités économiques appartenant à différent pays.

Ce processus d'intégration (Ait Habouche 2003) est mené en cinq étapes successives, susceptibles d'aboutir à terme à l'intégration économique régionale. En résumé, ces étapes qui délimitent le degré d'intégration régionale sont :

⁷ Voir bibliographie

- ∅ La zone de libre échange qui se définit par le démantèlement tarifaire à l'intérieur de la zone (intégration commerciale régionale, objet essentiel de l'accord).
- ∅ L'union douanière qui se définit comme une zone de libre échange plus un tarif douanier extérieur commun.
- ∅ Le marché commun qui est une union douanière, plus la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux.
- ∅ L'union économique et monétaire qui est un marché commun accompagné d'une harmonisation des politiques économiques et d'une monnaie unique⁸.

Comme nous l'avons souligné, l'accord d'association Algérie- Union européenne traduit une situation de zone de libre échange qui prévoit un démantèlement tarifaire progressif sur une période initiale de douze ans (12) ramenée à 15 ans depuis la révision de l'accord en 2012.

Ce processus de libéralisation des échanges entre l'Algérie et les pays membres de l'UE abolit progressivement les formes classiques de protection (par les prix, les quantités), sans toucher à la protection indirecte (les marchés publics, les subventions, les barrières administratives et autres barrières non tarifaires qui continuera d'exister.

Seules des réformes structurelles de l'économie peuvent mettre fin totalement à toute forme de barrière. Pour le moment l'objectif est de réduire à terme le taux de protection nominale, bien que ce soit la réduction du taux de protection effective⁹, qui est sensée induire un maximum d'effet de création de commerce.

2- Les effets théoriques attendus d'une zone de libre échange sur le commerce :
l'explication par le modèle de Viner en termes de création et/ou détournement de trafic de trafic

Si on réduit l'intégration régionale dans un premier temps à une intégration commerciale, la théorie économique (Viner 1950) va développer des analyses autour des notions de zone libre

⁸ L'Union européenne est un exemple de construction selon ce modèle.

⁹ On appelle taux de protection effective d'une branche la variation relative par dinar produit de cette branche Plus la protection nominale sur les intrants est lourde (cetérís- paribus) et plus la protection effective est faible et vice versa .

échange et d'union douanière. Cette théorie, va être à la base de l'explication de l'intégration commerciale dans l'Union européenne. Bien entendu, on recense déjà la contradiction entre ce processus d'intégration régionale de nature préférentiel et des règles du GATT (1947) et de l'OMC (1995) qui conditionnent le jeu multilatéral par essence non discriminatoire.

La libération du commerce à l'intérieur d'une zone de libre échange sans renforcer la protection à l'encontre des autres partenaires (régionalisme ouvert selon Kebabdjian 2004) est une première réponse à ce paradoxe.

L'explication économique à ce phénomène de libéralisation régionale du commerce va être apporté par le modèle de Viner (1950) et ses prolongements (Rutherford 1994, De mélo 1997, Siroën 2004....)¹⁰. Les analyses qui en découlent ont pour objet de relever les effets contradictoires de l'intégration commerciale régionale sur la dynamique des échanges, sur l'économie (production, investissement, inflation) et sur le bien être collectif. Nous n'analysons dans ce papier que le premier type d'effet, c'est-à-dire l'impact sur le volume, l'intensité et les itinéraires des échanges. Cette analyse est menée en termes de création et /ou de détournement de commerce.

Pour rappel, l'explication classique (Ricardo, HOS) que peut susciter un accord de libre échange est qu'il permet aux consommateurs de bénéficier d'un certain bien être et aux firmes d'acquérir des biens et des facteurs de production auprès de fournisseurs dont les prix sont les plus bas. Ainsi la production est localisée en fonction d'avantages comparatifs.

Dans l'hypothèse d'une protection¹¹, les barrières au commerce international exercent une discrimination à l'encontre des producteurs étrangers au bénéfice des producteurs locaux et dans ce cas, la production en concurrence avec des importations plus chères continue avec des coûts plus élevés dont la conséquence serait une mauvaise allocation des ressources et un renchérissement des exportations nationales. Cette situation aura pour résultat final de réduire la taille du secteur économique national.

¹⁰ Cependant, toute une littérature sur le protectionnisme éducateur d'inspiration keynésienne (Boulanger 2006, Pastré 2006) minimise la portée de ces analyses.

¹¹ Pour le cas de l'économie algérienne, nous rappelons que cette économie était fortement protégée jusqu'aux années 90 pour des raisons de protection d'industries naissantes ? (Mihoub 2006)

Théoriquement, une zone de libre échange qui libéralise le commerce en abaissant au moins certaines barrières peut intensifier le volume, le rythme et la destination des flux commerciaux. Cet impact contradictoire d'une intégration commerciale sur les échanges a pour nom une création et/ou un détournement de commerce.

- ∅ L'effet de création de commerce intervient en principe lorsque la libéralisation (démantèlement tarifaire) permet de passer progressivement à des sources d'approvisionnement moins coûteuses, en termes de prix, aussi, il y'a création de commerce grâce à des sources d'approvisionnement moins chères en provenance des partenaires de l'Union européenne. Il faut ajouter que ce démantèlement tarifaire¹² (ceteris-paribus) est censé inciter efficacement la production nationale jusque là protégée.
- ∅ L'effet de détournement de commerce traduit la situation où la création d'une ZLE ou d'une union douanière fait substituer des importations moins chères en provenance de pays tiers (reste du monde) par les importations plus chères en provenance de pays partenaires de la ZLE. Toutefois, les premières observations statistiques sur les flux des échanges entre l'Algérie et l'Union européenne incitent à analyser s'il n'y a pas de détournement au détriment des pays de l'union ?

2-1- L'explication par le modèle de Viner des effets de création et de détournement de trafic

L'explication théorique fournie par le modèle de Viner et ses prolongements précités doit être prise avec précaution, car ce modèle générique des effets d'une zone de libre échange (ZLE) sur le commerce repose sur des hypothèses assez restrictives (Schiff et Winters, 2004). Néanmoins, il permet d'emblée de mettre en évidence les effets contradictoires de l'intégration commerciale régionale sur les échanges et par conséquent sur le bien-être.

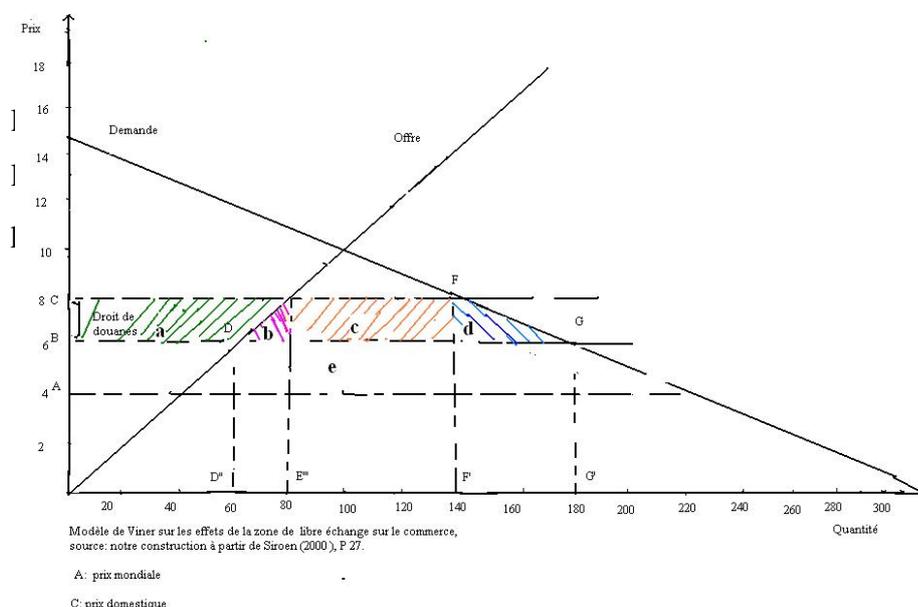
Essayons de visualiser graphiquement ces différents effets sur la création et le détournement de trafic (graphique1). Supposons que l'Algérie, plus largement le Maghreb¹³ protège sa production de biscuit. Supposons dans ce cas que le prix mondial est de 4 UM et que

¹² A condition que les barrières non tarifaires ne se substituent pas aux barrières tarifaires. ?!

¹³ On peu raisonner à l'échelle des économies du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), toutes les trois concernées par l'accord et par le cumul des règles d'origine.

le prix domestique est de 8 UM. Cet écart de prix peut être maintenu grâce à un tarif douanier de 100%, soit un équivalent de 4 UM.

Si le consommateur paie 8 UM, l'économie elle-même s'approvisionne au prix mondial de 4 UM. A ce prix de 8, la production nationale protégée est de 80 pour une demande de 140 et par conséquent la quantité importée est de 60. L'Algérie et l'UE décident de former une zone de libre échange, les biscuits français ou turques au prix de 6 UM sont moins chers que les biscuits algériens, mais plus chers que les biscuits syriens par exemple dont le prix est égal à 4 UM (le prix sur le marché mondial).



cadre de l'accord et
moins chers avec
contrairement à la

b+d : effets de création de commerce

e : effets de détournement

2-2 - Evaluation des effets d'une ZLE en termes de création et de détournement de commerce : une approche pédagogique

L'accord d'association et le libre échange créent en principe du commerce entre l'Algérie et l'Union européenne. En effet, le démantèlement tarifaire va faire baisser le prix intérieur des biscuits qui va passer de 8 à 6 UM. Cette dynamique des échanges entre l'Algérie et les pays de l'Union dans le cadre de cette nouvelle politique commerciale va avoir des effets sur le consommateur, le producteur et l'Etat à travers la baisse des recettes douanières. Le tableau de synthèse suivant résume à partir du graphique 1 ces gains et ses pertes.

L'exemple didactique montre que la baisse des droits de douanes de 50%, ce qui va faire baisser les prix de 8 à 6 entraîne des effets nets sur la demande et la production qui peuvent être évalués en termes de bien-être pour l'ensemble de l'économie : $a+b+c+d= +320$ et un effet négatif pour le producteur de -140 (-a) et une perte fiscale pour l'Etat de $-(c+e)$ soit un effet net à court terme négatif de -60 ($b+d- e$). Ainsi on peut évaluer l'effet net de création de trafic à 60 et l'effet de détournement de trafic à (-120) .

Synthèse des effets d'une zone de libre échange sur le commerce :

Effets	Surface représentée sur le graphique	valeur
- surplus du consommateur	$a+b+c+d$	+320
- surplus du producteur	- a	-140
- recettes de l'Etat	$-(c+e)$	-240
- Effets nets	$(b+d)-e$	-60
Dont :		
* Effet de création	$b+d$	60
* Effet de détournement	- e	-120

Source : Siroën 2004

2-3- Les scénarios possibles de création et/ou de détournement du commerce dépendent de certaines hypothèses.

La nature favorable de l'impact de l'accord d'association se traduit par des effets de création de commerce importants et par des effets de détournement faibles. Cependant, l'impact de l'accord sur le bien-être est tributaire d'un certain nombre de facteurs dont la conjugaison favorable assure le succès.

∅ On relève parmi ces facteurs (Siroën 2004), les écarts de compétitivité entre pays membres. En effet un prix turc des biscuits plus proche du prix mondial est donc plus éloigné du prix algérien pourrait avoir un détournement de commerce plus faible ($e=120$) et un effet de création plus élevé. L'égalisation du prix turc et du prix mondial des biscuits a pour conséquence d'annuler carrément l'effet de détournement au profit d'un effet de création.

- ∅ Par ailleurs, une protection initiale plus élevée a pour conséquence également de réduire l'effet de détournement au profit d'un effet création.
- ∅ Une baisse du tarif extérieur commun (TEC) en cas d'une union douanière, tendrait aussi à réduire cet effet de détournement.

Toutefois, les travaux empiriques menés sur cette question notamment au niveau de l'Union européenne sont restés ambigus dans leurs conclusions en termes d'importance des gains ou des pertes. Ces travaux tendant à considérer que dans l'Union Européenne étaient déjà importants avant la création de l'Union et par conséquent les effets de création l'ont emporté sur les effets de détournement.

Dans quelles circonstances le détournement de l'échange est susceptible de se produire ? Si l'effet de création de commerce est souhaité, le détournement du trafic au profit des pays partenaires de la zone de libre échange est considéré comme un effet négatif. Certaines circonstances peuvent conditionner voire favoriser l'apparition d'un tel "effet secondaire".

Un survey de la littérature sur la question, nous permet de résumer ces circonstances :

- ∅ Le maintien ou l'établissement d'un droit de douane sur les produits du reste du Monde. Dans ce cas le coût du détournement ne peut excéder le niveau de ce tarif extérieur à la ZLE car si au départ les droits d'entrée sont peu élevés, une baisse du tarif extérieur n'induit pas un changement significatif dans les sources d'approvisionnement et les pertes fiscales ne seront pas importantes.
- ∅ Un différentiel de coût et de prix substantiel entre le reste du Monde et les pays partenaires peut inciter au détournement de trafic.
- ∅ D'autres obstacles, comme les coûts de transports, les barrières non tarifaires, les structures logistiques peuvent annuler l'efficacité du démantèlement tarifaire. En effet, c'est le cas où les coûts douaniers sont insignifiants pour l'exportateur par rapport aux autres coûts liés à l'échange, le détournement de trafic est insensible au changement de la politique commerciale.

∅ Le degré de substitution possible entre les produits des pays partenaires influence grandement sur les sources d'approvisionnement plus les produits échangés ne sont pas substituables et moins il y' aura de détournement.

∅ Et enfin, la taille des économies concernée influence les effets sur le détournement et la création de commerce. Un accord d'intégration commerciale régionale entre deux petites pays a plus de chance de produire plus de détournement que de création car la taille du partenaire est tellement petite qu'il est dans l'incapacité de satisfaire la demande extérieure de son client, surtout si la demande d'importation est un produit homogène. Cela, aura pour conséquence pour le pays importateur de détourner ses approvisionnements au profit d'une autre source du reste du monde avec un prix mondial majoré des droits de douanes.

3- Quelques conclusions sur l'analyse économique de la création et du détournement de commerce.

Le survey de la littérature et des travaux empiriques sur la question, nous permet de tirer les principales conclusions.

Cette analyse repose sur un double éclairage théorique¹⁴ :

∅ Celui d'une théorie classique et néoclassique du commerce international (Ricardo, HOS, Viner) qui situe l'analyse des coûts comparatifs et des dotations factorielles en terme de statistique comparative, sur des hypothèses assez restrictives (petites taille des pays échangiste, élasticité des offres d'importations, homogénéité des produits, concurrence pure et parfaite).

∅ Et celui de la nouvelle théorie du commerce international (théorie de la géographie économique, théorie de l'intégration), considérée comme complémentaire à la première, elle introduit les hypothèses de concurrence imparfaite, de la différenciation des produits, des économies d'échelle et des rendements croissants.

∅ Des effets de création plus importants : l'explication de la théorie classique

¹⁴ Nous n'avons pas la prétention de développer ces théories, mais juste d'approcher simplement quelques aspects liés à la question de la création et du détournement du commerce. Pour plus de développement, voir Rainelli (2005)

Nous rappelons que sur la base d'hypothèses restrictives (concurrence pure et parfaite) les théories des coûts comparatifs et de la spécialisation expliquent les chances d'accroître les gains de l'intégration régionale grâce à une importante création de trafic par des situations où :

- Les avantages comparatifs des pays concernés par l'accord sont très marqués, ce qui revient à dire que les prix relatifs initiaux (avant accord) soient très différentsmais on a cependant des structures de production assez proches dans le sens où les produits échangés représentent des parts assez voisines dans la production de chaque pays.

Si les avantages comparatifs sont suffisamment marqués, la théorie (Siroën 2004) conclut que la spécialisation qui en découle sera à l'origine des gains à l'échange et par conséquent d'effets créateurs de trafic plus importants.

- L'élasticité de l'offre d'importation est élevée. Il faut noter que la théorie des avantages comparatifs suppose que les coûts sont constants (la boîte de biscuit aura le même prix quelque soit le volume de sa production) à l'inverse du modèle HOS qui considère que le coût marginal lié à l'évolution des prix relatifs augmente avec la production.

Ainsi, selon cette théorie, l'intégration commerciale dans le cadre de l'accord a pour impact d'inciter les pays partenaires (Algérie par exemple) à abandonner les productions marginales où le coût marginal dépasse le prix d'autarcie. Les effets de création de commerce seront d'autant plus élevés que la production concernée par l'échange (les biscuits dans notre cas) se réalise en Algérie à des coûts marginaux fortement croissants.

Si l'analyse classique a du mal à expliquer le phénomène de l'intégration¹⁵ dans le cas où, les avantages comparatifs sont peu marqués, c'est parce que les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles sont trop restrictives (concurrence parfaite, homogénéité des produits...).

Les travaux complémentaires menés dans le cadre de la nouvelle théorie du commerce international (Krugman, Dixit...) ont mis en évidence des gains à l'échange d'un nouveau type et d'autres facteurs qui influenceraient les effets de création de commerce d'une manière plus significative. Ces travaux mettent l'accent sur :

¹⁵ Cela s'est vérifié pour expliquer l'élargissement de la communauté européenne, Siroën 2004, P : 35

- Le rôle des économies d'échelle (où le coût moyen diminue avec le volume de production), de la taille du secteur qui participe à l'échange et des économies externes. En effet, des rendements d'échelle croissants et des économies externes agissent sur les gains de l'échange, cependant il faut noter que théoriquement ces gains ne sont possibles que si la taille des secteurs échangistes connaît une concentration du capital, c'est à dire que le nombre d'entreprises échangistes demeure stable après la mise en place de la ZLE.
- Le rôle de la diversification des exportations. La diversité et la variété des produits offerts à l'exportation agissent sur le bien être du consommateur, ce qui est difficilement quantifiable (niveau de satisfaction du consommateur algérien face à des biscuits français, espagnols, turcs, tunisiens.....)
- Le rôle de la concurrence. La libéralisation des échanges attendue dans le cadre d'une ZLE exacerbe la concurrence entre entreprises nationales publiques et privées jusque là protégées par le pouvoir de monopole et/ou par la protection fiscale. L'ouverture et la libéralisation des échanges vont réduire le niveau de la rente des entreprises et les niveaux des pertes sociales issues des structures de marchés non concurrentielles.

Par conséquent, la coordination des politiques de concurrence des pays partenaires de l'accord de libre échange est un préalable important à un effet positif sur le commerce des deux pays. Enfin pour conclure, il faut relever que la théorie de l'intégration permet de comprendre davantage les effets de détournement de trafic car la création de commerce entre pays de la ZLE a pour conséquence une destruction de commerce envers le reste du monde qui résulterait des coûts de production et d'échange.

Ces détournements de commerce peuvent être l'effet de coûts décroissants du fait d'économies internes, externes et d'échelles...etc. La proximité est susceptible de réduire tous ces effets de détournement (dans le cas de l'Algérie et de l'UE, c'est une zone naturelle d'échanges d'après la nouvelle théorie du commerce international).

En général, les échanges ont tendance à s'intensifier entre pays proches (cas de l'Europe, de l'Amérique, mais ce n'est pas le cas pour les pays de la région du Maghreb ou de quelques pays asiatiques....) comme l'écrit Krugman (1991) « *dans une zone de libre-échange naturel, les pertes potentielles relatives au détournement de commerce sont limitées et les gains potentiels relatifs à la création de commerce sont importants* »

En résumé, la théorie visitée s'accorde à dire que les effets de détournement apparaissent dans un contexte de concurrence pure et parfaite, un circuit d'échange parfaitement fluide et sans coûts logistiques significatifs.

Ainsi, dans le cadre d'une zone de libre-échange de proximité naturelle (Algérie- UE) et des conditions de concurrence imparfaite, l'impact réducteur d'un détournement de commerce sur le bien-être peut être dépassé si les entreprises concernées par le commerce extérieur dans la zone sont à même d'intégrer dans leurs prix domestiques des coûts de distance élevés.

Enfin, ces analyses montrent l'ambiguïté des conséquences économiques attendues de cet accord d'intégration commerciale régionale que la théorie a du mal à expliquer de façon nette et claire. Seules des études empiriques peuvent apporter des appréciations tranchées sur les effets de tel ou tel cas d'intégration commerciale régionale. Notre exercice sur la question qui fera l'objet d'une enquête que nous mènerons d'une part dans la wilaya d'Oran et d'autre part dans quelques wilayates environnantes contribuera nous l'espérons à donner un aperçu sur les effets de l'accord d'association Algérie-Union européenne sur nos entreprises industrielles de production (chapitre 6 de ce rapport)

L'accord d'association
Algérie –union européenne (2005-2020) :
Présentation et contenu,... une synthèse

Ait Habouche Abdelmadjid, Pr
Mihoub-Ait Habbouche Ouahiba, MC,A
Université d'Oran

Avec la transformation de la communauté économique européenne (CEE) en union européenne (UE) conjuguée à l'évolution de la situation politique et économique dans le monde¹⁶, il fallait que les pays européens et les pays Tiers méditerranéens (PTM) redéfinissent leurs relations politiques, économiques et commerciales en fonction du nouveau contexte.

La conférence ministérielle tenu en novembre 1995 à Barcelone entre les vingt sept (27) pays méditerranéens dont l'Algérie d'un côté et les pays composant l'Union européenne de l'autre a défini le cadre de ces relations. Dorénavant, celles-ci seraient régies par les accords d'association nouvelle génération entre chaque pays méditerranéen et l'Union européenne (UE). L'idée est d'aboutir à la mise en place à partir de 2010¹⁷ d'une zone de libre échange (ZLE) entre les deux rives de la méditerranée. Le cadre des accords est uniforme et comportant spécifiquement les volets prévus et approuvés lors de la conférence de Barcelone par tous les pays participants.

Le nouvel accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne répond aux objectifs inscrits pour la mise en place du partenariat euro- méditerranéen qui permet aux relations entre ces deux partenaires traditionnels d'aborder une nouvelle dynamique de leurs échanges.

Ainsi cet accord, consacre l'établissement entre l'Algérie et l'UE grâce à un démantèlement tarifaire progressif sur les produits industriels en provenance de la communauté européenne dans une première étape sur une période initialement de 12 ans (2005-2017) ramené à 15 ans en 2012 (2005-2020); l'objectif ultime étant la libre circulation des marchandises.

Cet accord entre la communauté européenne et l'Algérie s'explique par le caractère naturel de l'espace de l'échange induit par la proximité géographique et l'importance du volume des échanges dont la part fluctue de 45 à 60% de notre commerce extérieur.

Cet accord d'association contrairement à l'accord de coopération de 1976, est basé sur la réciprocité, en d'autres termes les produits industriels européens seraient exportés vers l'Algérie en franchise de douane.

¹⁶ Il s'agit essentiellement de la disparition du bloc socialiste et de l'adoption par la majorité des pays de l'économie de marché.

¹⁷ A partir de 2020 pour l'Algérie car on a renégocié le démantèlement entre 2010 et 2012

Aussi, un régime particulier est prévu pour le textile et l'habillement et ce en vertu même des accords de l'OMC auxquels a adhéré l'UE. Autre secteur spécifique : l'agriculture dont l'Algérie n'est pas un grand exportateur ne sera concernée par la libéralisation que cinq années après l'entrée en vigueur de l'accord.

Pendant cette période transitoire¹⁸, l'accord est susceptible d'être soumis à des adaptations pour prendre des mesures de sauvegarde et encourager l'entreprise algérienne à s'insérer dans le nouveau contexte.

1- Les négociations entre l'Algérie et l'Union européenne.

L'Algérie a donné le 13 octobre 1993, son accord de principe d'établissement de la zone de libre échange avec l'Union européenne. Cette disposition de la part de l'Algérie dénote sa volonté de ne plus se contenter de l'accord de 1976 et d'inscrire cette coopération dans le cadre d'un partenariat rénové

Les premières négociations portant sur la signature d'un accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie ont été entamées en mars 1997 à Bruxelles et ont donné lieu à la création de quatre groupes de travail sur :

- la coopération sociale et culturelle
- la coopération économique et financière
- l'agriculture
- les services

Ainsi l'accord signé le 22 avril 2002, approuvé par l'assemblée nationale le 26 Avril 2005, et entré en application le 01 septembre 2005, comprend un préambule de 110 articles répartis en neuf (09) titres, six (06) annexes et sept (07) protocoles.

Le document de référence¹⁹, de 349 pages, couvre les domaines suivants :

- Le dialogue politique

¹⁸ Ça été le cas en 2010, quand l'Algérie a gelé le démantèlement initial et demandé à le redéfinir étant donné la situation économique de nos entreprises

¹⁹ Document portant : « accord euro- méditerranée établissant une association entre la communauté européenne et ses Etats membres d'une part et la république algérienne démocratique et populaire d'autre part.

- La circulation des marchandises
- Le commerce des services
- Les paiements, capitaux, concurrence et autres dispositions économiques
- La coopération économique
- La coopération sociale et culturelle
- La coopération financière
- La coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures

A l'inverse des accords similaires signés en un temps record avec nos voisins maghrébins que sont la Tunisie (1995) et le Maroc (1996), le processus de négociations avec l'Algérie a été long et complexe jusqu'à son aboutissement en décembre 2001. Très précisément, elles ont connu 17 rounds qui se sont étalés de mars 1997 à décembre 2001. L'accord paraphé le 19 décembre 2001 est signé à Valence (Espagne) le 22 avril 2002 sous la présidence espagnole de l'Union européenne.

Cet événement constituera le début d'une longue procédure de ratification²⁰ qui sera inaugurée par le parlement européen avant de l'être par les parlements nationaux des 15 pays membres.

A ce sujet, le 10 octobre 2002, le parlement européen a voté à une très large majorité en faveur de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne. Cet accord qui a été ratifié par tous les parlements européens et en dernier par le parlement algérien en juin 2005 est entré en vigueur le 01 septembre 2005 pour une période initiale de douze ans, ramenée à quinze ans. A échéance 2020, le démantèlement tarifaire entre l'Algérie et l'Union européenne sera achevé et la zone de libre échange établie.

L'accord prévoit quatre chapitres axés que le volet politique et économique ainsi que la coopération culturelle et sociale et enfin un chapitre lié aux structures institutionnelles. Ces dernières sont composées d'un conseil d'association de ministres et d'un comité d'experts pour le suivi des étapes de la négociation et de mise en œuvre de l'accord. Cet accord doit aboutir à terme à la liberté de circulation des capitaux et des marchandises, mais aussi des services bien que l'Algérie n'ait pas encore fait de propositions concrètes à ce sujet.

²⁰ On s'attend à ce que cette procédure de ratification soit précédée d'un débat contradictoire sur l'Algérie, ses options intérieures, ses institutions politiques ainsi que sa démarche économique.

2- Contenu de l'accord d'association : Une lecture

Le projet d'accord présenté à l'Algérie est un accord type similaire à celui présenté aux autres pays tiers : Tunisie (1995), Maroc (1996), Jordanie (1997) et l'Egypte (2001). Il comprend neuf (9) titres et neuf (9) chapitres qui contiennent une centaine (110) d'articles se rapportant aux trois grands volets :

- politiques et sécuritaires
- économiques et financières
- sociaux et humains

Nous pouvons résumer sommairement "l'architecture" du contenu de cet accord, dont l'exposé structure le document en titre, chapitres et articles:

- ü Titre I : le dialogue politique articles 3-5

- ü Titre II: libre circulation des marchandises articles 6
 - Chapitre I : Produits industriels articles 7-11
 - Chapitre II : Produits agricoles, de la pêche et produits
Agricoles transformés articles 12-16
 - Chapitre III : Dispositions communes articles 17-29

Ces articles de 6-29) concernent le développement des échanges afin de mettre en place une zone de libre échange après une période transitoire de 15 ans.

- ü Titre III : Commerce et Services articles 30-37

- ü Titre IV : Paiements, capitaux, concurrence et autres dispositions économiques
 - Chapitre I : Paiements courants et
Circulation des capitaux articles 38-40
 - Chapitre II : concurrence et autres dispositions Economiques
articles 41-46

- ü Titre V : Coopération économique articles 47-66

- ü Titre VI : Coopération sociale et culturelle

- Chapitre I : Dispositions relatives aux travailleurs
articles 67-71
- Chapitre II : Dialogue dans le domaine social
articles 72-73
 - Chapitre III : Actions de coopération en matière social
articles 74-76
 - Chapitre IV : Actions de coopération en matière culturelle et d'éducation
articles 77-78
- ü Titre VII : Coopération financière
articles 79-81
- ü Titre VIII : Coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures
articles 82-91
- ü Titre IX : Dispositions institutionnelles générales et finales
articles 92-110
- Il est conclu pour une durée indéterminée
- Il entre en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la date à laquelle les parties contractantes se notifient l'accomplissement des procédures prévues
- Dès son entrée en vigueur, l'accord d'association remplace l'accord de coopération de 1976 entre l'Algérie et la CEE ainsi que l'accord des Etats membres de la communauté européenne du charbon et de l'acier et l'Algérie signé le 26/04/1976.
- Il y'a établissement progressif d'une zone de libre échange pendant une période de 12 années puis de 15 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

En d'autres termes L'UE propose d'accorder à l'Algérie la clause de la nation la plus favorisée, au moins pendant une période transitoire de modernisation du secteur financier et des

télécommunications. A ce rythme l'accord serait effectif en 2020 et non 2015 selon le calendrier initial pour la formation de la zone de libre échange euro- méditerranéenne qui consacrerait l'entière libéralisation des échanges extérieurs.

En ce qui concerne, les volets spécifiques des secteurs des services et de l'agriculture : il est question notamment:

- de la libéralisation accrue du secteur des télécommunications (identification des concessions réciproques en la matière)
- et d'une reconduction pour l'Algérie en matière agricole des avantages préférentiels accordés par l'accord de coopération de 1976 qui favorise l'accès des produits agricoles algériens sur le marché européen. L'Algérie tient à la reconduction de ses avantages préférentiels de 1976, même si actuellement notre agriculture souffre d'une conquête d'un marché extérieur, cependant les responsables anticiperaient une remontée des exportations d'ici 5 à 10 ans et les produits agricoles ne sauraient tarder à être compétitifs sur les marchés européens.

3- Structure et Calendrier du démantèlement tarifaire :

On peut lire dans le calendrier du démantèlement tarifaire progressif prévu par l'accord sur une douzaine d'années²¹ à partir de l'entrée en vigueur de l'accord (2005), la structure suivante:

- Ø Concernant les produits industriels en dehors de ceux qui figurent à l'annexe 1 de l'accord :
 - Les droits de douanes applicables à l'importation aux produits originaires de la communauté dont la liste figure à l'Annexe 2 sont supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord (2005)
 - Les droits de douanes applicables à l'importation aux produits originaires de la communauté dont la liste figure à l'Annexe 3 sont éliminés progressivement selon le calendrier suivant :
 - deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, ils sont ramenés à 80% du droit de base

²¹ Ce calendrier est remanié en 2012 et il s'échelonne dorénavant sur 15 ans

- trois ans après à 70%
- quatre ans après à 60%
- cinq ans après à 40%
- six ans après à 20%
- sept ans après les droits restants sont éliminés

Ø Pour les produits autres que ceux qui figurent à l'annexe 2 et 3, les droits de douanes sont éliminés progressivement selon le calendrier suivant :

- Deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, les droits et taxes d'effet équivalent sur les produits européens sont ramenés à 90% du droit de base
- Trois ans après à 80%
- quatre ans après à 70%
- cinq ans après à 60%
- six ans après à 50%
- sept ans après à 40%
- huit ans après à 30%
- neuf ans après à 20%
- dix ans après à 10%
- 11 ans après à 05%
- douze ans totalement éliminés

En résumé le démantèlement serait le suivant²² d'après l'accord:

- A partir de septembre 2005, le démantèlement a concerné les matières premières (article 9-1). Celles-ci représentent en moyenne 23 % de nos importations de matières premières en provenance de l'Union européenne (Annexe 2).
- De septembre 2007 à septembre 2012, le démantèlement concerne les biens d'équipements (article 9-2). En effet, graduellement sur cinq ans soit deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, chaque droit et taxe diminue de 10% par an à partir de 80% du droit de base. Ce démantèlement concernera 53% de nos importations en biens d'équipements en provenance de l'UE (Annexe 3).

²² MPMEA , 2005 : « accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne, ce que vous devez savoir » voir bibliographie générale du rapport.

- De septembre 2007 à septembre 2017, le démantèlement concernera les produits finis. Aussi, deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord et sur une période de dix ans, chaque droit et taxe diminueront de 10% par an sur les produits finis à partir de 90% du droit de base. Cela concerne environ 25% de nos importations de biens finis en provenance de l'Union européenne (autres que les produits des Annexes 2 et 3 d l'accord).

En ce qui concerne les produits agricoles, les produits de la pêche et les produits agricoles transformés, l'Algérie et l'Union européenne s'accordent à des concessions mutuelles substantielles relevant des chapitres 1 à 24 de la nomenclature combinée et du tarif douanier algérien.

Ces concessions sont également accordées aux produits de l'annexe 1 et sont appliqués depuis l'entrée en vigueur de l'accord. A partir du premier septembre 2005, les partenaires de l'accord examinent la situation de leurs échanges et fixeront à partir de 2013 les mesures de libéralisation à appliquer (article 15-1).

Le conseil d'association s'accorde la possibilité de mettre en place de nouvelles concessions, produit par produit. Les produits concernés sont répartis en cinq protocoles :

- Les produits agricoles originaires de l'Algérie vers l'Union Européenne
- Les produits agricoles de l'Union Européenne vers l'Algérie
- Les produits de la pêche originaires de l'Algérie vers l'Union Européenne
- Les produits de la pêche de l'Union Européenne vers l'Algérie
- Les produits agricoles transformés

L'article 16 de l'accord, ajoute qu'en cas de mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole ou de modification des réglementations existantes pour l'une et l'autre partie, celle-ci peut modifier pour les produits qui en font l'objet, le régime prévu à l'accord. La partie procédant à cette modification consent pour les importations originaires de l'autre un avantage comparable à celui prévu initialement.

4- Interrogations soulevées par l'accord

- ü Après l'entrée en vigueur de l'accord, les échanges entre l'Algérie et l'UE peuvent-ils être soumis à d'autres mesures tarifaires ou restrictions non citées ?

La réponse à cette question est non, car dès l'entrée en vigueur de l'accord (01/09/2005), les deux parties ont convenu (article 17) de ne pas augmenter, ni introduire un nouveau droit de douanes ou taxes d'effet équivalent à l'importation ou exportationet de supprimer les restrictions quantitatives et toute mesure d'effet équivalent à l'importation et à l'exportation.

Par ailleurs, l'Algérie se devait d'éliminer le droit additionnel provisoire (DAP)²³ appliqué aux produits de l'annexe 4. Dans ce cas, le droit de douane qui sera appliqué à l'égard de l'UE, sera le taux en vigueur selon le tarif douanier de 2002.

Dans le cas où l'Algérie adhère à l'OMC²⁴, les taux appliqués entre les parties seront ceux consolidés à l'OMC, ou à un taux inférieur en vigueur lors de l'adhésion (article 18-2). Ainsi, l'adhésion à l'OMC ne perturbe en rien l'accord.

ü Est-ce que l'accord est protectionniste vis-à-vis du commerce du reste du monde?

La réponse est oui, car l'accord d'association qui peut être considéré comme un accord commercial régional préférentiel, pour le moment²⁵ offre des moyens de protection et de défense commerciale. On peut citer :

- Les mesures anti-dumping (article 22), contre toute importation de produits dont le prix à l'exportation est inférieur à sa valeur "normale"²⁶. Ce droit provisoire²⁷ peut être appliqué pendant l'ouverture de l'enquête (4 mois) sur demande de la branche de la production touchée par le dommage ; il reste en vigueur le temps de corriger le gommage.
- Les mesures de sauvegarde (article 23 et 24) : ces mesures tarifaires d'urgence et temporaires peuvent être instaurées, suite à une augmentation des quotas

²³ Introduit par la loi de Finances de 2001, et dégressif sur cinq ans, il a été effectivement supprimé à partir de janvier 2006, voir article de Mihoub (2005) : *Politique commerciale et tarification douanière en Algérie: 1968-2002, Une synthèse*, rapport d'étape 2005.

²⁴ A ce jour , ce n'est pas encore le cas, et le processus de négociation continue (10^{ème} round)

²⁵ En attendant l'adhésion à l'OMC, dont les nouvelles règles du commerce multilatéral peuvent atténuer les effets de l'accord commercial régional et préférentiel.

²⁶ Nous mettons entre guillemets cette notion, car elle nous paraît imprécise et l'accord ne la définit pas. Cette imprécision peut donner lieu à des appréciations approximatives de la valeur en douane..

²⁷ Décret exécutif 05/222 du 22 juin 2005, fixe les conditions et modalités de mise en œuvre du droit anti-dumping.

d'importation qui engendre des préjudices ou menace la production nationale.²⁸ Elles sont appliquées après enquête de l'autorité compétente pour une durée de 4 ans, prorogable avec justification pour 4 autres années.

- Les mesures compensatoires (article 23 et 24), elles protègent contre toute pratique de subvention. à l'exportation²⁹. elles sont déclenchées suite à une constatation de cette pratique, l'application se fait sur une demande d'enquête par les acteurs de la branche concernée qui réunissent les preuves nécessaires dans un "dossier d'ouverture d'enquête". Dans ce cas, les droits compensateurs provisoires peuvent être appliqués pendant l'enquête (4 mois) et pour une durée de 5 ans.
- Les mesures de restriction des exportations (article 25). En effet, la levée de toute restriction à l'exportation peut provoquer des difficultés majeures pour la partie exportatrice.

Ainsi, comme on le constate à la lecture de ces éléments, l'accord offre des moyens de protection régionale entre l'Algérie et la communauté européenne ; néanmoins l'exécution effective de ces moyens de protection exige, une bonne organisation des entreprises et des représentations patronales par branches pour présenter les dossiers de recours et suivre efficacement l'application et l'exécution des recours.

- ü Les notions de produits "originaires" et les règles du cumul : deux aspects qui conditionnent désormais, le commerce régional entre l'Algérie et la communauté européenne.

L'accord d'association entre l'Algérie et la Communauté dans ses articles 6, 7, 8 et 14, définissent les notions de produits originaires et les règles de cumul qui conditionnent la nature des échanges entre les partenaires³⁰.

- ü Que signifie le produit originaire ?

²⁸ Décret exécutif 05/220 du 22 juin 2005, fixe les conditions et modalités de mise en œuvre de ces mesures.

²⁹ Décret exécutif 05/222 du 22 juin 2005, fixe les conditions et modalités de mise en œuvre du droit compensateur.

³⁰ Il faut noter que la décision N° 2/2007 du conseil d'association UE-DZ du 16 octobre 2007, modifie le protocole dans ses aspects relatifs à la définition des produits originaires, des règles de cumul et aux méthodes de coopération administratives. Au sens de cette décision, la fabrication définit toute ouvraison ou transformation y compris l'assemblage et les transformations spécifiques.....la notion de marchandise inclut les matières et les produits

L'accord distingue entre le produit fabriqué entièrement dans un seul pays, "marchandises entièrement obtenues" et le produit réalisé dans plusieurs pays. Le protocole 6 de l'accord considère les produits originaires de l'Algérie et/ou de la communauté :

§ Les produits entièrement obtenus (article 6)

- Les produits minéraux extraits de leurs sols ou de leurs fonds de mer (pétrole, gaz, minerais)
- Les produits du règne végétal qui y sont récoltés (fruits et légumes)
- Les produits provenant d'animaux vivants qui y sont nés ou élevés
- Les produits de la chasse et de la pêche qui y sont pratiqués
- Les produits de la pêche maritime tirés des mers en dehors de leurs eaux territoriales.
- Les produits fabriqués à bord d leur navire usine
- Les articles usagés ne pouvant servir qu'à la récupération des matières premières y compris les pneumatiques ou déchets
- Les déchets manufacturés
- Les marchandises qui sont fabriqués exclusivement à partir des produits visés au point 1-10

§ Les produits entièrement obtenus ou transformés (article 17)

Dans ce cas, on distingue les transformations suffisantes (article 7) et les transformations insuffisantes (article 8). L'accord définit les transformations insuffisantes par :

- Les manipulations destinées à assumer la conservation des produits pendant leur transport et stockage
- Les opérations de dépoussiérage, de criblage, de tirage, de classement, d'assortiment, de lavage, de peinture et de découpage.
- Les changements d'emballage, la mise en bouteille, en sacs, en flacons, en étuis, en boites sur planchette
- Les opérations de conditionnement.
- Le simple mélange de produits
- La simple réunion de parties (assemblage) pour constituer un produit complet.
- L'abattage d'animaux

ü Les règles du cumul : de quoi s'agit-il ?

Afin d'encourager le commerce entre les pays partenaires de la ZLE, l'accord prévoit d'inclure l'utilisation des matériaux et des produits originaires des pays partenaires. On distingue :

- le cumul bilatéral : a ce titre les matières premières ou les inputs d'origine européenne utilisés dans la fabrication d'un produit en Algérie sont pris en considération et confèrent la nature d'origine au produit algérien ainsi retenu.
- Le cumul horizontal avec les pays du Maghreb (Maroc et Tunisie) : les matières premières et input originaires du Maroc et /ou la Tunisie sont considérés comme des matières originaires de la Communauté ou de l'Algérie et ce quelque soit le degré de transformation.

Ces dispositions ne sont applicables que si les échanges effectués entre l'UE, l'Algérie, la Tunisie ou le Maroc sont régis par les mêmes règles d'origine. Cet aspect de l'accord peut être incitatif à un développement du commerce intra- maghrébin qui est extrêmement faible actuellement (2 à 3% en 2007).

Par ailleurs, dans le domaine du transport de marchandises, il faut relever l'existence d'un régime préférentiel applicable aux produits et marchandises transportés directement entre l'UE et l'Algérie ou en empruntant les territoires de la Tunisie et du Maroc.

Les autres itinéraires de transport sont bien entendu permis à condition que le transbordement ou entreposage effectué dans les pays de transit ne subissent comme opération que celle de déchargement et /ou de rechargement.

ü Comment prouver l'origine du produit à l'échange ?

La preuve d'origine (article 17) valable pour 4 mois, doit être apportée par un certificat de circulation des marchandises (EUR, annexe 3 du protocole). Ce certificat, constitue le document justificatif du caractère originaire des produits. Il est délivré par les autorités douanières (article 18 à 22) du Pays d'exportation sur demande écrite de l'exportateur. Ce certificat (EUR) est exigé pour toute opération d'exportation (article 23), sauf :

- Lorsque la valeur de l'exportation n'excède pas 6000 euros
- Lorsque l'exportateur est de type "agrée ", c'est-à-dire lorsqu'il effectue fréquemment des exportations couvertes par l'accord et offre toutes les garanties pour contrôler le caractère d'origine du produit.

ü Sur les restrictions quantitatives, que prévoit l'accord ?

L'accord prévoit d'éliminer toutes les restrictions quantitatives pour certains produits et les réduire graduellement pour d'autres produits et ce, dans la limite des contingents tarifaires fixés.

Le principe du "premier arrivé, premier servi" est utilisé pour gérer les préférences tarifaires des contingents à l'importation. A titre d'exemple, si le contingent d'importation de pommes de terre est fixé à 45.000 tonnes, la réduction du droit de douanes est de 100% du droit de base dans la limite de ce contingent annuelle. Le reste des importations de pomme de terre sera dédouané au taux en vigueur de 5%.

On tient à souligner que ce système n'est pas parfait à l'écoute de certains échos d'opérateurs qui voient des imperfections matérielles dans l'application de ce dispositif³¹.

Pour conclure cette synthèse sur les principaux éléments du contenu de l'accord d'association entre l'Algérie et la Communauté Européenne, un programme de mise à niveau des entreprises industrielles de plus de 20 salariés a été mis en place afin de soutenir la réalisation de cet accord.

Ces programmes de mise à niveau qui ont débuté bien avant l'entrée en vigueur de l'accord feront l'objet du chapitre trois de ce rapport de recherche visent en gros à améliorer le potentiel de l'entreprise et à renforcer sa compétitivité grâce à des actions d'audit du niveau d'organisation de ces entreprises, du renforcement des compétences des ressources humaines, d'amélioration et de maîtrise de la qualité, d'acquisition de nouvelles technologies et de certification aux normes internationales.

³¹ D'après les débats lors des journées d'étude sur l'accord d'association Algérie- UE, ADPME, organisés à l'Université d'Oran en juin 2006.

Chapitre 3

La mise à niveau des entreprises comme programme
d'accompagnement de l'accord d'association :
quel bilan ?

Mihoub-Ait Habouche Ouahiba, MC,A
Dali-Oulha Fatiha, MA, A

Les objectifs assignés au secteur industriel doivent tenir compte des nouvelles données qui émergent sur la scène économique internationale. La globalisation de l'économie impose aux économies de travailler en collaboration. Cette collaboration qui peut être sous différentes formes et peut prendre différentes appellations : d'une simple coopération politique et culturelle à une véritable association économique³².

L'Algérie n'est pas exclue de cette vision nouvelle des relations internationales, ce qui veut autrement dire que les objectifs assignés à l'industrie doivent tenir compte, par exemple, de l'adhésion prochaine ? de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) et de l'accord d'association signé avec l'Union Européenne (U.E.) en avril 2002, lors du sommet euro-méditerranéen.

Aussi pour faire face à la montée des pressions concurrentielles nées de l'entrée en vigueur de l'accord d'association en 2005, de l'adhésion à la zone de libre échange arabe (GZALE)³³ en 2009, l'Algérie a adopté en 2000, un programme de mise à niveau (PMN) afin de renforcer la capacité concurrentielle des entreprises, d'encourager le partenariat industriel et de renforcer l'environnement socio-économique de l'entreprise. Ce programme fait en réalité partie d'un vaste programme mis en place par les pouvoirs publics pour relancer le secteur industriel axé sur la refonte de la politique industrielle³⁴

L'objectif ultime recherché consiste à accroître la compétitivité des entreprises algériennes afin qu'elles puissent résister à la concurrence tant sur le marché local qu'à l'exportation. Pour améliorer cette compétitivité, le PMN est appelé à accompagner les entreprises et consolider leur appareil productif et leur stratégie commerciale.

1- La mise à niveau en tant que concept :

En termes simples, il est important de revenir sur le concept de " mise à niveau ". En effet, confusions et incompréhensions ont souvent entouré ce concept, il est courant de trouver l'expression anglaise "up grading "pour en traduire le même sens.

³² Dali F. (2008), " Evolution et perspectives de la politique industrielle en Algérie", mémoire de magister, FSEGSC, université d'Oran.

³³ Il faut préciser, néanmoins, que la décision de l'Algérie d'adhérer à cette zone de libre-échange remonte à 1997. L'adhésion officielle n'est intervenue qu'après une douzaine d'années environ, en 2009.

³⁴ La mise à niveau et réhabilitation des zones industrielles, le Développement des services d'appui à l'industrie ; le Renforcement de l'intégration intra et intersectorielle et le développement du partenariat.

Le concept de mise à niveau a été élaboré par l'ONUDI pour évoquer la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises du secteur industriel face aux défis posés par la mondialisation. La mise à niveau est définie par l'ONUDI comme un processus continu qui vise à lever certaines contraintes qui altèrent le climat des affaires (institutions, réglementation, etc.) ; à aider les entreprises à devenir compétitives en termes de prix, de qualité et d'innovation, et à renforcer leur capacité à suivre et à maîtriser l'évolution des techniques et des marchés »³⁵.

La nécessité de la mise à niveau des entreprises s'est imposée dans un contexte général de libéralisation des échanges, et de pays de plus en plus ouverts à la concurrence internationale par la signature d'accords de libre échange et par leur accession à l'OMC. Cette démarche opérationnelle récente a été expérimenté au Portugal durant les années 1980 sous l'initiative de l'ONUDI (l'Organisation des Nations Unies pour de Développement Industrielle) et mise en œuvre dans d'autres pays à l'exemple de quelques pays de l'Est (Pologne, Roumanie), d'Amérique Latine (Colombie, Argentine), d'Asie (Sri Lanka), Afrique (Sénégal). Pour le Maghreb, elle a été d'abord expérimentée en Tunisie en 1995 puis au Maroc en 1997 et en Algérie au début des années 2000)³⁶.

Ces programmes de mise à niveau constituent donc des mesures d'accompagnement des processus de libéralisation commerciale, et visent à préparer les entreprises à affronter la concurrence. Leur objectif n'est donc pas d'engager un processus d'industrialisation d'un pays mais de renforcer la compétitivité d'un secteur productif déjà existant et qui sera exposé à terme à la concurrence internationale.

Concrètement, les programmes de mise à niveau renvoient à deux types de mesures d'accompagnement :

- ∅ L'amélioration de l'environnement des affaires. Il s'agit d'aider à lever certaines contraintes qui altèrent le climat des affaires (institutions, réglementation, infrastructures de base, veille technologique par des Centres techniques sectoriels, formation professionnelle, etc.) ;
- ∅ L'appui direct aux entreprises. Les mesures agissent non plus sur l'environnement immédiat mais sur les entreprises elles-mêmes, sur le tissu industriel. Il s'agit

³⁵ Guide méthodologique : restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle. ONUDI 2002

³⁶ El watan, " La mise à niveau en Algérie Passé, présent et futur, Par Amar Yahia, Novembre 2010.

d'aider les entreprises, par des prestations d'appui, de conseil, d'assistance technique, à devenir compétitives en termes de prix, qualité, innovation et à être capables de suivre et de maîtriser l'évolution des techniques et des marchés.

Par ailleurs, ils sont habituellement composés de plusieurs volets complémentaires :

- ∅ un volet environnement des affaires avec la modernisation des procédures administratives, des réglementations, etc.
- ∅ un volet infrastructures avec le développement et la modernisation des infrastructures nécessaires à l'activité économique ;
- ∅ un volet financier avec la modernisation-restructuration du secteur bancaire et le développement des produits financiers, éventuellement d'un marché financier ;
- ∅ un volet ressources humaines, avec la réforme de la formation professionnelle et de l'éducation ;
- ∅ un volet entreprise enfin, qui concerne plus spécifiquement la compétitivité des entreprises.

Ces programmes ciblent donc en priorité les entreprises et portent principalement sur l'amélioration des facteurs déterminant leur compétitivité. Ils ne présentent donc pas a priori un caractère sectoriel, méso-économique, mais plus sûrement une logique micro-économique d'appui aux acteurs productifs et une logique macroéconomique d'accélérateur de la croissance. A l'ONUDI, les programmes de " mise à niveau " ou " de modernisation " sont conçus comme des sous-ensembles de programmes plus globaux appelés programmes intégrés.

2- Les étapes essentielles d'un programme de mise à niveau

Le processus de mise à niveau se déroule généralement en trois (3) phases³⁷ :

- a- le pré-diagnostic pour faire le point sur le fonctionnement de l'entreprise. Dès le début de la mise en œuvre du PMAN, il s'agit au niveau de chaque entreprises de réaliser un diagnostic stratégique global, qui comprend généralement : un diagnostic de l'environnement ; une analyse des produits-marchés et du positionnement stratégique ; un diagnostic financier ; un diagnostic des compétences techniques ; un diagnostic des compétences managériales.

³⁷ Dans le cas des programmes de mise à niveau appliqués dans la zone UEMAO, quatre étapes ont été suivies : une étape a été ajoutée, celle du pré-diagnostic.

- b- le diagnostic stratégique : il consiste à réaliser une étude des stratégies appropriées pour renforcer la viabilité et améliorer la compétitivité de l'entreprise.
- c- le plan de restructuration ou le plan de mise à niveau, c'est-à-dire la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles requises dans le cadre du plan.

Il faut noter que le système bancaire joue un rôle très important dans le processus de mise à niveau. L'entrepreneur doit se rapprocher du système bancaire, afin de « monter » un dossier de financement, qui sera ensuite, après approbation du financement des actions, présenté au bureau de mise à niveau, constitué d'une demande de mise à niveau, d'une fiche projet, du diagnostic et du plan de mise à niveau. La banque peut accepter ou rejeter ce plan et orienter les décisions à prendre.

3- La mise à niveau des entreprises en Algérie

Les programmes de mise à niveau mis en place en Algérie, s'inscrivent parfaitement, par les objectifs qui leur sont assignés et les contraintes qui les ont justifiés dans la démarche de l'ONUDI. Ils sont définis par les pouvoirs publics comme étant un ensemble d'actions matérielles et immatérielles à mettre en place pour élever les performances et la compétition de l'entreprise.

Depuis 2000, l'Algérie a connu deux programmes de mise à niveau : un programme pilote lancé par l'ONUDI et le Ministère de l'Industrie et de la restructuration dit programme de compétitivité industrielle et un Programme euro-développement PME, réalisé conjointement entre les pouvoirs publics (Ministère de la PME et de l'Artisanat) et la Commission européenne dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne.

3-1 : Le programme de compétitivité industrielle.

Ce programme s'articule en deux phases, avec une phase diagnostic, pendant laquelle les entreprises doivent réaliser, par l'intermédiaire d'un bureau ou des consultants externes librement choisis par les entreprises, une étude " Diagnostic Stratégique Global et Plan de Mise à Niveau ", et une deuxième phase de mise en œuvre du PMN proprement dit. Ce programme est entièrement financé par le Fonds de Promotion de la Compétitivité Industrielle créé par la loi de finances de 2000 et doté d'un budget de 1,5 milliards de DA.

Parallèlement au programme pilote, les pouvoirs publics ont engagé des actions liées à l'environnement des entreprises notamment dans les domaines de la valorisation des compétences nationales, de l'information et de la réhabilitation des zones industrielles.

Le dispositif mis en œuvre en Algérie et celui déjà appliqué en Tunisie à quelques nuances près³⁸. Il s'intéresse à toutes les entreprises industrielles et de services liés à l'industrie ayant un effectif égal ou supérieur à 30 salariés. Les entreprises doivent justifier une existence de plus de trois années. Elles doivent avoir réalisé des résultats bénéficiaires au cours des trois dernières années précédant leur candidature.

L'objectif de ce premier programme étant de mettre à niveau 1000 entreprises industrielles publiques et privées avec une moyenne annuelle de 100. Le processus de mise à niveau est conçu selon les étapes exposées plus haut :

- a- La réalisation d'une étude diagnostic stratégique permettant de faire le point de la situation de l'entreprise en ses différents aspects externes et internes,
- b- L'étude des stratégies appropriées pour renforcer la viabilité et améliorer la compétitivité de l'entreprise
- c- La mise en œuvre des actions recommandées pour la mise à niveau

Les entreprises éligibles aux aides du fond pouvaient recevoir 70% du coût de l'étude de diagnostic stratégique global, 50% du montant des investissements immatériel, 15% du montant des investissements matériels financés sur le fonds propres ou 10% du montant des investissements matériels financés sur crédits bancaires.

Le bilan en 2004 est bien maigre par rapport à l'objectif de départ (1000) puisque 168 seulement ont été retenues pour leur traitement.

Le tableau 1, nous donne plus d'informations sur les résultats de ce programme pilote.

Ces programmes ont enregistré une participation importante des entreprises publiques par rapport aux entreprises privées (163 contre 99), ceci peut s'expliquer par le fait que les entreprises publiques sont plus motivées étant donné leur besoin d'investissements notamment pour le renouvellement de l'appareil productif obsolète, d'une part et de l'autre étant proches des pouvoirs publics elles sont plus informées.

³⁸ Bouhabba Mohammed, " la problématique de la mise à niveau des entreprises en Algérie, in *Algérie : cinquante ans d'expériences de développement Etat -Economie-Société*, p. 6

Concernant la phase première phase "diagnostic", parmi les 262 entreprises qui avaient adhéré à ce programme, seulement 168 ont été retenues dont 102 publiques et 66 privées. S'agissant de la deuxième phase "plan de mise à niveau», sur les 62 dossiers soumis, l'aide n'a été accordé que pour 52 entreprises réparties presque équitablement entre secteur public (25) et secteur privé (27).

On note que sur les 102 entreprises publiques engagées dans la première phase, il n'en subsistait que 25 dans la phase finale, ce qui dénote toutes les difficultés et les crises financières et managériales qu'a connues le secteur public industriel à cette période.

Tableau 1. Bilan de la participation des entreprises au programme de mise à niveau³⁹

Demands d'entreprises	Total	EPE	Privées	Observations
Diagnostic				
Adhésion	262	163	99	
Traités	254	158	96	
Retenus	168	102	66	
Rejetées	75	55	20	Sociétés déstructurées financièrement ou relevant d'autres secteurs
Ajournées	7	6	1	
Plan de mise à niveau				
Soumis	62	33	29	
Traités	55	26	29	
Aides accordées	52	25	27	
Conventions signées	44	22	22	08 en cours de signature

Source : Ministère de l'industrie et de la restructuration

Le tableau 2 nous donne la répartition des entreprises retenues par branche d'activité. on note que 30% appartiennent aux industries agro-alimentaires, près de 18% aux ISMME, 11,9% aux industries du bois, liège et matériaux de construction. Le reste se réparti entre les autres industries.

³⁹ Ibid. p. 07

Tableau 2. Répartition des entreprises adhérentes par branche d'activité

Branches	Nombre	En % du total
Agro-alimentaire	51	30,35%
Mécanique / métallique	30	17,85%
Mat. De construction / bois et liège	20	11,9%
Chimie / pharmacie/ papier	19	11,3%
Plastique	15	8,92%
Electrique / électronique	15	8,92%
Textile/cuir	08	4,76%
Services aux entreprises	10	5,95%
Total	168	100%

Source : Ministère de l'industrie et de la restructuration

Sur le plan financier, l'aide du fond de la promotion de la compétitivité industrielle octroyée aux 52 entreprises retenues est estimée à 1, 533 millions de DA, soit 0,1% du budget du fond, dont :

- ∅ 1,528 millions de DA au profit de 49 entreprises pour la mise en œuvre de leur plan de mise à niveau, soit une contribution moyenne de 31 millions de DA par entreprise représentant 13% du montant total de l'investissement à réaliser par l'entreprise qui doit supporter la différence,
- ∅ 05 millions de DA pour la contribution à la réalisation des études de diagnostic de trois (03) entreprises qui ont été jugées inéligibles aux autres aides du fonds. 226 millions de DA supplémentaires sont également nécessaires pour prendre en charge le remboursement des études de diagnostic au profit de 116 entreprises retenues pour cette phase (sur la base d'une moyenne de 2 millions de DA par étude). Soit au total un décaissement incompressible de 1.759 millions de DA à imputer au Fonds.

Un bilan final couvrant la période de janvier 2002 au 31 décembre 2005⁴⁰ fait état des résultats suivants :

- La phase Diagnostic : 324 demandes, 317 traitées, 218 retenues et 99 rejetées
- La phase Plan : 110 dossiers soumis, 96 traités dont 93 entreprises ont bénéficié de la réalisation de leur plan de mise à niveau.

⁴⁰ Voir Merzouk F. (2010) : «PME et compétitivité en Algérie », université de Bouira

Enfin ce programme a été couronné par 4 certifications ISO 14000 pour 4 entreprises. (ONUUDI, 2006).

Ces résultats demeurent très insuffisants et pas du tout à la hauteur des objectifs fixés tant en termes d'adhésion qu'en termes de mise à niveau. Ce premier programme et son dispositif ont connu une révision au niveau des critères de sélection des entreprises et des incitations par le ministère de l'industrie afin de motiver les entreprises à y adhérer.

3-2 : Le Programme euro-développement PME (EDPME)

Ce programme était piloté conjointement par le Ministère de la PME et de l'Artisanat (PMEA) et la délégation de la commission européenne en Algérie. Ce programme qui s'inscrivait dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne en 2005 a été entamé à la fin de l'année 2002. Il s'est étalé sur une période de cinq ans, sur financement notamment de la Commission européenne (CE, du gouvernement algérien (PMEA) et de la contribution des entreprises bénéficiant des prestations du programme. C'est le projet d'appui le plus important en termes de ressources mobilisées, avec un budget de 62,9 millions de €⁴¹.

Pour bénéficier de ce programme, les entreprises doivent avoir une taille d'au moins 20 employés au lieu de 30 personnes dans le précédent programme. Par ailleurs l'entreprise doit réaliser des résultats positifs au moins deux fois au cours des trois dernières années précédant sa candidature, ainsi qu'un actif net positif au moins égal au capital social. La gestion de ce projet a été confiée à une Unité de Gestion de Projet (UGP)⁴² qui a pour mission, la coordination et la gestion opérationnelle des activités du projet. Elle dispose d'un siège à Alger et de cinq antennes à Alger, Annaba, Ghardaïa, Oran et Sétif.

Ce programme comprend trois volets :

- 1- Volet 1 : Appui direct aux PME : il s'agit entre autres de la réalisation de pré-diagnostic, d'actions de mise à niveau dans les entreprises et l'organisation de séminaires de formation. À fin décembre 2007, ce programme a fait bénéficier 445 entreprises d'actions de mise à niveau.

⁴¹ Dont 57 millions en provenance de la commission européenne, 3,4 millions apportés par le gouvernement algérien et 2,5 millions représentant la contribution des entreprises bénéficiant des prestations du programme

⁴² Composée d'une équipe mixte d'experts européens et algériens

- 2- Volet 2 : Appui financier : le projet a fourni un appui à la création d'un Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) et a permis la formation d'analystes des banques algériennes aux techniques d'appréciation des risques entreprise.
- 3- Volet 3 : Appui à l'environnement institutionnel des PME : le projet a permis la création d'un Conseil National Consultatif de la PME. Il a aussi financé des formations destinées aux associations patronales et professionnelles ainsi qu'aux chambres de commerce et d'industrie et aux cadres du Ministère de la PME et de l'Artisanat. (Boughadou, 2006 ; ONUDI, 2006 ; MPMEA, 2007a).

De nouvelles mesures ont également prises concernant les primes d'intéressement.

- ∅ Financement des études à hauteur de 80 % de leur coût sans que cela dépasse ne dépasse les 1,5 millions de DA. Ce n'est qu'après approbation du dossier par le comité de pilotage que les paiements sont réalisés.
- ∅ Les investissements immatériels éligibles sont également financés à 80%. La limite de l'investissement subventionné n'est pas précisée.
- ∅ Les investissements matériels sont financés à 10% sans que cela dépasse 20 millions de DA

Les critères de sélection ont été allégés ce qui permet à un grands nombre d'entreprises de participer au programme. Le contenu des études a été simplifié pour réduire les coûts. Le nouveau dispositif favorise les investissements immatériels de modernisation financés à 80% sur fonds publics au lieu de 50% auparavant. Le financement des investissements matériels à hauteur de 10% est plafonné à 20 millions de DA ce qui suppose un investissement de 200 millions DA à financer au maximum.

Le bilan de ce deuxième dispositif arrêté à la fin de l'année 2005 est ainsi établi :

Demandes reçus 324	Dossiers soumis 110
Traitées 317	Dossiers traités 96
Retenues 218	Entreprises bénéficiaires 93
Rejetées 79	

Un autre bilan fait état de 1186 entreprises concernées par ce programme. Ce sont les seules statistiques disponibles que nous avons pu trouver pour ce deuxième programme du ministère de l'industrie. Dans le même contexte, le ministère de la PME a mis en place un autre programme de mise à niveau complémentaire aux deux précédents.

3-3 : Le programme national de mise à niveau

Afin d'améliorer l'environnement des entreprises de petite taille⁴³ et de promouvoir leur développement, étant données qu'elles ne sont pas prises dans le cadre des programmes précédents. Il est piloté par l'Agence Nationale du développement de la PME (ANDPME⁴⁴, créée en 2005). Ce programme couvre donc toutes les PME y compris celles dont les effectifs sont inférieurs à 20 salariés non prises en charge par le ministère de l'industrie.. Avec ce nouveau programme complémentaire toutes les entreprises industrielles et de services liés à l'industrie sont donc concernées pour peu qu'elles s'intéressent à une démarche de mise à niveau.

Le budget alloué à ce programme est de l'ordre de 1 milliard de DA par année. Ce programme est appuyé par une aide octroyée par la commission européenne qui se chiffre à 62,9⁴⁵ millions d'Euros pour une durée de cinq (5) années (programme Euro développement, MEDA 2). Inscrit à l'indicatif du ministère de la PME, il ne concerne que les entreprises privées et ne finance que les actions immatérielles. Il est mesuré en termes d'actions ciblées : études et enquêtes, diagnostics, formation, système qualité, organisation, stratégie, marketing, coûts. Au 30 septembre 2008, l'ANDPME a enregistré 375 demandes d'adhésion, dont 305 ont été retenues. Parmi ces PME, 186 ont bénéficié de prestations consistant en 343 actions diverses.

4- Le programme de mise à niveau des entreprises dans le plan quinquennal 2010/2014

Le programme quinquennal 2010/2014 prévoit la mise à niveau de 20 000 entreprises. Un montant de 386 milliards de DA soit plus que 4 milliards de dollars est alloué à ce programme, sous forme d'aides directes et de bonifications d'intérêts bancaires.

⁴³ Avec un effectif de moins de 20 salariés, et qui constituent 97% de l'ensemble des PME privées.

⁴⁴ Décret exécutif N° 05-165 du 3 mai 2005

⁴⁵ Boughadou (2006)

Un comité national de mise à niveau est installé par le nouveau méga ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion des investissements pour mener cette opération. La fusion de l'ex ministère de l'industrie et celui de la PME permettra de résoudre les problèmes de coordination que rencontraient auparavant les différents programmes menés par des intervenants divers et de mettre fin aux chevauchements des prérogatives des deux ministères. L'ANDPME devenue l'interlocuteur unique sera appuyé par une délégation d'une dizaine d'agences déconcentrées.

Les entreprises éligibles à ce programme de mise à niveau relèvent des secteurs de l'industrie, du BTPH, de la pêche, du tourisme, des services et des TIC. Elles doivent avoir au moins deux années d'existence, présenter une structure financière équilibrée, et employer 10 à 250 salariés.

Ce critère a été récemment revu à la baisse considérant que plus de 70% des PME disposent d'un effectif inférieur à 10 salariés. Les TPE ainsi intégrées ramènent ce critère de 1 à 250 salariés. La condition portant sur l'équilibre financier pourrait également être révisée. Concernant les avantages accordés aux entreprises éligibles se référer au travail de Bouhabba (2012).

Ce nouveau dispositif est totalement différent des deux précédents qui sont plus restrictifs puisqu'ils ne concernent que les PME et les grandes entreprises industrielles et de services liés à l'industrie, ayant un effectif supérieur à 20 salariés sans limite. Le programme quinquennal est plurisectoriel et touche un grand nombre d'entreprises allant de 1 à 250 salariés.

Les grandes entreprises sont exclues. Leur nombre est relativement réduit, mais leur positionnement les place dans une situation d'entreprises pivots autour desquelles gravitent certaines PME qui activent dans la sous-traitance. Ces entreprises qui peuvent disposer de possibilités d'exportation comme d'autres PME doivent bénéficier de mesures particulièrement appropriées. A l'inverse les TPE n'ont pas les mêmes besoins de mise à niveau. Elles sont particulièrement fragiles, car sur « 50 000 TPE créées en 2011 à la faveur des mesures incitatives initiées par l'Etat, 35 000 sont mortes pour diverses raisons, notamment le manque de formation et d'engouement, ainsi que la faiblesse du niveau du management»⁴⁶. Elles ont besoin pour beaucoup d'elles de ressources humaines compétentes pour consolider leur positionnement sur le marché, d'aller au-delà du stade artisanal et de développer leur management.

⁴⁶ Zaïm Bensaci, président du conseil consultatif pour la PME, El Watan économique du 4 Aout 2012

Le secteur de l'industrie manufacturière représente 18% du nombre total des PME ayant obtenu les aides financières dans le cadre de ce dispositif mis en œuvre dans le quinquennat 2010-2014. Les services, eux, représentent un taux de 12% de la composante totale des PME bénéficiaires de ce programme lancé effectivement en janvier 2011. 4% des entreprises opèrent dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, suivi du transport avec 3% et de la pêche avec 1%.

Au niveau des résultats, deux années sont déjà écoulées et le bilan quantitatif est encore une fois décevant. Sur 2000 demandes traitées, 618 ont été qualifiées d'éligibles dont plus de la moitié appartient au BTPH exclu des programmes précédents, le reste est réparti entre les IAA et les services. Parmi ces entreprises éligibles, 63 entreprises ont signé leur convention. On est donc très loin des objectifs du programme.

Le retard enregistré dans la mise en œuvre du programme est en partie dû aux pratiques administratives lourdes et aux divergences de procédures et de modalités entre deux ministères concernés par les affectations des ressources : les ministères des finances et de l'industrie. Les chefs d'entreprise à travers leur organisation ont réagi dans des débats publics en faveur du changement de statut de l'ANDPME qui « lui confère des compétences et un pouvoir de décision et d'initiative beaucoup plus étendus, de façon à lui donner les moyens effectifs de réaliser les missions ambitieuses que les pouvoirs publics ont mis à sa charge»

En conclusion, nous pouvons avancer que ces tentatives caractérisées par la mise en œuvre de trois programmes avec des dispositifs réaménagés ont été un échec. En effet, les résultats obtenus sont très largement en deçà des attentes.

Les causes sont nombreuses et variées. Nous retenons entre autres celles liées à un environnement économique contraignant, à la lourdeur bureaucratique des institutions en charge des programmes, au faible degré d'attractivité des dispositifs transformés à deux reprises et à la résistance au changement ou à l'inconscience des enjeux de la part de certains managers animés de certitudes ou enclin à préserver une organisation rigide et opaque.

Pour améliorer la compétitivité des entreprises algériennes afin qu'elles puissent résister à la concurrence tant sur la marché local qu'à l'exportation, les programmes de mise à niveau sont censés accompagner les entreprises et consolider leur appareil productif et leur stratégie afin qu'elles s'insèrent avantageusement dans un espace euro-méditerranéen ouvert et mondialisé.

Pour être efficace, ces programmes doivent s'insérer dans une politique industrielle globale et cohérente pour en faire un fort levier de leur développement tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Dans cette perspective, la régulation à long terme consiste à considérer que les objectifs de mise à niveau des entreprises pour être plus compétitives face à la concurrence des produits étrangers sur le marché locale ne représentent qu'une étape qui peut annoncer l'émergence de prémisses d'une tentative de substitution aux importations.

Chapitre 4

Démantèlement tarifaire et échanges de produits industriels entre l'Algérie et l'UE : Quel constat ?

Dr Mihoub- Ait Habouche O.
Université d'Oran

Les relations commerciales préférentielles entre l'Algérie et l'Union Européenne figurent parmi les plus anciennes qu'aient connues l'UE, puisque depuis 1969, un premier accord de première génération a été signé entre les deux parties. Auparavant, seule la Grèce, la Turquie et l'Espagne disposaient de relations préférentielles directement avec la CEE.

Ce premier accord de 1969⁴⁷, avait une portée limitée quant au contenu des préférences, notamment parce que les produits agricoles en étaient exclus. Il a été ensuite complété en 1976 par un accord de coopération qui élargissait la gamme des produits à l'exportation. Ces dernières années ont été marquées par un renouveau important des relations entre l'Algérie et l'UE, concrétisé par la signature en Avril 2002 de l'accord d'association dit de dernière génération.

Cet accord signé avec la majorité des pays de la rive Sud de la méditerranée traduit une nouvelle approche des relations avec l'UE qui dépasse les relations économiques et commerciales pour englober, pour la première, fois les dimensions politique, sociale et culturelle ainsi qu'une véritable coopération régionale et multilatérale⁴⁸.

Cependant, le volet commercial, synonyme de libéralisation progressive des échanges, constitue la pierre angulaire de l'accord d'association car c'est autour de lui que s'articulent les autres aspects de la coopération économique et financière. Il y est prévu la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2020 qui impliquerait un droit de douane nul sur la quasi-totalité des produits industriels en provenance des pays de l'UE. .

Pour atteindre cet objectif, un démantèlement tarifaire mis en place depuis Septembre 2005, touche graduellement mais pas simultanément tous les produits sur la base de listes⁴⁹ et de protocoles préalablement définis entre les deux parties, les mesures d'exonération immédiate et progressive diffèrent selon les secteurs et les branches d'activité.

Le 1^{er} septembre 2013, l'accord signé entre l'Algérie et l'Union européenne vient de boucler ses sept (ans) années d'application. Nous allons tenter dans ce qui suit de faire ressortir les tendances de nos échanges avec l'UE en insistant sur les échanges de produits industriels à la veille de l'entrée en vigueur de l'accord et après et ce pour évaluer les premiers

⁴⁷ Accord conclu, en même temps, avec nos voisins le Maroc et la Tunisie

⁴⁸ Voir chapitre 2 de ce rapport pour le contenu de cet accord

⁴⁹ Trois listes sur les produits industriels et manufacturiers et 2 protocoles d'accord sur l'agriculture et la pêche. Pour le détail, voir chapitre 2, du présent rapport. .

changements qui ont affectés tant les importations que les exportations suite à l'application de cet accord.

Nous commençons par aborder le volet démantèlement tarifaire et les changements qui l'ont affecté après sa révision.

1- Le calendrier de démantèlement tarifaire sur les produits industriels et sa révision:

Après plus de deux ans de négociations, l'Algérie et l'Union européenne sont parvenus le 28 août 2012 à un compromis concernant la révision de l'accord les liant et qui porte sur un nouveau schéma du démantèlement tarifaire sur les produits industriels et l'annulation de concessions tarifaires agricoles. L'instauration de la zone de libre échange est reportée jusqu'en 2020.

S'agissant des produits industriels, objet de notre intérêt⁵⁰, la révision du démantèlement concerne des produits figurant dans les annexes 2 et 3 car les produits de l'annexe 1 déjà totalement démantelés ne peuvent plus faire l'objet de révision comme le stipule l'accord.

La première liste dont le démantèlement devait s'achever en 2012 et comportant 1058 positions tarifaires originaires de l'UE a été identifiée comme une liste sensible en termes de production, d'emplois et d'investissements. En conséquence, 82 positions tarifaires⁵¹ ont été révisées car jugées très sensibles. Elles vont désormais bénéficier d'un rétablissement partiel des droits de douanes et leur démantèlement a été retardé de quatre ans, jusqu'en 2016. Par ailleurs, une autre liste de 185 positions tarifaires a bénéficié d'un gel de deux ans des droits de douanes et ne sera démantelée que vers 2018.

Quant à la deuxième liste, 174 positions tarifaires⁵² connaîtront un rétablissement partiel des droits de douanes et ne seront démantelées qu'en 2020 au lieu de 2017. Par ailleurs, 617 autres lignes tarifaires⁵³ verront leurs droits de douanes gelés pour une période supplémentaire de trois ans et ne peuvent être totalement démantelées qu'en 2020.

⁵⁰ La révision concernant les concessions tarifaires sur les produits agricoles ne sera pas abordé.

⁵¹ Exemples les voitures, pièces de rechange, moteurs électriques...câbles électriques...etc.

⁵² Exemples les appareils de coupures, les disjoncteurs, petits appareils électroménagers.... ;

⁵³ Exemples, cosmétiques, papiers, tissus, vêtement, chaussures.....

Le tableau synoptique, ci-dessous nous donne le schéma initial du démantèlement tarifaire et les changements intervenus en 2012.

Tableau 1 : Révision du schéma du démantèlement tarifaire des produits industriels

Listes	Produits industriels, date d'effet :1/9/2012							Total
	Liste 1 Annexe 2	Liste 2 Annexe 3			Liste 3 Annexe 3			
Nombres de lignes tarifaires	2027	1096			1845			4968
	Inchangé	Révision du démantèlement			Révision du démantèlement			1057
		Calendrier initial	Mesures exceptionnelles		Calendrier initial	Mesures exceptionnelles		
		829	267		1055	790		
			Niveau 1	Niveau 2		Niveau 1	Niveau 2	
		82	82		176	614		
Date de mise en œuvre	1/9 /2005	1/9 /2007	1/9 /2012	1/9 /2012	1/9 /2007	1/9 /2012	1/9 /2012	
Préférences tarifaires		Progressif Sep07 :20% Sep08 :30% Sep00 :40%			Progressif Sep07 :10% Sep08 :20% Sep00 :30%			
Gel de préférences		Septembre 2010/2011 : Reconduction Des DD de 2009			Septembre 2010/2011 : Reconduction Des DD de 2009			
		Sep12 :100%	Septembre 2012		Sep12 :60%	Sep12	Sep12	
Reprise du démantèlement de produits industriels		Démantèlement total	DD 30 : 23%	DD 5%: 3%	DD 30 :23%	DD 30 : 23%	DD 30 : 21%	
			DD 15 : 12%		DD 15 : 6%	DD 15 : 12%	DD 15 : 10,5%	
			DD 30 : 3%		DD 5%: 2%		DD 5%: 3,5%	
Calendrier réduction	Immédiat	5ans	+4 ans	+4 ans	10 ans	+ 3 ans	+ 3ans	
Date de fin de démantèlement	1/9/2005	1.9/2012	1/9/2016	1/9/2016	1/9/2017	1/9/2020	1/9/2020	

Source : Ministère du commerce (2012).

En résumé la modification du calendrier du démantèlement tarifaire sur les produits industriels touche 1058 positions tarifaires soit 36% des positions tarifaires du précédent calendrier. On note que la liste 2 a été révisée à 25% (267 sur 1095 sous positions) et la liste 3 à 43% (791 sur 1860 sous positions)⁵⁴.

L'examen de la répartition des positions tarifaires révisées par filières industrielles (et par chapitres du tarif douanier, Tableau 2)⁵⁵, nous apprend que :

∅ 50% de la révision tarifaire concerne les industries mécaniques. Il s'agit du cœur d'un système productif puisque ce secteur comprend un grand nombre d'activités produisant des biens intermédiaires et du matériel de transport. A ce sujet, la restructuration de la SNVI (société nationale de véhicules industriels) a permis à cette entreprise nationale de bénéficier de plusieurs contrats de partenariat car les pouvoirs publics veulent redynamiser ce secteur qui doit d'abord répondre à une demande nationale importante et ensuite avoir une envergure internationale. Des véhicules industriels et de transport, de marque Mercedes-Benz seront produits dès le premier trimestre 2014 en Algérie, aux standards allemands (SNVI)⁵⁶.

Du matériel de terrassement et de chargement de « dernière génération », de marque Liebherr (groupe allemand) destinés aux secteurs du BTPH (bâtiment-travaux publics-hydrauliques) mais également aux secteurs pétrolier et forestier seront produits en partenariat entre SOMATEL (Société des matériels de terrassement et de levage), filiale de l'ENMTP (Entreprise nationale des matériels de travaux publics) et le groupe allemand⁵⁷.

Par ailleurs, à Constantine, une société mixte est créée entre l'Entreprise nationale des travaux publics (ENTP) et Europactor (Espagne) pour la fabrication d'engins de travaux routiers (pour un volume annuel de 200 à 300 appareils), par ailleurs un autre partenariat entre l'Entreprise des tracteurs agricoles (ETRAG) et le groupe

⁵⁴ La liste 1 constitué de matières premières et d'équipement, la liste 2 de produits semi-finis et de certains produits finis et la liste 3 constitués de produits finis.

⁵⁵ Pour un examen détaillé des produits concernés par liste et par niveau, voir Ministère du commerce (2012).

⁵⁶ Dans le cadre du plan de développement 2013-2017 du groupe Société nationale des véhicules industriels (SNVI),

⁵⁷ Ce partenariat est effectif dans la mesure où le premier chargeur a été produit en Avril 2013

américain AGCO Massey-Ferguson s'est concrétisée avec la sortie du premier tracteur Massey-Ferguson en décembre 2012.

Ø Prés de 25% de la révision concerne les industries du textile⁵⁸ et surtout de la chaussure et le cuir que l'Etat essaie de relancer et de remettre sur les rails. En effet, le secteur du textile vient de bénéficier d'un budget de 2 milliards \$, dont 60 % ont été alloué à l'assainissement des dettes fiscales et parafiscales des entreprises du secteur⁵⁹. La branche du cuir et de la chaussure vient de bénéficier d'un contrat de partenariat (décembre 2012) avec le leader espagnol de l'industrie du cuir CELMA⁶⁰.

Tableau 2 : Répartition de la révision tarifaire par filières industrielles

Filières industrielles	Nombre de Sous-position	%
Energie	23	2,2
Chimie pharmaceutique (chapitre 30)	6	0,6
Chimie et Plastique (du chapitre 32 au chapitre 39, sans 37)	80	7,5
Cuir, bois et papiers (chapitres 42, 44, 45,48)	40	3,8
Textiles et chaussures (du chapitre 51 au chapitre 64, sans 63)	233	22
Céramiques, verres, ouvrage en plâtre (chapitres 68-71)	40	3,8
Sidérurgie et métallurgie (chapitres 72, 73 et 76)	86	8
Mécanique (outillage, pièces de rechanges, appareillage et matériels de transport (chapitres 83-87)	500	47,2
Compteurs d'eau/gaz, meubles, literie... (chapitres 90, 94,96)	50	4,7
Total	1058	100

Source : Ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion des investissements

En termes de tarification douanière, la révision du calendrier du démantèlement a donné les résultats suivants (tableau 3).

⁵⁸ Dans le cadre de la nouvelle stratégie et politique de relance industrielle pour donner un nouveau souffle à l'industrie, le textile n'a pas été retenu comme activité prioritaire.

⁵⁹ Cette activité composé de 54 entreprises connaît par ailleurs des problèmes de sous- utilisation des capacités de production (25%) et manque cruellement de main d'œuvre qualifiée (FCE).

⁶⁰ Pour ce faire CELMA prendra une participation initiale à hauteur de 25% dans le capital social de l'usine de Chérage (ancienne usine BATA) avant de porter cette participation à 49% dans une prochaine étape.

Tableau 3 : révision du calendrier de démantèlement par niveau de DD

Niveau de protection	5%	15%	30%
Nombres de sous-positions tarifaires révisées	206 ⁶¹	105	747
Part en % (par rapport à 1058 SP)	19,5	10	70,5

Source : Ministère du commerce (2012)

Cette révision du calendrier de démantèlement et le répit qu'elle offre en termes de report de l'instauration de la zone de libre échange à 2020, est censée permettre de développer des actions visant :

- ∅ Le développement du secteur industriel, par la promotion de la sous-traitance, des clusters et du partenariat⁶².
- ∅ L'appui aux entreprises avec la poursuite de la mise à niveau⁶³, la promotion de l'innovation et de la qualité
- ∅ L'amélioration de l'environnement de l'entreprise, en termes de facilitation des opérations d'investissement, d'accès au foncier et de politique de régulation à tous les plans et d'augmentation de l'offre foncière .

Etant donné ce schéma de démantèlement, comment se sont comportés nos échanges surtout de produits industriels avec l'Union européenne aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

2- Les échanges de produits industriels entre l'Algérie et l'UE

L'Union Européenne est un partenaire avec lequel s'effectuent près de 60% du volume des échanges commerciaux de l'Algérie. A contrario, l'Algérie ne représente que 1,8% du volume des importations de l'UE et 1,2% du volume de ses exportations, mais demeure un partenaire essentiel de l'UE dans la zone euro-méditerranéenne.

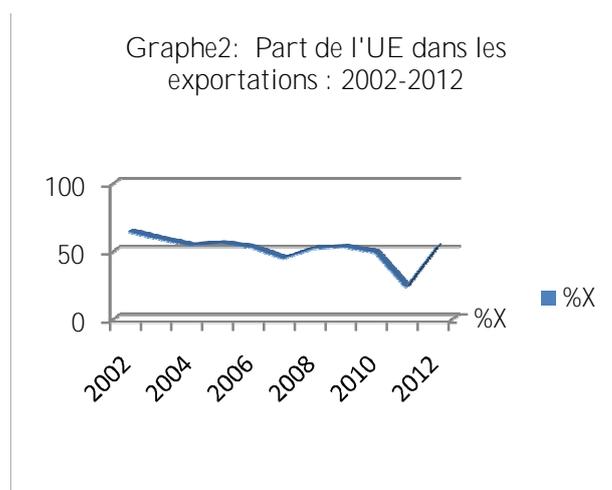
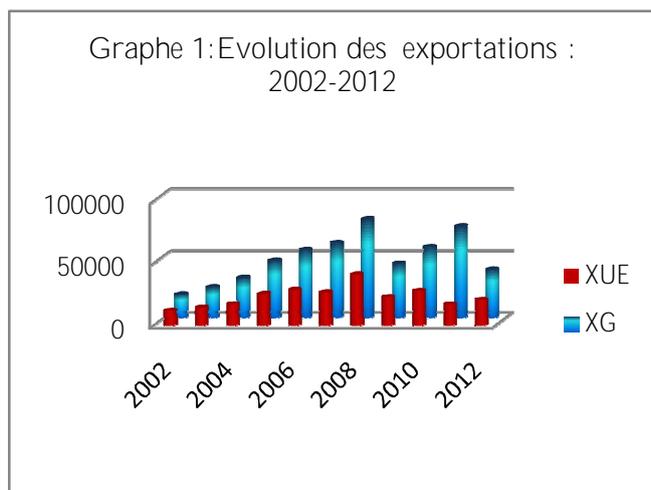
Avant d'aborder les échanges de l'Algérie en biens industriels avec l'UE, nous commençons par donner une vue globale de ses échanges de l'Algérie par catégorie de produits et par région économique pour situer l'UE dans ses échanges.

⁶¹ Ces sous-positions relèvent exclusivement des chapitres 84 à 87 (industrie mécanique)

⁶² Ces actions ont déjà été entamées en 2012 et elles continuent comme nous l'avons vu plus haut.

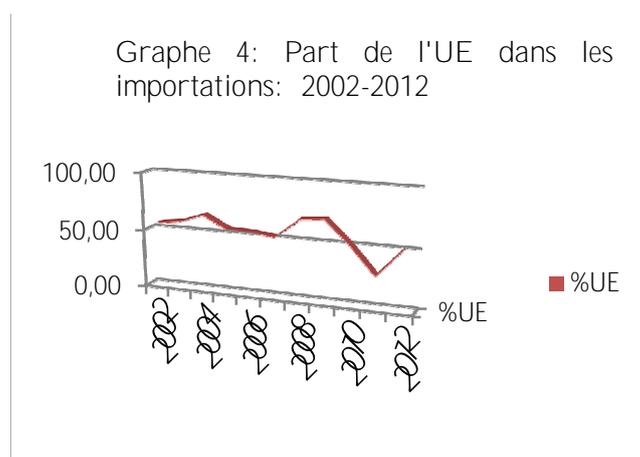
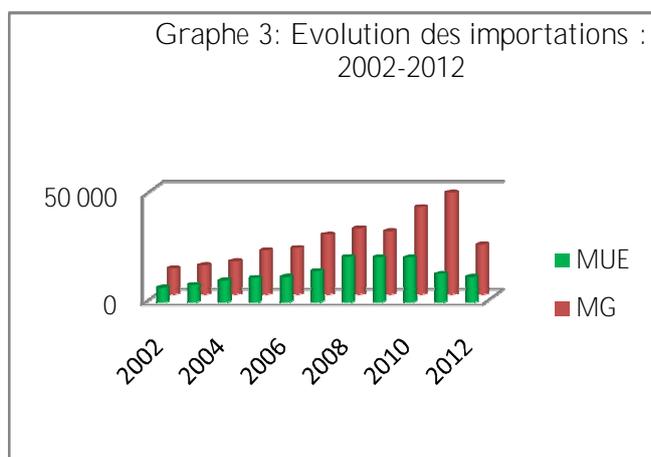
⁶³ Voir le chapitre 3 de ce présent rapport consacré à la mise à niveau des entreprises.

Globalement, du point de vue des exportations, que nous n'allons pas trop développer ici étant donné que nos exportations restent prédominées par les hydrocarbures avec une part de 96,3% du volume global des exportations en 2012 enregistrant une hausse de 6% par rapport à 2011. A contrario, nos exportations hors hydrocarbures qui représentaient 3,75% du total des exportations en 2012, ont enregistré quant à elles une baisse de 7,5% par rapport à 2011⁶⁴. L'UE reste notre principal client, malgré que sa part dans nos exportations ait baissé à 23% en 2011 pour rebondir l'année suivante (graphes 1 et 2).



Source : notre construction à partir des données de la douane

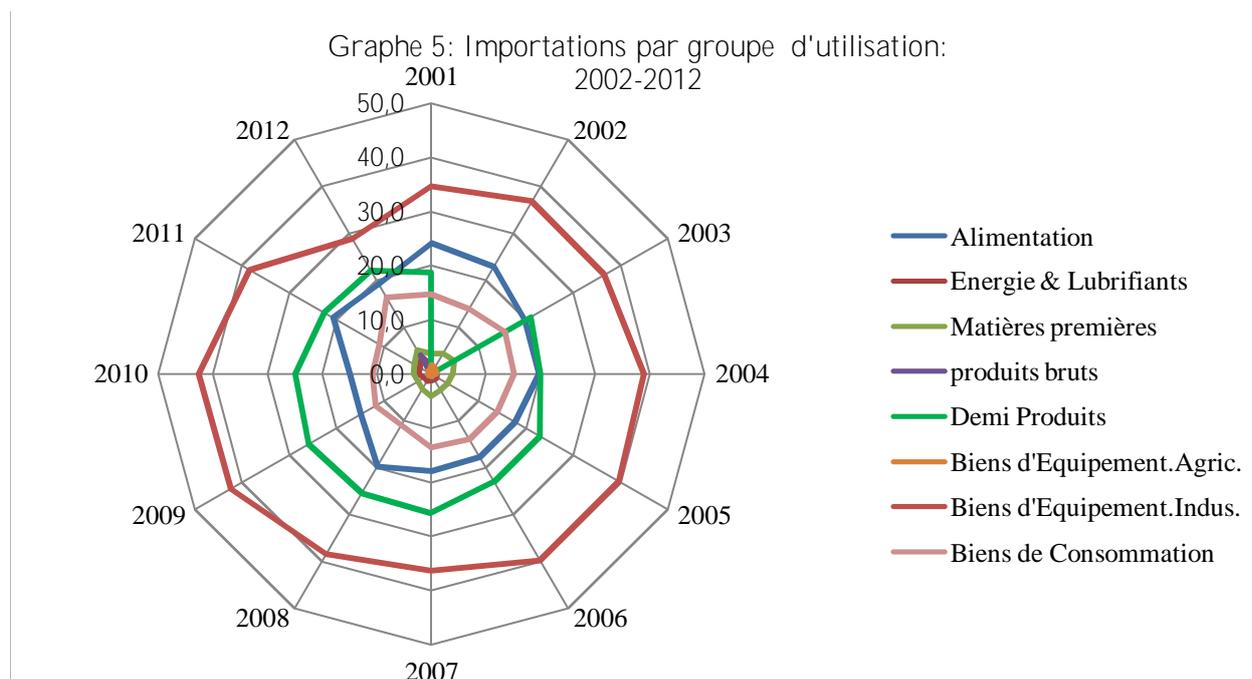
Du point de vue des importations (graphes 3 et 4), il apparaît que la tendance haussière demeure malgré les fluctuations enregistrées et qui sont dues à l'instabilité des marchés mondiaux des produits importés d'un côté et à une augmentation des coûts de certaines importations liées à la parité euro-dinar du fait que l'euro s'est apprécié de l'autre.



Source : notre construction à partir des données de la douane

⁶⁴ Données du CNIS

La part de l'Union a baissé en 2011 à 27,68% pour retrouver sa part moyenne en 2012 qui est de 50%. L'analyse de l'évolution des importations par catégories de produits fait ressortir la prédominance des biens d'équipements avec une part moyenne sur la décennie de près de 40% (37%), suivi par les produits semi-finis avec une part de 23% et enfin les produits alimentaires dont la part est en moyenne de 20% (19,2%) sur la décennie (2002-2012). Les statistiques sur la composition des importations de l'Union européenne, montrent que celle-ci est similaire à la structure globale.



Source : notre construction à partir des données de la douane

Par ailleurs une recherche faite sur le site des Douanes, nous a permis de ressortir les importations en provenance de l'UE de 2006 à 2010. Les années 2011 et 2012 ne sont pas encore disponibles. Des calculs faits sur ces données, nous ont permis d'apprécier le volume les principaux produits industriels en provenance de l'UE et leur accroissement entre 2006-2010, c'est-à-dire 5 ans après l'entrée en vigueur de l'accord.

On note l'explosion des importations de produits industriels avec des taux de croissance moyen sur la période (2006-2010) de l'ordre de 20709% pour le chapitre 85 (Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties) et de l'ordre de 4719,% pour le chapitre 73 (la fonte et les ouvrages en fonte). On relève aussi, que les importations globales en provenance de l'UE ont enregistré un taux de croissance annuelle sur la période de 81% alors que les principaux produits industriels ont crû annuellement de 184%.

De ce constat, on déduit une fois de plus que notre économie demeure dépendante des importations de produits industriels européens et que notre Industrie est loin d'être en mesure de produire pour le marché algérien afin de se substituer aux importations et encore moins pour le marché européen, même si nos exportations hors hydrocarbures progressent d'année en année, mais restent dérisoires quand on sait que les exportations hors phosphates de notre voisin le Maroc représentent près de 80% des exportations (produits alimentaires 20%, biens de consommation finale 30% et les demi-produits 27%).

Tableau 4 : Les principaux produits industriels échangés avec l'UE par chapitre du tarif douanier 2006-2010

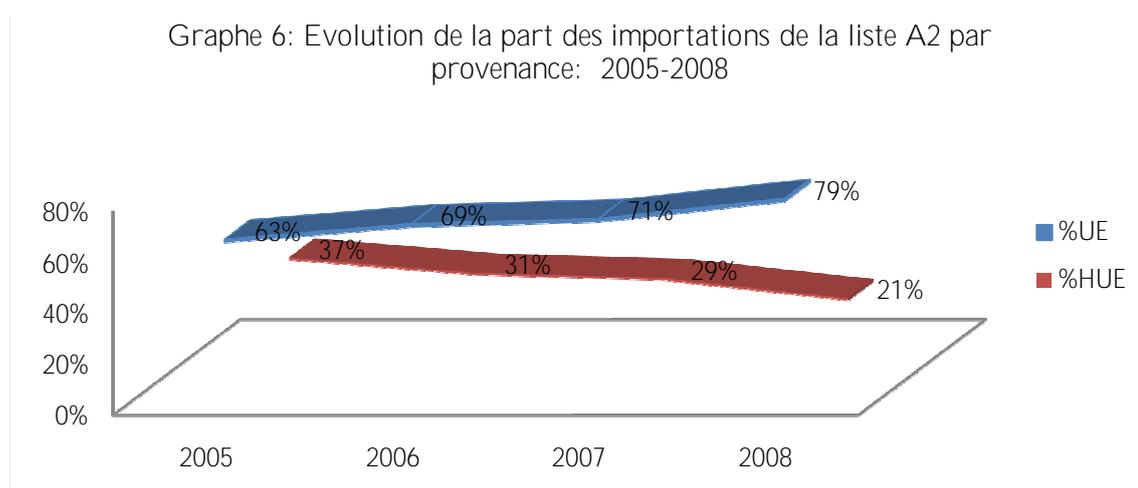
Chapitre du TD	Importations en 1 0 ³ \$					Ä%
	2006	2007	2008	2009	2010	
Chapitre 30 Produits pharmaceutiques	554,225	1760,595	3798,826	2063,314	1361,535	36,42
Chapitre 29 Matières plastiques et dérivées	1038,379	231,169	2274,281	536,107	1112,532	18,54
Chapitre 39 Matières plastiques et dérivées	1767,022	231,169	1821,785	1102,532	454,039	328,25
Chapitre 48 Papiers, cartons....	474,360	72,656	236,858	69,907	177,800	74,14
chapitre 70 verres et ouvrages en verres	13,676	95,303	138,436	2100,381	820,121	201,61
Chapitre 72 Fonte, fer et acier.	662,679	2654,586	2063,635	927,481	94,218	142,12
Chapitre 73 Ouvrage en Fonte, fer et acier	1168,345	5959,840	1759,701	2644,230	20045,405	4 719,27
Chapitre 85 Machine, appareils et matériels électriques....	2221,009	20579,670	26796,678	17443,077	85057,820	20 709,20
Chapitre 87 Voitures auto, tracteurs et accessoires....	4295,182	4336,348	4593,256	13482,057	6453,787	539,65
Chapitre 90 Instruments et appareils d'optiques....	2145,707	3943,030	2256,716	8240,584	4661,886	629,04
Total produits industriels	14340,584	39864,366	45740,172	48609,67	120239,143	184
Total importation UE	64.898,312	81.628,741	122.690,828	166.559,093	274.335,303	80,7
% importations UE	22	49	37	29	44	

Source : notre construction à partir des données de la douane

Cette hausse des importations des produits industriels en provenance de l'UE, nous amène à lier les importations de produits industriels par liste au démantèlement tarifaire pour apprécier son impact et ce sur la période 2005-2008⁶⁵.

3- L'impact du calendrier de démantèlement sur les importations de produits industriels.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord en 2005, l'importation des produits industriels de la liste A2 qui contient principalement des inputs a connu une augmentation continue de la part de l'UE (graphe 6) qui est passée de 63% à 79% soit une hausse moyenne de cette part sur la période de près de 8%. Cette hausse de la part de l'UE n'est nullement liée au démantèlement comme le pensent certains experts⁶⁶ dans un travail au profit du Ministère du Commerce, mais à la forte demande domestique.

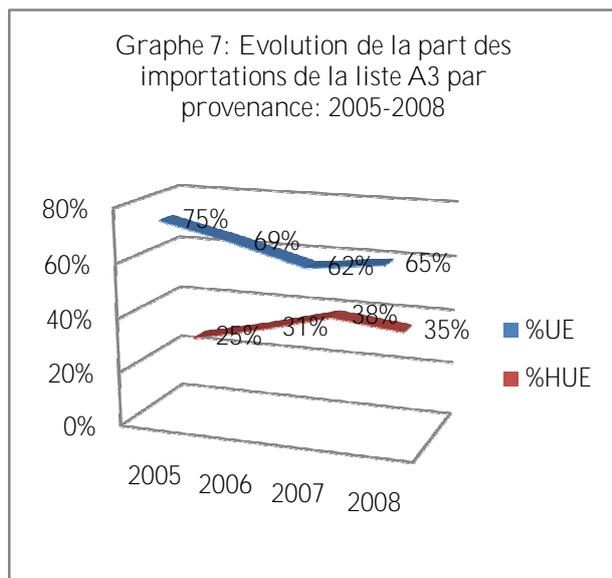


Source : notre construction à partir des données de la douane

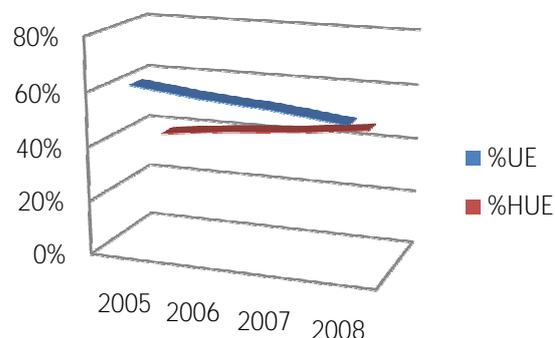
La part des importations en provenance de l'UE en produits industriels des listes A3 et A3a a légèrement diminué. Il s'agit en fait de biens d'équipement à fort contenu technologique et de biens durables (voitures) dont le démantèlement est échelonné sur 10 ans et 15 ans respectivement après la révision (initialement 7ans et 12 ans). Les graphiques 7 et 8 ci-dessous illustrent cette situation.

⁶⁵ A partir de données disponibles, car leur actualisation aurait demandé un travail de recherche supplémentaire.

⁶⁶ Nancy G., Kreitem B. et Picot B. (IDC-UE (2009))



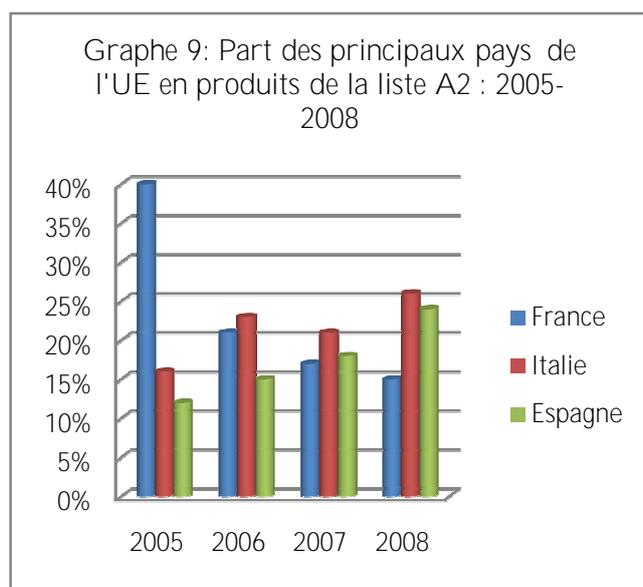
Graphe 8: Evolution de la part des importations de la liste A3a par provenance: 2005-2008



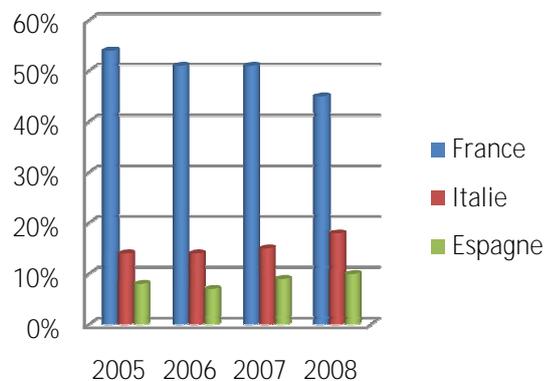
Source : notre construction à partir des données de la douane

Les principaux fournisseurs de l'Algérie sont la France, L'Italie et l'Espagne. On note des graphiques 9 et 10 que la part de la France dans l'importation des inputs (matières premières) a considérablement baissé (presque de moitié) au profit de l'Italie et de l'Espagne. Quant à sa part dans les importations de biens d'équipement, elle semble se maintenir même si on note une légère augmentation de la part de l'Italie.

S'agissant des biens dits durables comme les voitures qui sont contenus dans la liste A3a, on relève l'amélioration de la part de l'Espagne qui est passé de 11% à 17% au dépend de la France et de l'Italie dans les parts passaient respectivement de 45% à 39% et de 15% à 12%.



Graphe 10: Part des principaux pays de l'UE en produits de la liste A3 : 2005-2008



Source : notre construction à partir des données de la douane

Globalement, on note que les parts de marché de la France sur le marché algérien se maintiennent, même si sa part dans les importations de matières premières a considérablement baissée. Par ailleurs, il est incontestable que l'Italie et l'Espagne sont entrain de faire une percée dans notre marché et se révèlent comme de sérieux concurrents de la France, qui reste notre principal partenaire commercial dans la zone euro.

Aussi, il est important de relever que malgré l'accord d'association et même si la part de l'UE reste prépondérante autour de (50%) et de surcroît gonflée par l'appréciation de l'euro (60% en 2012), on ne peut ignorer la percée de la Chine dans nos importations. En effet, en 2012 sa part dans nos importations a grimpé à 12,83%, sachant qu'elle n'était que de 1,8% en 2001. Les importations quelle que soit leur provenance UE ou Hors UE ont connu une hausse fulgurante, passant de près de 10 milliards de \$ en 2000 à près de 60 milliards de \$ en 2013⁶⁷. Cette hausse peut s'expliquer comme nous l'avons mentionnée plus haut par la demande sans cesse croissante étant donné les énormes investissements consentis par les pouvoirs publics (les différents plans quinquennaux) d'une part et par la pression démographique d'autre part.

D'après des experts, cette hausse s'explique aussi par le fait que l'ouverture commerciale est en contradiction avec les restrictions des change et surtout avec l'administration du taux de change par la Banque d'Algérie même si cette dernière opère de temps en temps des glissements.

Cette politique du taux de change engendre un différentiel⁶⁸ sans cesse plus important avec le taux de change sur le marché parallèle qui induit inévitablement une forme de subvention des importations tous azimuts, même les importations de luxe. Cette subvention résulte du fait qu'une convertibilité commerciale du DA existe, c'est-à-dire que toutes les importations se font au taux de change administré et reviennent sur le marché au taux de change parallèle, attisant par la même occasion l'appétit de gains facile des opérateurs dont certains abandonnent facilement leur activité de producteur pour se convertir en importateur, eh oui la tentation est forte !!

Aussi, lors du recensement des entreprises de production industrielle à des fins d'enquête dans Oran et dans les wilayas environnantes, quelle n'a été notre surprise de constater le nombre incroyablement élevé d'entreprises d'importation et de distribution.

⁶⁷ C'est une estimation réaliste étant donné la valeur enregistrée par nos importations durant le premier semestre 2013 (30 milliards de \$). Le taux de croissance sur la période est de plus de 40% par an.

⁶⁸ Ce différentiel qui était il y a à peine quelques années de 15% est passé à près de 50% en 2012-2013 sans connaître de baisse.

Chapitre 5

Sur les effets d'une zone de libre échange :
Quelle méthodologie pour évaluer l'impact?

Dr Mihoub- Ait Habouche Ouahiba,
Université d'Oran

La zone de libre échange⁶⁹ recherchée à travers la conclusion d'un accord d'association entre l'Union européenne et les pays du Sud de la méditerranée dont l'Algérie fait partie, vise essentiellement une plus grande libéralisation des flux commerciaux. Au terme de ce libre échange commercial, l'intégration économique de leur marché demeure l'objectif ultime.

Ces accords d'association instaurent dans leur volet commercial, le principe de réciprocité, dans la mesure où certains pays méditerranéens dont l'Algérie bénéficiaient déjà d'un accès libre au marché européen en vertu des accords des années 70.

Cette réciprocité signifie un démantèlement des tarifs douaniers sur les importations en provenance de l'UE et suscite de grandes interrogations et souvent des polémiques entre les acteurs⁷⁰ concernés quant aux effets attendus d'une telle ouverture et pose par conséquent la problématique de l'évaluation des impacts potentiels majeurs aussi bien à court terme qu'à long terme qu'induirait cette ouverture commerciale sur des économies qui étaient jusqu'à une date récente protégées.

Cette problématique de libéralisation du commerce extérieur et d'intégration régionale de ces économies du Sud de la Méditerranée a fait l'objet de plusieurs tentatives d'évaluation et de mesure d'impact. Nous présenterons sommairement la méthodologie d'analyse d'impact dans ces aspects (macro- micro et méso) (I), suivi d'une synthèse de ces travaux empiriques d'évaluation (II), et enfin nous exposerons la méthodologie retenue pour apprécier l'impact de l'accord signé par l'Algérie sur l'industrie dans Oran et sa région (III).

1- Méthodologie d'analyse d'impact :

Au sens strict, l'étude de l'impact d'une action ou d'une activité consiste à comprendre, à mesurer et à évaluer ses effets. Dans le cas des accords d'association dont l'objectif est la constitution d'une zone de libre échange euro- méditerranéenne à l'horizon 2012. Pour l'Algérie, cette échéance est reportée à 2020 où un démantèlement tarifaire progressif est prévu et concerne plusieurs listes de produits en fonction de leur sensibilité. Ce délai est sensé permettre à ces économies :

⁶⁹ Voir Ait Habouche A (2000)

⁷⁰ Le débat sur cette question interpelle en effet, les structures de l'Etat, les entreprises et les chercheurs, chacun s'interrogeant et cherchant à justifier les retombées positives et négatives d'une telle problématique.

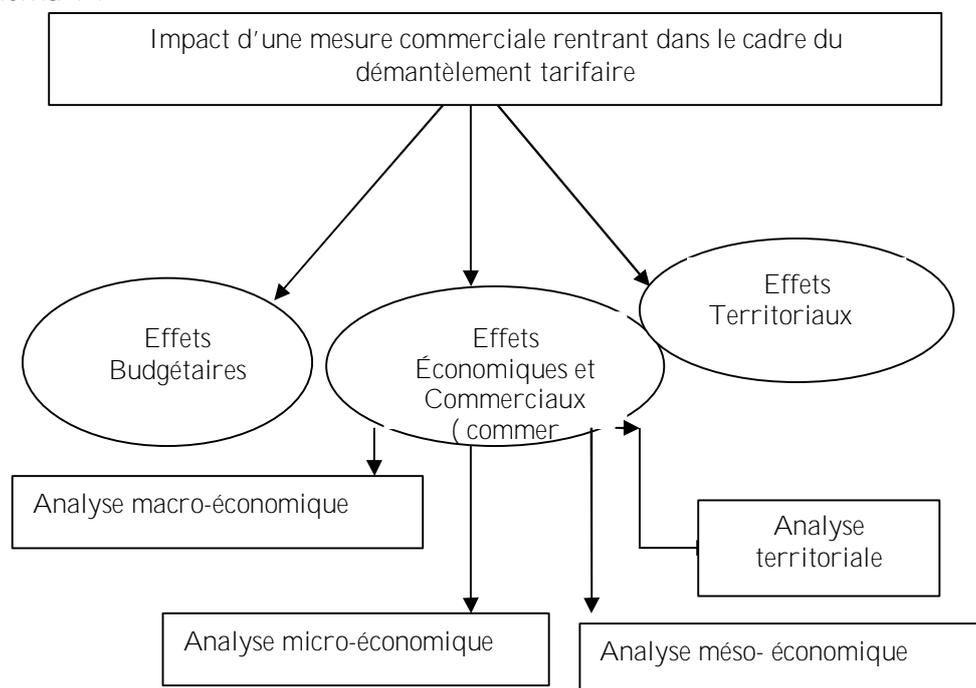
- ∅ De mettre en œuvre des politiques appropriées afin d'améliorer les capacités concurrentielles de certains secteurs en sauvegardant certains avantages comparatif acquis grâce à la protection
- ∅ de continuer les réformes économiques déjà initiées
- ∅ Et de développer un signal fort, aux partenaires étrangers pour accroître l'investissement direct et les échanges économique en général.

Dans cette, perspective d'évaluation, trois types d'effets sont mis en exergue ou sont attendus :

- § Des effets sur le commerce et l'économie, aussi bien sur le plan global que sectoriel
- § Des effets budgétaires en termes de perte revenus fiscaux par l'Etat⁷¹,
- § et des effets territoriaux⁷².

Le schéma 1, explicite ces différents effets.

Schéma 1 :



⁷¹ Cet effet est dit aussi effet fiscal car il se rapporte à la fiscalité douanière, voir à ce sujet Nabli (1997) et Abed (1998)

⁷² Sur ces effets territoriaux, voir les travaux de Regnault (1998) et Jaidi (2002)

Nous mettrons l'accent plus bas sur les effets commerciaux et économiques car l'ouverture croissante du commerce extérieur et la réduction, voire la suppression des droits de douanes sur certains produits induit plus de concurrence et a inévitablement des conséquences en termes de croissance, d'emploi, de productivité des facteurs, de flux d'échanges et de production qui peuvent s'avérer "désastreuse"⁷³.

1-1 L'approche macro-économique : Les modèles d'équilibre général

Méthodologiquement, la plupart des analyses des effets potentiels de l'instauration d'une zone de libre échange ont été examinés à partir de simulations mettant en œuvre des modèles d'équilibre général calculable (MEGC)⁷⁴. Ces modèles d'équilibre général calculable offrent, le seul instrument utilisable à ce jour pour évaluer macro-économiquement les effets de la création d'une ZLE donc, d'un changement dans les politiques économiques surtout celles liées au commerce l'extérieur dont la politique commerciale.

En effet, ces modèles permettent de mesurer non seulement les effets directs des changements simulés, mais également les effets indirects (second-round) qui incluent des effets inter- industriels et des ajustements macro-économiques. Par ailleurs, il est possible d'utiliser ces modèles pour effectuer des simulations combinant des hypothèses de démantèlement tarifaires et des variantes de politiques économiques comptablement cohérentes avec ce démantèlement et elles sont nombreuses.

Dans ce cadre d'analyse, l'évaluation s'intéresse à l'incidence du démantèlement tarifaire sur la dynamique de croissance, le comportement de la demande interne, les performances de l'investissement et les configurations des échanges commerciaux. Elle porte également sur l'évolution de l'équilibre budgétaire et la situation des finances extérieures.

Cette évaluation doit par ailleurs intégrer les orientations et les rôles assignés à la politique économique dans ses multiples dimensions, budgétaire, monétaire, fiscale et de change durant le processus de recomposition du tissu économique soumis au choc du libre-échange.

⁷³ C'est le terme utilisé généralement par les opérateurs nationaux pour qualifier les conséquences de la libéralisation.

⁷⁴ Sur les MEGC, voir Mihoub (1988, 2004) et Robinson (1990).

Les MEGC bien que plus adaptés à l'analyse des effets sur l'ensemble des secteurs et sur le bien être; nécessitent cependant ce qu'on appelle une matrice de comptabilité sociale avec une masse de données détaillées couvrant tous les aspects de l'activité économique et qui ne sont pas toujours disponibles avec toute la qualité requise.

Par ailleurs, la majorité de ces modèles, fonctionnent selon une approche de statique comparative dans le long terme. Or de par leur nature même, les chocs exogènes consécutifs à la création d'une Zone de libre échange déclenchent un processus dont la faisabilité dynamique est importante à examiner afin de mieux saisir la nature et l'intensité des ajustements et des transformations devant intervenir dans le système économique.

Les données requises pour adapter la modélisation en équilibre général à ces exigences et pouvoir mener une analyse affinée des effets du démantèlement sont rarement disponibles dans une économie en développement et le recours à des méthodologies moins exigeantes en information est recherché.

1-2 L'approche micro-économique : Les modèles d'équilibre partiel

L'approche microéconomique s'appuie sur les modèles d'équilibre partiel. La terminologie d'équilibre partiel est associée au nom d'Alfred Marshall. Bernard Guerrien⁷⁵ la définit de la façon suivante:

"Approche [...] qui consiste à raisonner sur l'offre et la demande d'un bien (quelconque) sans tenir compte de ce qui se passe avec les autres biens (et vice versa). C'est ce qu'on appelle la clause « toutes choses égales par ailleurs » ou *ceteris paribus*. "

Les modèles d'équilibre partiel, à l'inverse des modèles d'équilibre général ne font pas ressortir les implications intersectorielles et les effets de second-round d'un changement de politique commerciale; ils permettent cependant d'analyser les effets de cette politique en termes de création et de détournement de commerce, de bien-être et même en termes de revenus tarifaires d'un côté et de travailler à un niveau très fin de détail d'un autre côté.

Bien que critiquable car comme nous l'avons mentionné plus haut, elle ne prend pas en compte les interdépendances entre les marchés, cette approche par l'équilibre partiel occupe toujours une place importante dans les analyses théoriques ou empiriques car elle a l'avantage

⁷⁵ Guerrien, 1996

d'être simple contrairement à l'approche par l'équilibre général (Guerrien, 1996). Il arrive que l'on s'intéresse à l'impact de l'ouverture sur une branche ou un secteur d'activité, dans ce cas là l'approche adoptée sera différente et qualifiée de méso-économique ou sectorielle.

1-3 L'approche méso- économique ou sectorielle

Selon cette approche méso-économique l'analyse porte sur une branche ou un secteur d'activité dont la production sera directement affectée par les changements qui interviennent au niveau de la protection tarifaire. Ces changements auront une incidence directe sur les prix des produits en question ou, le cas échéant sur les coûts de production à travers les prix des intrants.

L'approche de l'impact se limiterait dans ce cas à prendre la mesure des modifications des conditions de l'offre et de leurs conséquences sur la production concurrentielle du produit tant sur le marché interne qu'externe. Généralisée à l'ensemble des activités susceptibles d'être touchées par les changements attendus, cette démarche permet de synthétiser l'ensemble des effets pour en ressortir une évaluation globale.

Si cette démarche peut s'avérer relativement adaptée, s'agissant d'une évaluation des effets attendus dans un secteur d'activité pris isolément suivant la logique de l'équilibre partiel, des limites sérieuses de cette approche apparaissent lorsqu'on cherche à en inférer des résultats ayant une signification à l'échelle macro-économique et pouvant être généralisées à l'ensemble du système.

On note par ailleurs, l'existence d'une approche dite territoriale dont les outils ne sont pas encore suffisamment affinés pour permettre une estimation quantifiée précise des effets de l'ouverture sur les tissus productifs territoriaux. L'impact territorial serait une résultante des effets combinés des effets globaux (macro-économiques) et des effets de restructuration sectorielle (Jaidi ,2002)⁷⁶

Le tableau de synthèse ci-dessous nous présente une comparaison entre les deux principales approches avec les avantages et les limites de chacune d'elle.

⁷⁶ Dans son analyse des impacts sectoriels et territoriaux de l'accord de libre échange UE- Maroc, il note que les effets enregistrés modifieront non seulement l'organisation du système productif national, mais aussi son inscription dans l'espace territorial.

comparaison des approches en équilibre générale calculable et en équilibre partiel

Données	avantages	limites
<p>Prix du bien sur le marché intérieur, prix du bien sur le marché mondial, production, Taux de change, droits de douanes, Importation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facile à identifier et à souscrire - niveau d'analyse très désagrégé surtout si l'intérêt porte sur un produit à un niveau de désagrégation très poussé 	<ul style="list-style-type: none"> - un seul marché est étudié, isolément des autres - Les interactions ne sont pas prises en compte, On raisonne donc « toutes choses égales par ailleurs - Beaucoup d'éléments intervenant sur le marché modélisé, demeurent exogènes, notamment l'un des côtés du marché (soit la demande, soit l'offre) ainsi que de nombreux prix.
<p>TES, enquêtes consommation des ménages, enquêtes emploi des entreprises, finances publiques, BP, opérations financières,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - solidité des fondements théoriques assis sur la théorie micro-économique. - Cette assise théorique permet d'utiliser le modèle comme explicatif des mécanismes en vigueur : le cadre macro-économique permet ensuite de tester la validité d'une spécification théorique en analysant les résultats de simulation. Le calibrage permet ensuite une désagrégation très importante du modèle. -Intrinsèquement, ces modèles exploitent un tableau entrées-sorties pour rendre compte des relations intersectorielles, mais la détermination walrasienne des prix assure une intégration parfaite des sphères nominales et réelles et des effets de demande et d'offre. - Permet une compréhension globale des interactions 	<ul style="list-style-type: none"> - Complexe, assez agrégé et exigeant un grand volume de données généralement non disponible dans un pays en développement - le cadre walrasien et son opérationnalité empirique. En effet, Les mécanismes sur lesquels repose le modèle sont très abstraits et éloignés de la perception que l'on se fait des mécanismes économiques courants - Le calibrage, enfin, est source d'arbitraire et le nombre élevé de paramètres empêche de réaliser des tests de sensibilité systématiques.

Données complémentaires pour appréhender les effets d'un accord de libre échange

2 - Survey des travaux d'analyse d'impact concernant les pays méditerranéens : trop peu d'études sur l'Algérie

Un survey des travaux empiriques⁷⁷ évaluant l'impact d'une zone de libre échange, nous permet de distinguer :

- ∅ Des études qui évaluent singulièrement l'impact sur un pays donné⁷⁸ : à titre d'exemple, Chater et Hamdouch. (2001) pour le Maroc, Chaker (2004), Salem (2004) pour la Tunisie et Dessus, suwa-Eisenmann(1998) pour l'Egypte.
- ∅ et des études qui évaluent globalement l'impact sur un panel de pays, à titre d'exemple : Lorca et Vicens (2004)]⁷⁹ sur un ensemble de pays méditerranées.

Et ce, dans un cadre de modélisation en équilibre général. Les tableaux présentés en annexe nous permettent de visualiser selon les références de leur auteur, et les pays, les hypothèses, les scénarios et les résultats obtenus en termes de bien être.

Sur le plan microéconomique, on notera le travail intéressant d'Augier et al (2004) sur la variation de la profitabilité d'un échantillon de 6500 des entreprises marocaines suite à l'entrée en vigueur de l'accord d'association signé entre le Maroc et l'Union européenne. Les simulations concernent en effet l'impact de la première étape du démantèlement, à savoir l'élimination des droits de douane sur les consommations intermédiaires importées de l'Union Européenne.

Les résultats des simulations montrent que dans le cas où les firmes maintiennent un comportement de marge (c'est-à-dire lorsqu'elles ne répercutent pas, ou peu, une baisse du coût moyen sur le prix de vente), la profitabilité passe seulement de 0% à 2%, « *ce qui n'est certainement pas suffisant pour financer "la mise à niveau"* ». Dans le cas où les entreprises répercutent la baisse du coût moyen sur les prix de vente, la profitabilité passe

⁷⁷ Si nous constatons de nombreuses études sur les pays tiers méditerranéens dont nous faisons ici la synthèse, les travaux similaires sur l'Algérie sont rares d'où l'intérêt de notre recherche, en dehors de l'étude faite par le FMI en 2006.

⁷⁸ Les travaux sur ces pays premiers signataires de l'accord d'association sont nombreux et variés, on se contente d'en citer les derniers.

⁷⁹ Etude du Fémise « Les effets de la libéralisation agricole sur les économies des pays partenaires méditerranéens »

de 0% à 1%. La profitabilité est calculée comme étant le rapport entre le résultat courant au chiffre d'affaires.

Achy (2003) propose quant à lui un modèle d'équilibre partiel qui tente de formaliser le fonctionnement du secteur textile et habillement au Maroc. La fonction de production adoptée (Cobb-Douglas basée sur la substitution entre les facteurs capital, travail qualifié et travail non qualifié permet de tenir compte de l'effet de l'amélioration de l'efficacité du processus de production qui résulte de l'incorporation du progrès technologique, des effets d'apprentissage, ou de l'amélioration du management. Cette composante mesurée empiriquement par la productivité totale des facteurs s'avère fondamentale pour la mobilisation des réserves de compétitivité des entreprises.

Le modèle a été calibré sur la base des données des comptes nationaux de 1998, et les simulations ont porté sur l'impact d'une baisse de la protection de 50%, d'une dévaluation du taux de change de 10%, d'une réduction du taux de la cotisation sociale pour l'ensemble des travailleurs qualifiés et non qualifiés de 50 % et une baisse du taux d'imposition sur des salariés qualifiés de 25 %.

Les résultats des simulations semblent correspondre aux prédictions de la théorie économique qui affirme qu'une baisse de la protection tarifaire profite aux importations qui accèdent au marché local contre le paiement d'un droit plus bas, leurs prix se retrouvent donc moins chers et par conséquent la pénétration des importations augmente au détriment de la production locale dont les prix restent inchangés.

En effet, il trouve que la baisse des droits tarifaires de 50 % (passant de 10 à 5%) se traduit par une baisse des prix à l'importation d'environ 4,5 %. Les importations réagissent positivement à cette déprotection et augmentent de 6,3 %. L'effet dépressif sur la production est estimé à 2,3 %. Le déclin de la production se traduit par un déclin équivalent en matière d'emploi qualifié et non qualifié étant donné que la fonction de production incorpore ces deux facteurs.

3- Quelle méthodologie adoptée pour l'analyse de l'impact de l'accord D'association avec l'Union européenne sur l'économie algérienne ?

L'ouverture commerciale de l'Algérie se matérialise à travers deux processus. Le premier a trait à la mise en place d'une zone de libre échange avec l'union européenne à

travers l'accord d'association. Le second processus viendrait se greffer au premier dès l'accession de l'Algérie à L'OMC prévue déjà depuis longtemps⁸⁰.

De ce qui précède (chapitre 2), on peut déduire qu'a priori les effets théoriques probables de la création d'une zone de libre échange n'est pas un exercice difficile. Cependant, on peut avancer que l'évaluation empirique de ces effets pose quant à elle problème surtout en l'Algérie devant la rareté des travaux sur la question.

A notre connaissance, des études éparses (FMI 2006, UE, Ministère des finances (2011), Ministère du commerce (2011), beaucoup plus sous forme de bilans statistiques ont porté sur l'évaluation des effets de l'accord de libre échange entre l'Algérie et l'UE. L'appréciation de ces effets s'est faite surtout en termes de bilan quantitatif du programme de mise à niveau et aussi en termes de pertes fiscales (recettes douanières). Ces résultats ont été d'ailleurs avancés lors des sessions de renégociation de l'accord qui ont eu lieu entre 2010-2012⁸¹. Nous présentons une synthèse des résultats de ces études.

3-1 : Les effets escomptés

D'une manière générale les effets prévus sont ceux de l'instauration d'une zone de libre échange. On prévoit en gros, des coûts économiques à court terme et des avantages plutôt à long terme. Les coûts se résument en une baisse des recettes budgétaires, un détournement du trafic des échanges et un chômage de transition lié à la restructuration des entreprises. Les avantages potentiels à plus long terme se traduiront éventuellement par des gains de bien être, une augmentation de l'investissement direct étranger, une hausse de la productivité et une croissance potentielle plus robuste.

3-1-1 : l'impact en termes d'avantages :

Même s'il est plus facile de mesurer les coûts que les avantages, la création d'une zone de libre échange entre l'Algérie et l'Union européenne peut induire une stimulation du commerce car les obstacles tarifaires et non tarifaires auront tendance à se réduire. Par conséquent, les consommateurs se retrouvent dans une situation de bien-être meilleur grâce à un plus grand choix de produits dans un meilleur rapport qualité- prix. A contrario, les

⁸⁰ Au moins depuis 2008. Les négociations sont toujours en cours continuent et reprendront en principe fin 2013.

⁸¹ Plus exactement de janvier 2011 à Août 2012

producteurs domestiques de biens concurrentiels avec les importations seront dans des positions moins avantageuses.

Cependant, l'accord peut induire également une réorientation des courants des échanges. Ce détournement de trafic susceptible de se produire peut affecter ce bien-être dans le cas où le partenaire commercial (UE) n'est pas aussi efficace que le reste du monde. Selon les analyses du FMI, ce risque est plus élevé pour l'Algérie que pour la Tunisie ou le Maroc parce qu'actuellement le volume des importations de nos deux voisins est plus important (75%) que les importations de l'Algérie de l'UE (60% en moyenne).

L'autre avantage potentiel, c'est l'augmentation des IDE qui peuvent induire bien entendu des gains importants de productivité et d'efficacité, une intensification de la concurrence et une propagation plus accrue de l'innovation et de la technologie.

3-1-2 : l'impact en termes de coûts

D'une façon générale, on estime cet impact négatif à court terme sur deux niveaux : sur le plan budgétaire et ses conséquences sur la balance des paiements d'une part et sur le plan du redéploiement et de restructuration industrielle et ses conséquences sur l'emploi d'autre part.

a. L'impact budgétaire :

On estime (FMI, 2006) que l'impact de l'accord d'association sur le budget de l'Etat peut se traduire par des pertes de recettes de l'ordre de 0,1% du PIB en 2005 à 0,4 en 2006, pour atteindre 2% du PIB en 2017⁸². Toutefois, une augmentation potentielle de la croissance peut largement atténuer ces pertes budgétaires.

Cet effet, sur le budget ne sera pas sans conséquences sur la balance des paiements, car on s'attend à un emballement de l'investissement, notamment public et de la consommation (privée) face à un niveau d'épargne plus bas ; ce qui se traduira par une réduction de l'excédent du compte des opérations courantes. Ce scénario repose bien entendu sur un prix du pétrole élevé.

b. L'Impact en termes de redéploiement et de

Restructuration industrielle:

⁸² Echéance initiale de l'instauration de la zone de libre échange entre l'Algérie et l'Union européenne. Avant l'entrée en vigueur de l'accord, et toujours selon le FMI, les recettes provenant des droits de droits représentaient environ 2,1% du PIB et la TVA, 4,6% du PIB.

Le démantèlement tarifaire progressif des droits de douane et des autres formes de protection va contraindre l'industrie domestique à supporter des coûts d'ajustement transitoires dont les conséquences affecteront à la baisse la production et/ ou les revenus. Ainsi, les facteurs de production émigreront progressivement, sectoriellement et/ou spatialement à la recherche de coûts plus faibles et d'avantages comparatifs meilleurs.

Comme le démantèlement s'étend sur une douzaine d'années, le redéploiement industriel qui en résultera s'étalera lui aussi dans le temps. Cet ajustement structurel peut être accéléré sous l'effet des politiques publiques nationales (politique de privatisation, politique industrielle et mise à niveau, accès au crédit, recapitalisation des entreprises publiques ... bref, de la conduite et de la poursuite des réformes).

c).....et ses conséquences sur l'emploi....

Le redéploiement et la restructuration industrielle qui découlerait de l'application de l'accord peut induire dans un premier temps surtout des abondons d'activité et/ou des changements d'activité dans des créneaux plus rentables et plus intensifs en capital qu'en travail ... ce qui peut faire apparaître à court terme un chômage de transition.

Bien qu'il n'y ait pas d'estimation de ces coûts d'ajustement social pour l'Algérie, on évalue ces coûts pour la Tunisie (Rutherford, 1995) à 4% du PIB. Pour l'Algérie, on pense que ce coût d'ajustement social peut être amorti par des politiques publiques d'emploi soutenues et par la réforme du droit social vers une plus grande flexibilité du marché du travail.

3-2 : Les effets enregistrés

Après les prévisions qui découlent de l'étude du FMI, nous avons essayé de recenser les effets enregistrés jusque là, c'est-à-dire après 8 ans d'application de l'accord:

3-2-1 : En termes de volume d'échange :

D'après le CNIS (le Centre d'information douanière), l'accord a permis de gonfler les importations en provenance des pays de l'UE. En effet, ces importations ont doublé entre 2005 et 2011 passant de 12,1 milliards de \$ à 24,2 milliards de \$. Si on comptabilise ces

importations à partir de l'année de signature de l'accord, à savoir 2002, on enregistre leur quadruplement (8,1 Milliards de \$ en 2002)⁸³.

On peut d'ores et déjà avancer que l'accord a induit une création de commerce au profit exclusivement de l'UE dans la mesure où le déséquilibre de notre balance commerciale hors hydrocarbures vis-à-vis de l'UE a persisté voire aggravé. En effet, on a enregistré un net recul des exportations agricoles, en plus de la faible consommation des contingents tarifaires alloués à l'Algérie par l'UE.

3-2-2 : En termes de recettes fiscales

En Algérie les recettes fiscales proviennent pour l'essentiel des hydrocarbures (70%) qui représente 37% du PIB. Les recettes douanières (droits de douanes et TVA inclus⁸⁴) représentent quant à elle 7% du PIB. Malgré cette faible participation des recettes douanières au budget de l'Etat, le démantèlement tarifaire a induit à manque à gagner évalué par les Services du Ministère des Finances à 2,5 Milliards de \$ uniquement entre 2005 et 2009, soit une perte annuelle d'un demi milliard de \$. Cette situation a poussé les autorités algériennes à geler le démantèlement en septembre 2010 et à demander la renégociation du calendrier du démantèlement dont l'échéance a été repoussée à 2020.

En 2011, les pertes douanières sont estimées à 91 milliards de DA soit 1,1 milliards de \$ (910 millions €) alors qu'elles n'étaient que de 76 milliards de DA en 2010, soit près 0,91 milliards de \$ (760 milliards €). Ce manque à gagner incorpore aussi les pertes liées à l'adhésion à la GZLEA (La Grande Zone de Libre échange Arabe) qui sont marginales car estimées à 9 milliards de DA en 2011.

3-2-3 : En termes d'IDE

Un des effets positifs attendu de l'accord d'association signé avec l'UE est de voir les investissements européens affluer en Algérie. Ils étaient censés contribuer à la diversification de notre économie dépendante et par voie de conséquence augmenter nos exportations hors hydrocarbures qui ne dépassent guère 2 milliards de \$ en 2011 et à créer aussi de l'emploi.

⁸³ Une analyse plus poussée de ce volet échange est abordée dans le chapitre sur les changes de matières premières et produits semi-finis en liaison avec le calendrier du démantèlement.

⁸⁴ La TVA représente 60% des recettes douanières et les droits de douanes 38%

Ces investissements en dépit d'une tendance relativement haussière ces deux dernières années (2011-2012)⁸⁵ ne représentent que le 1/3 des IDE entrants en Algérie qui sont évalués à 2,571 milliards de \$ d'après le dernier rapport de la CNUCED. Les chiffres publiés par la Banque d'Algérie indique un montant plus important estimé à plus de 4 milliards de \$ (cette divergence est certainement due au contenu donné à cet agrégat IDE).

En conclusion, et comme l'atteste la majorité des travaux pertinents sur les effets de l'ouverture sur une économie, la démarche adoptée est celle de la modélisation en équilibre général calculable (MEGC)⁸⁶. Cette démarche est très couteuse en termes d'information, si nous voulons imprégner notre modèle de réalisme. En effet, on a besoin :

- ∅ De données permettant d'appréhender les aspects importants liés à l'emploi, à la productivité, à la distribution des revenus entre les agents économiques
- ∅ d'intégrer dans le modèle des hypothèses sur la concurrence et les économies d'échelle.
- ∅ De dynamiser le modèle afin de mieux cerner les effets qui s'avèrent être significatifs à long terme.

Cette modélisation qui se veut la plus réaliste possible ne peut se faire en l'état actuel des statistiques algériennes concernant les entreprises, la concurrence, la compétitivité et les revenus.

L'entrée en vigueur de l'accord et la pauvreté de travaux sur son impact traduisent, tout l'intérêt de cette recherche appliquée, quant à sa contribution pour expliquer les effets attendus de cette nouvelle politique commerciale⁸⁷.

Sachant que l'analyse des impacts du démantèlement tarifaire (changement de régime commercial) repose sur l'exploitation d'un ensemble important de données et à la lumière des

⁸⁵ Les investissements en provenance de l'UE ont même chuté, en 2008, de 50% par rapport à 2007, tant en flux qu'en nombre de projets, du jamais vu depuis 2003. Ainsi, 29 projets européens d'investissement en 2008 contre 60 projets en 2007.

⁸⁶ Voir Mihoub-Ait Habouche Ouahiba (2004)

⁸⁷ Suite à la signature des accords (1994), de nombreuses études ont été consacrées aux impacts de la libéralisation commerciale pour divers pays méditerranéens. Seule l'étude faite par le FMI en 2006 a été consacrée à l'Algérie..

méthodologies d'analyse développées plus haut, avant d'opérer notre choix quant l'approche à utiliser, nous nous sommes interrogés :

- ∅ Faut-il rechercher la méthodologie théorique la plus appropriée, et voir ensuite si on dispose des données statistiques permettant de répondre à cette méthodologie ?
- ∅ Faut-il adapter d'emblée une méthodologie d'analyse d'impact aux données statistiques existantes⁸⁸ ?

En conclusion, on peut dire que la qualité et la quantité des données dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas d'appréhender l'impact de l'accord d'association sur l'économie algérienne en général et sur le secteur industriel productif en particulier, ni sous l'approche de l'équilibre général, ni sous celle de l'équilibre partiel qui nécessiterai le choix qui s'avère difficile d'un produit industriel pour lequel l'impact de l'ouverture serait significatif.

Partant de là, nous avons décidé d'aller chercher nous même cette information qui nous fait tant défaut, en menant une enquête auprès des opérateurs économiques du secteur industriel productif de la wilaya d'Oran et de sa région pour apprécier les effets de cette ouverture. Le volet suivant de ce rapport détaille cette enquête, analyse ses résultats et tirent les conclusions qui en découlent en termes d'impact de l'accord d'association sur l'activité productif d'Oran et de sa région.

⁸⁸ Dans le premier cas, on obtiendrait un modèle économiquement et/ou mathématiquement performant mais impossible à mettre en œuvre, faute de données complètes et fiables. Le second cas conduirait à l'adoption d'une méthode dont les résultats ne seraient pas suffisamment significatifs compte tenu de la faiblesse des données

Chapitre 6

L'impact de l'accord d'association Algérie-UE
sur les entreprises industrielles :
Les enseignements d'une enquête auprès des
entreprises d'Oran et de sa région, 2013

Pr Ait Habouche A.

Dr Mihoub-Ait Habouche O.

Dali-Oulha F.

L'enquête effectuée sur notre échantillon de petites et moyennes entreprises industrielles dont la taille est plus de 10 emplois exerçant dans la wilaya d'Oran, nous permet d'apporter des éléments de réponse aux nombreuses interrogations sur leurs réactions et leur appréciation de l'ouverture stipulée par l'accord d'association signée avec l'UE.

Dans cette optique, un questionnaire⁸⁹ couvrant l'ensemble des préoccupations et intérêts des acteurs du secteur industriel et ayant un lien avec l'ouverture commerciale a été élaboré.

Ce questionnaire est structuré de façon à prendre en compte diverses préoccupations :

- Les informations relatives à leur degré de connaissance de cet accord d'association
- Les impacts attendus et les difficultés rencontrées
- Les actions mises en œuvre telles que les programmes de mise à niveau dans la perspective de cet accord.

Cette enquête qui s'est étalée sur près d'un an (octobre 2012 à août 2013) a concerné des entreprises se trouvant dans les zones industrielles, les zones d'activité et dans le tissu urbain. Elle s'est déroulée sous forme d'entretien et d'échanges très souvent avec le chef d'entreprise et parfois avec le responsable commercial ou financier très au fait des opérations d'importations opérées et des difficultés rencontrées par l'entreprise.

Globalement les personnes rencontrées étaient accueillantes, disponibles et agréables et nos séances de travail étaient fructueuses et nous ont permis de recueillir directement leurs commentaires quant à l'application de l'accord d'association et ses effets sur leur activité de production.

Nous pouvons ajouter qu'en dehors de la réticence de certaines entreprises (heureusement, elles n'étaient pas nombreuses) à répondre à notre questionnaire, le principal défi auquel nous avons été confrontés est d'ordre technique. En effet, les listes d'entreprises recueillies auprès des différentes sources n'étaient pas toujours mises à jour et comportaient dès fois des informations erronées (adresse et numéros de téléphone).

⁸⁹ Le questionnaire figure en annexe

Cela a nécessité un long travail de recherche qui a consisté à confronté les diverses sources d'information pour aboutir à la mise à jour de la base de données permettant une bonne couverture du tissu des entreprises industrielles aussi bien du secteur privé que public.

Enfin, pour mieux apprécier les effets de l'ouverture préconisée par l'accord d'association signé avec l'UE, nous avons jugé utile d'élargir notre enquête afin qu'elle intègre un échantillon d'entreprise industrielles de production de quelques wilaya de la région Ouest (Mostaganem, Mascara, Ain Témouchent, Relizane, Saida et Tlemcen et Sidi Bel Abbas). Notre souci étant de constituer un échantillon témoin comparatif qui nous permettra sans aucun doute de confronter les appréciations des entreprises Oranaises avec celles des entreprises de la région en matière de perception des effets de l'accord d'association entré en vigueur depuis près de 8 ans.

1- La méthodologie d'enquête

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il y'a un manque d'études quant à l'impact de l'accord d'association signé avec l'Union européenne tant sur le plan de l'activité économique que sur le plan financier. Partant de là, notre enquête s'est imposée pour aller chercher nous même cette information qui fait défaut.

1-1 L'échantillon d'enquête :

Notre enquête a été conduite auprès des petites et moyennes entreprises du secteur industriel hors hydrocarbures activant dans différentes branches (se référer à la liste des branches considérées dans le questionnaire de l'annexe 1). Il est important de noter que notre échantillon ne comprend que les entreprises qui produisent des biens industriels même si en parallèle elles s'occupent elles même de leurs de distribution.

La raison est que nous pensons que les réponses de ces dernières, nous aiderons certainement à mieux cerner l'impact de l'accord d'association signé avec l'UE dans la mesure où :

- d'une part elles sont censées profiter de l'accord car leur activité de production dépend de matières premières et d'équipements importés touchés par le démantèlement tarifaires

- et d'autre part il y'a un souci permanent de la part des autorités publiques d'améliorer leur compétitivité pour affronter la concurrence des produits européens qui seront libres d'accès à notre marché local à partir de 2020 (programme de mise à niveau).

Donc notre population de base englobe toutes les entreprises industrielles de production de plus de 10 employés se trouvant à Oran et dans les wilayas environnantes citées plus haut. D'après le dernier recensement économique dont les résultats définitifs ont été publiés par l'ONS en 2012, on recense à l'échelle nationale 934250 entités économiques dont 95% sont des personnes physiques. Les personnes morales au nombre de 45456 sont concentrées dans la capitale (21%) et Oran qui suit loin derrière avec 6,8% soit 3091 personnes morales.

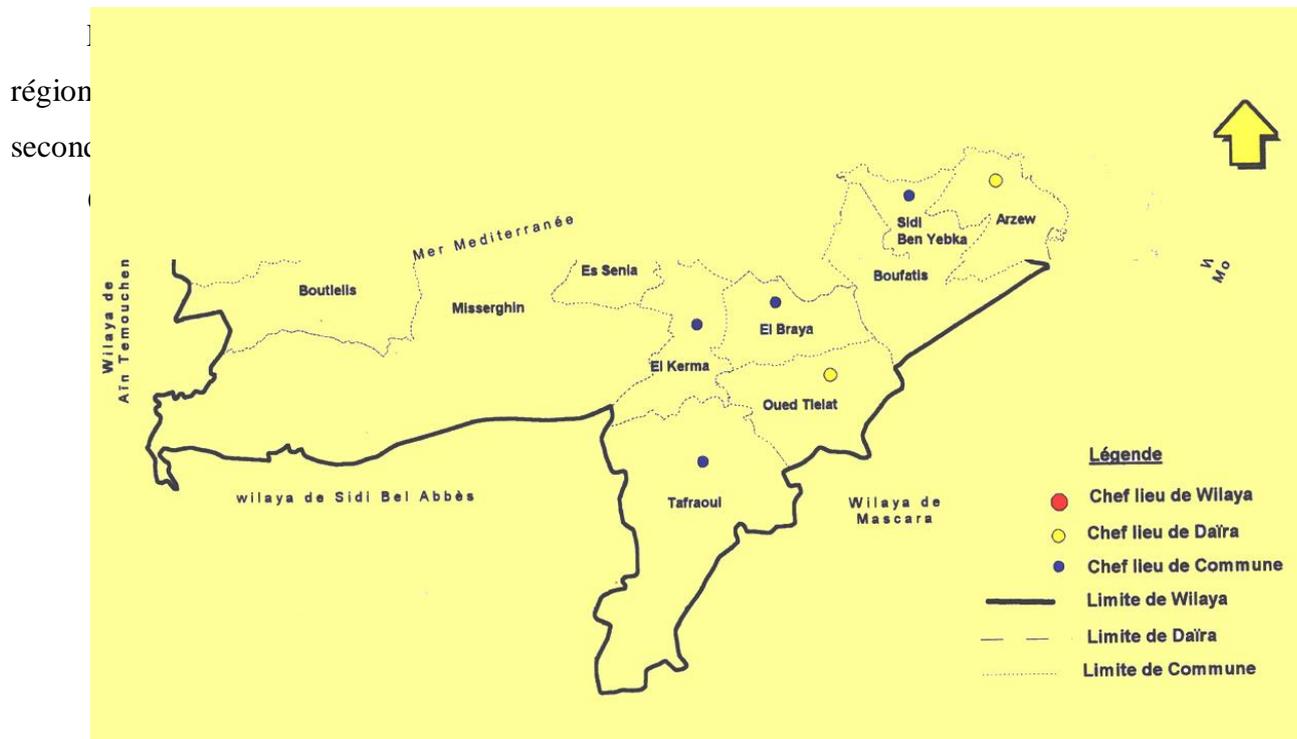
Ces entités économiques sont concentrées dans le secteur tertiaire à près de 89%, (commerce, services et transport..), l'Industrie occupe 95445 entreprises dont 91149 dans le secteur manufacturier. Ces entreprises industrielles activent principalement dans l'agro-alimentaire, dans la chimie et le plastique, la fabrication de produits métalliques et le textile, et relèvent essentiellement du secteur privé.

La répartition des entités économiques par wilaya fait ressortir qu'Oran compte 52852 entités dont 5270 seulement activent dans le secteur industriel. On relève aussi que sur les 52852 entités, 3083 soit 5,83% du total sont des personnes morales. Sur les 5270 entités activant dans l'industrie, près de 70% sont localisées dans les communes d'Oran (2393), de Bir El Djir (525), de Sidi Chami (469), d'Es Sénia (385) et de Hassi Bounif (194).

Partant du fait que près de 6% de ces entités industrielles sont des personnes morales, nous pouvons déduire que dans l'industrie, nous avons 360 personnes morales donc des entreprises susceptibles d'être des PME de plus de 10 employés.

A l'échelle de la région, on dénombre 9142 activant dans l'industrie avec une proportion de près de 6% de personnes morales, c'est-à-dire 532 entreprises. Si on ne tient compte que des entreprises de production de plus de 10 employés, et on exclut les entreprises qui se contentent d'importer et de distribuer des produits industriels et celles qui n'offrent que des services (maintenance et autres), nous divisons cet effectif de 360 entreprises par deux et même plus. On obtient finalement une population de base constituée de 180 entreprises, le

même raisonnement a été adopté pour définir la population de base des entreprises industrielles des wilayas environnantes.



Source : Direction de Planification et d'Aménagement du Territoire (PDAT) d'Oran.2009

Carte 2 : Oran et les wilayates environnantes



Notre échantillon que nous avons voulu aléatoire autant que possible est composé d'une cinquantaine d'entreprises (51 pour Oran et 53 pour la région) est représentatif car il comprend 20% de la population de base. Il a été constitué à partir du croisement de répertoires provenant du Ministère de l'Industrie et de la PME et disponibles au niveau :

- des directions de l'Industrie et de la PME de la wilaya d'Oran et des wilayas environnantes,
- de la société de gestion des zones industrielles (SGZI-Ouest)
- de l'ANIREF
- de la chambre de commerce et d'industrie d'Oran (CCIO)

et d'autres sources statistiques⁹⁰ :

- du CNRC
- de l'ONS à travers le dernier recensement économique
- et de Kompass⁹¹

1-2 Le questionnaire d'enquête⁹²

L'enquête est effectuée selon le mode de questionnement direct "face à face". Le chef d'entreprise avait à répondre à près de 50 questions (47) réparties en quatre sections :

- 1- L'identification de l'entreprise
- 2- Structure du marché et compétitivité de l'entreprise
- 3- Appréciation du contexte d'ouverture lié à l'accord d'association
- 4- Appréciation du programme d'accompagnement (mise à niveau) lié à l'accord d'association.

1-3 Traitement des données de l'enquête

Le questionnaire présenté succinctement plus haut a été soumis à une cinquantaine d'entreprises de la wilaya d'Oran (51) et à une cinquantaine d'entreprise de la région (53). Nous avons utilisé le logiciel "Survey Gold 2006" pour exploiter les données des deux enquêtes à défaut du logiciel "Sphinx" qui a été commandé et qui ne nous ait pas parvenu jusqu'à ce jour. Les résultats que nous avons synthétisés en annexe 2 sont analysés d'une part à partir d'une première lecture sommaire des résultats et d'autre part à partir d'une synthèse des tableaux croisés que nous avons construits.

⁹⁰ Nous présenterons les bases de données disponibles en Annexe 3

⁹¹ Kompass Algérie, <http://dz.kompass.com>

⁹² Voir le questionnaire en détail en annexe 1

2- Exploitation des résultats de l'enquête oranaise

Pour répondre à notre question centrale qui est de savoir quel est l'impact de l'accord d'association signé avec l'union européenne en 2002 et rentré en vigueur en 2005 sur le secteur industriel productif et devant la quasi-absence d'étude sur la question⁹³, nous avons entrepris cette enquête, en espérant qu'elle nous aide à apprécier les conséquences de cette ouverture. Nous commençons par présenter le profil des entreprises enquêtées

2-1- Identification des entreprises enquêtées (2013)

Notre enquête révèle que nos entreprises de production de biens industriels ont une activité unique avec un éventail de produits pour 60% d'entre elles contre seulement 16 % qui ont plusieurs activités. Elles s'occupent elles mêmes à près de 73% de la distribution de leur production et seulement 27% d'entre elles se contentent de produire.

Elles sont en majorité des groupe-siège (74,5%) contre 25% des filiales ; de statut juridique SARL à 64% contre 30% des SPA; actives dans des secteurs clés tels que l'Agro-alimentaire (23,53%), la chimie et le plastique (21,6%), les ISMME (15,7%), et autres industries (15,7%) où on y trouve les industries pharmaceutiques et les industries du verre, et relèvent en majeure partie (82,35) du secteur privé, donnée confirmée par le premier recensement économique effectué en 2011⁹⁴ et sont localisées à 64% en zones industrielles (50,98%) contre 20% en zones d'activité et 16% dans le tissu urbain.

D'après les statistiques de 2007⁹⁵, les PME industrielles étaient localisées à Oran à :

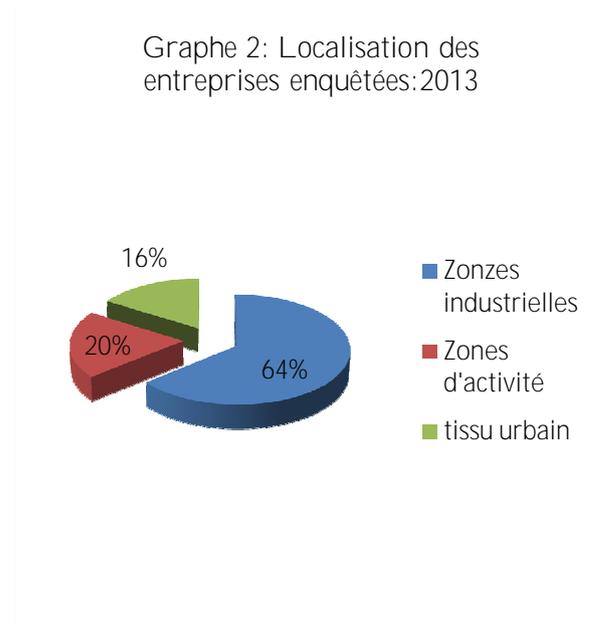
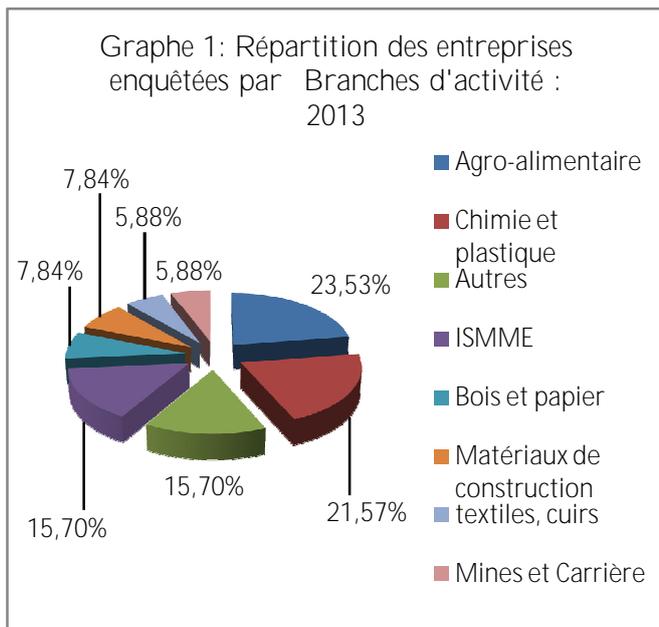
- 48% en zone industrielle
- 29% situé à l'intérieur du tissu urbain
- 23% en zone d'activité

Cet accroissement des effectifs en zones industrielles est dû à notre avis aux nouvelles créations et s'explique aussi par les délocalisations de certaines entreprises installées auparavant en zone urbaine, comme c'est le cas de la SPMC que nous avons enquêté

⁹³ Voir le chapitre sur les méthodologies d'analyse

⁹⁴ Premier recensement économique 2011, Collections Statistiques N° 172/2012 Série E : Statistiques Economiques N° 69

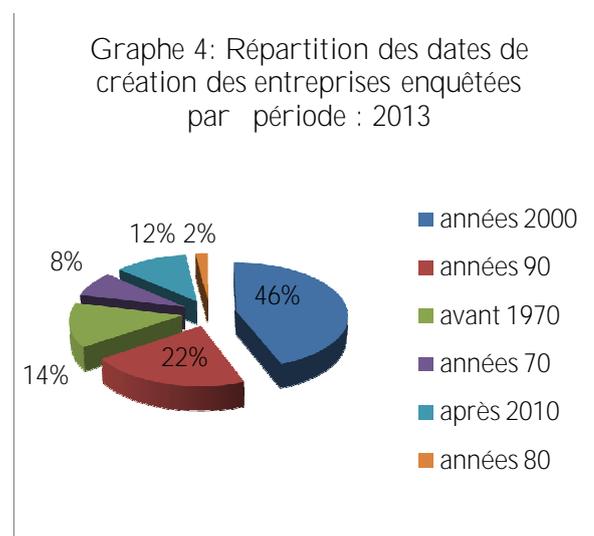
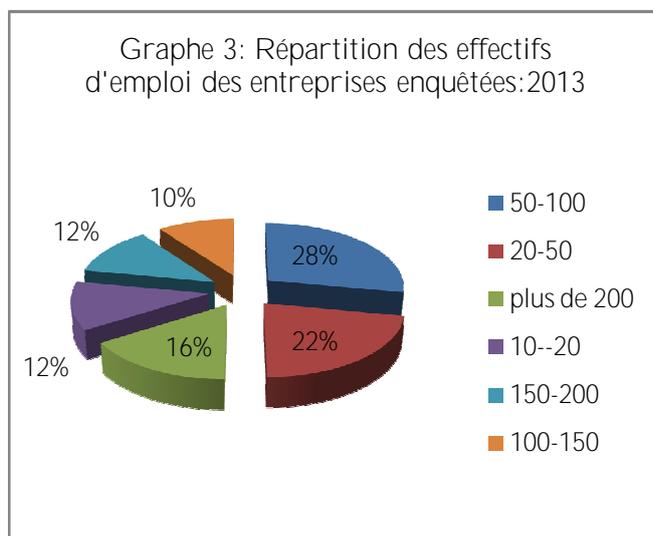
⁹⁵ Données de la DPMEA de la wilaya d'Oran



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

En ce qui concerne la taille des entreprises de notre échantillon qui s'exprime en termes d'emploi, pour plus de la moitié (62%), leur effectif ne dépasse pas 100 dont 50% ont un effectif compris entre 20 et 100 contre 16% dont l'effectif est supérieur à 200 et pouvant atteindre jusqu'à 520 employés comme c'est le cas de l'entreprise Haal en partenariat avec des espagnoles suivie de l'entreprise Maghreb emballage (400) .

Ces entreprises ont été créées pour près de la moitié (46%) dans les années 2000 contre 22% créées dans les années 90 et ce malgré les problèmes de sécurité ayant caractérisés cette décennie. On relève par ailleurs que 14% d'entre elles ont été créés avant 1970 soit juste après l'indépendance ou même pendant la période coloniale (Maghreb emballage créée en 1948).



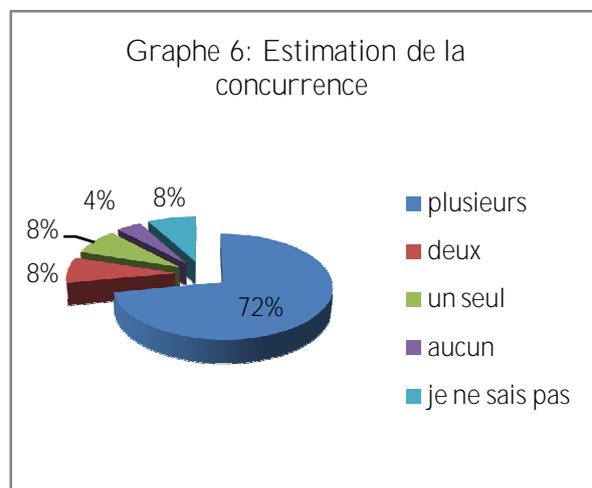
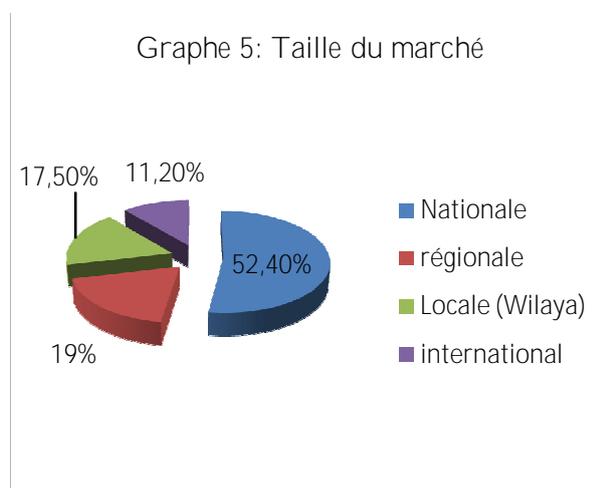
Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête 2013

Cette vague de création qu'à connue les années 2000 est le résultat de la politique de soutien mise en place par l'Etat⁹⁶ dans le contexte de la relance économique et dans la perspective de l'association avec l'Union européenne.

2-2- Structure du marché et compétitivité de l'entreprise

Situer l'entreprise par rapport à son marché est certainement un indicateur pour apprécier sa compétitivité et capter sa capacité à s'adapter et aussi à saisir les opportunités qu'offrirait éventuellement cette ouverture avec l'Union européenne.

Les entreprises interrogées dont le marché est national pour plus de 52%, national pour 19%, local pour 18% et international pour seulement 11% sont plus que la moitié (72%) ont estimé que leur marché est concurrentiel et que cette concurrence est exercée particulièrement par les grandes entreprises privées pour 36% et par les PME locales pour 21%. Le secteur informel ne semble inquiéter que 4 % d'entre elles. Les concurrents ont l'avantage de disposer d'un meilleur réseau de distribution et de pratiquer des prix plus bas pour près de 22% des entreprises, d'avoir des produits de meilleure qualité pour 18% d'entre elles et d'avoir des coûts de production plus bas pour 15% .

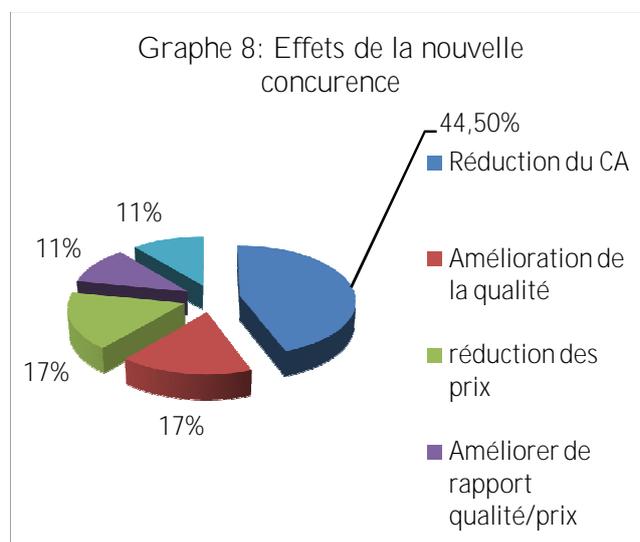
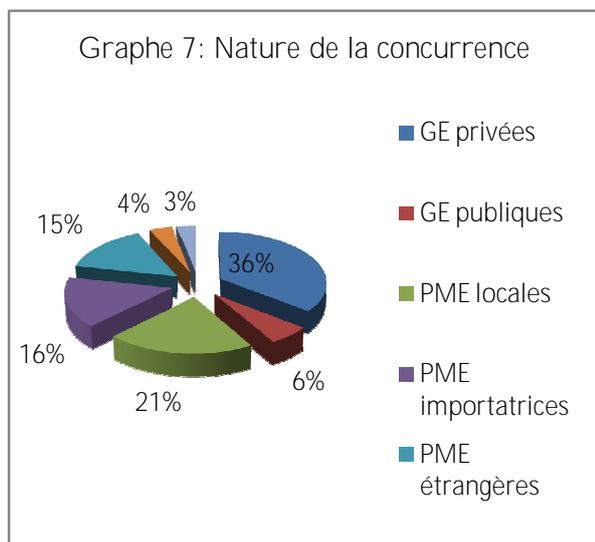


Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Pour 65% des entreprises, il y'a eu arrivée récente de nouveaux concurrents, et cette nouvelle concurrence les a affecté pour 65% d'entre elles et ce en termes de perte de part de marché (baisse du chiffre d'affaire) pour près de 50% (45%) et de baisse des prix pour 17%.

⁹⁶ Politique de soutien, création du FGAR, création des pépinières d'entreprises et de la caisse de garantie des crédits d'investissement pour les PME (CGCI-PME)

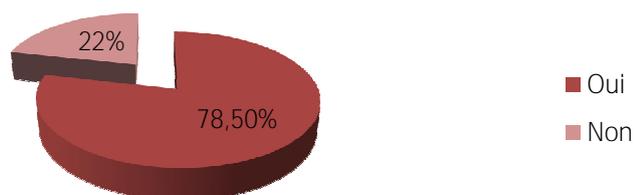
Cependant, l'effet n'est pas que négatif dans la mesure où elle les a contraintes à améliorer la qualité de leur produit (17%) et d'aller vers l'innovation en termes de produit ou de processus pour 11% d'entre elles.



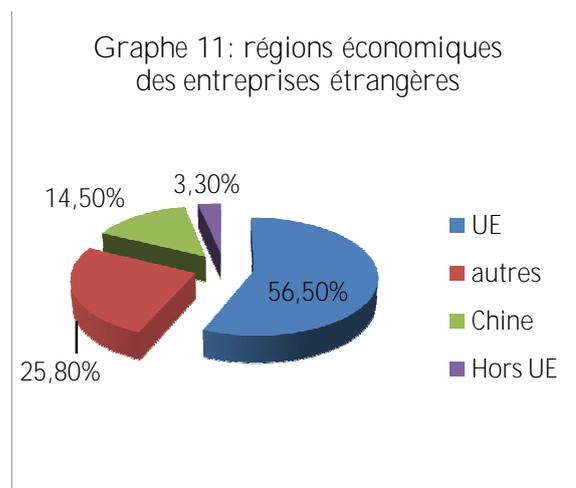
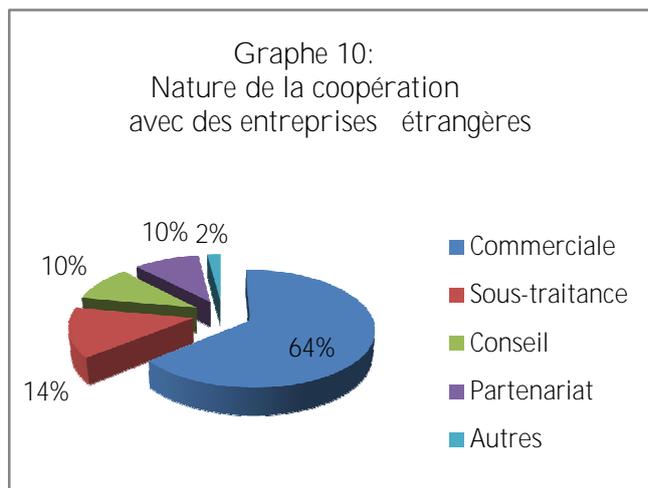
Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Afin d'introduire le volet appréciation de l'ouverture induite par l'accord d'association que nous verrons dans la section suivante, nous avons voulu savoir si ces entreprises de production entretenaient une relation de coopération avec des entreprises étrangères. Il ressort des résultats, qu'elles sont plus de 78% à entretenir des relations surtout commerciale (64%) et accessoirement de sous-traitance, conseil et partenariat pour 10% et ce avec des entreprises qui se trouvent en majorité dans l'espace européen (France, Espagne, Italie, Danemark et Allemagne) (56,5%), puis dans d'autres pays tels que l'Inde pour des entreprises de production de médicaments ou d'électronique, la Turquie, la Corée du Sud et quelques pays arabes (Maroc, Egypte...ect) . Elles sont seulement 14% à entretenir des relations commerciales avec la Chine.

Graph 9: Coopération avec des entreprises étrangères



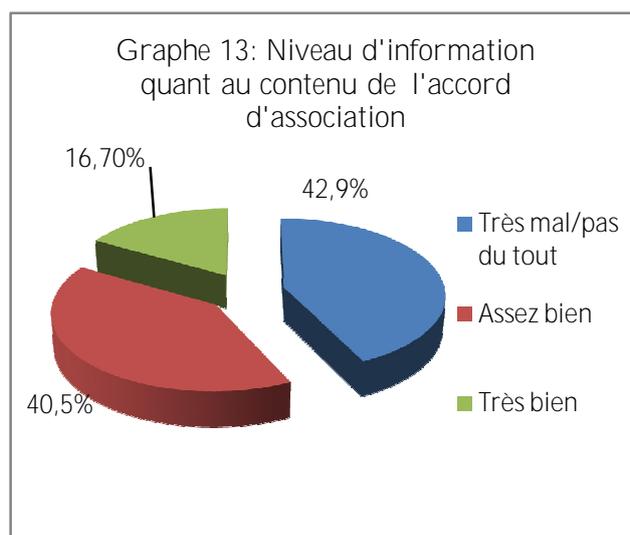
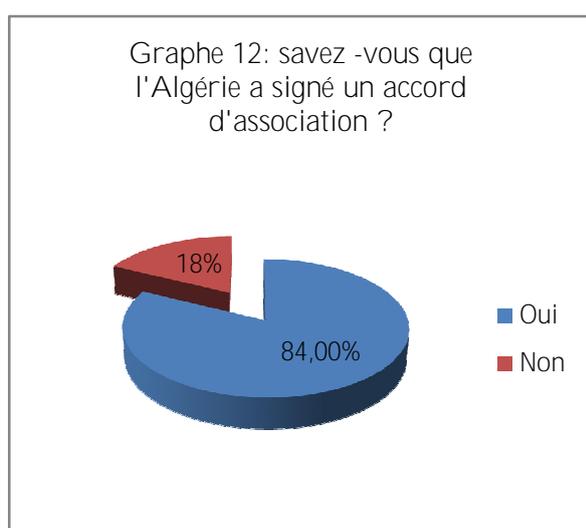
Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

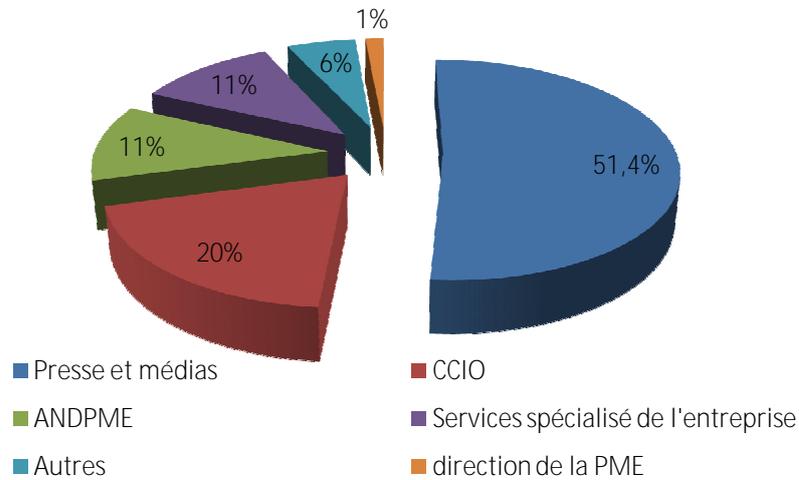
2-3- Perception du démantèlement et Appréciation du contexte d'ouverture lié à L'accord d'association

De la lecture des résultats se rapportant à cette question, on relève que 84% des entreprises savent que l'Algérie a signé un accord d'association avec l'UE, cependant seulement près de 17% s'estiment très bien informées quant au contenu de l'accord. Des 83% d'entreprises restantes (40%) se déclarent assez bien informées contre 43% qui se plaignent d'ignorer le contenu de cet accord. Pour celles qui se déclarent assez bien informées, leurs principales sources d'information se trouvent être la presse et les médias (51%) et non les organismes étatiques, en dehors de la chambre de commerce et de l'Industrie d'Oran (CCIO) qui semble contribuer à les informer pour 20% d'entre elles.



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Graphe 14: Sources d'information quant au contenu de l'accord d'association



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Cette ouverture est peu ou pas du tout appréciée si on juge les résultats de l'enquête par 75% des interrogés, seulement 24% y sont favorables et nous pensons que cette appréhension est beaucoup plus liée à l'ignorance du contenu de l'accord sachant que nos entreprises étaient auparavant très protégées et toute concurrence de produits étrangers n'est pas vu "d'un bon œil".

Une analyse plus affinée au moyen des tableaux croisés liant d'une part le niveau d'information des entreprises quant à l'accord et d'autre part leur niveau d'appréciation de l'accord à leur branches d'activité (tableaux 2 et 3 respectivement) révèle que :

- les entreprises activant dans la chimie et le plastique apparaissent comme les mieux informées car 8 entreprises sur 10 s'estiment très bien à assez bien informées suivies par les entreprises activant dans autres branches constitué principalement les industries pharmaceutiques (5 sur 6) et les ISMME (5 sur 7).

Il se trouve que la majorité des entreprises de ces branches sont au courant que l'Algérie a signé un accord d'association (tableau 1). Par ailleurs, ces branches d'activité sont orientées vers l'extérieur car très dépendante des importations dans leur activité de production comme nous le verrons plus loin.

- Ce sont ces mêmes entreprises activant dans les branches précitées (Chimie et plastiques et chimie pharmaceutique) auquel on ajoute les industries du cuir qui

semble les plus favorables à cette ouverture et ne craignent pas la concurrence de produits européens dans la mesure où leur marché n'est pas saturé et que l'Algérie a du mal à satisfaire la demande locale.

Tableau 1 : Connaissance de la signature de l'accord par branche d'activité

Connaissance	Non	Oui	Total
Branches			
Agro-alimentaires	3	9	12
Bois et papiers		4	4
Matériaux de construction	1	3	3
Chimie et plastique	1	10	11
ISMME	1	7	8
Textiles et cuirs		3	3
Autres	2	6	8
Total	8	42	50

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Tableau 2 : Niveau d'information sur l'accord par branches d'activité

Niveau d'information	Assez bien	Très bien	Très mal/pas du tout	Total
Branches				
Agro-alimentaires	3	1	5	9
Bois et papiers	2		2	4
Matériaux de construction			3	3
Chimie et plastique	4	4	2	10
ISMME	4	1	2	7
Textiles et cuirs			3	
Autres	4	1	1	6
Total	17	7	18	42

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Tableau 3 : Niveau d'appréciation de l'ouverture par branches d'activité

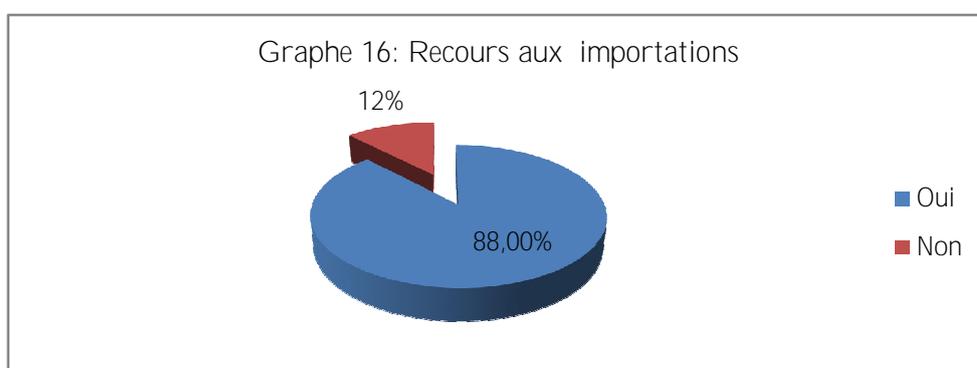
Niveau d'appréciation	Elevé	Moyen	Faible	Total
Branches				
Agro-alimentaires	1	6	3	10
Bois et papiers		1	3	4
Matériaux de construction		2	2	4
Chimie et plastique	4	4	2	10
ISMME	2	6		8
Textiles et cuirs	2	9		3
Autres	2	3	1	6
Total	11	23	11	45

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

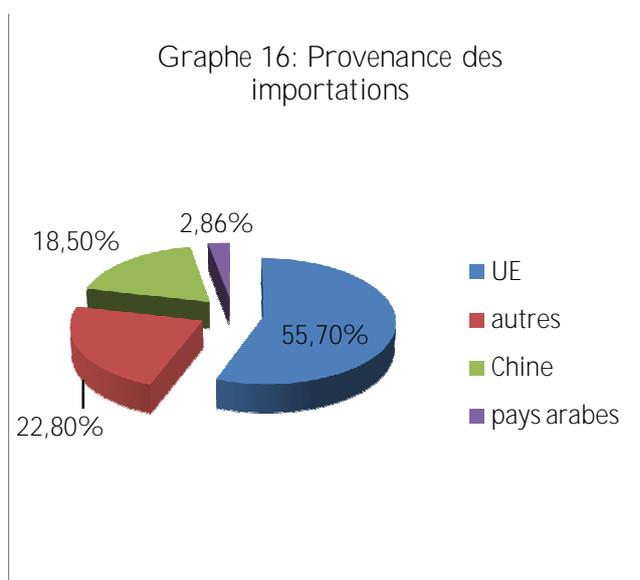
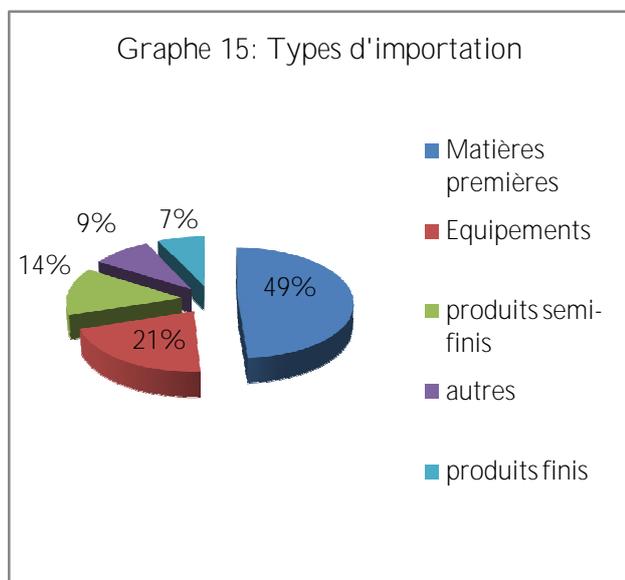
Les résultats de la section précédente ont bien montré que nos entreprises entretenaient des relations surtout commerciales avec des entreprises françaises, espagnoles, allemandes et

italiennes se trouvant dans l'espace de l'Union européenne. Ces opérations consistent en des opérations d'importation.

A ce sujet, 88% des entreprises questionnées recours à des importations qu'elles effectuent elles-mêmes (sans passer par des intermédiaires). Ces importations se composent essentiellement de matières premières (49%) et accessoirement de produits semi-finis et d'équipements (34%) et proviennent à plus de 55% des pays de l'UE principalement la France, l'Espagne et l'Italie et le reste est réparti entre la chine 18,5% et autres pays (22,86) principalement l'Inde suivie de la Turquie. La part des pays arabes dans les importations n'est que de 2,86%, donc marginale.



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Toutes les entreprises quelle que soit leur activité, importent essentiellement des matières premières et parfois des équipements des pays de l'Union européenne comme le montrent les tableaux 4 et 5 ci-dessous.

Tableau 4 : Types d'importation par branche d'activité

Types d'importation Branches	Autres	Equipements	Matières Premières	Produits finis	Produits semi -finis	Total
Agro-alimentaires	3	5	8	1	1	18
Bois et papiers		2	3	1	1	7
Matériaux de construction		1	2	1	1	5
Chimie et plastique	1	5	11	1	3	21
ISMME	1	2	7		3	12
Textiles et cuirs	1	1	3		1	6
Autres	2	2	8	2	3	17
Total	8	18	42	6	12	86

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Tableau 5 : Provenance des importations par branche d'activité

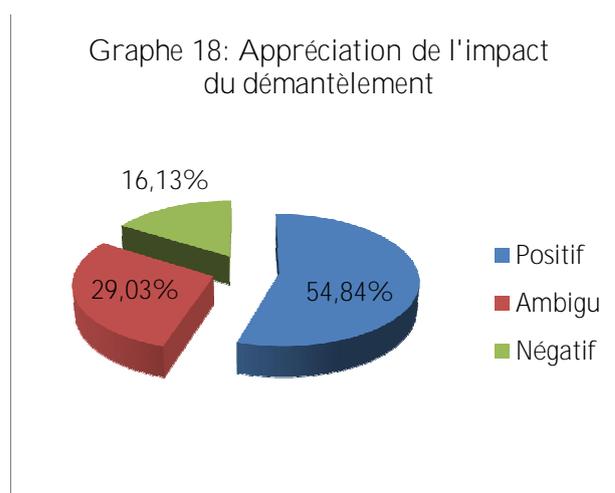
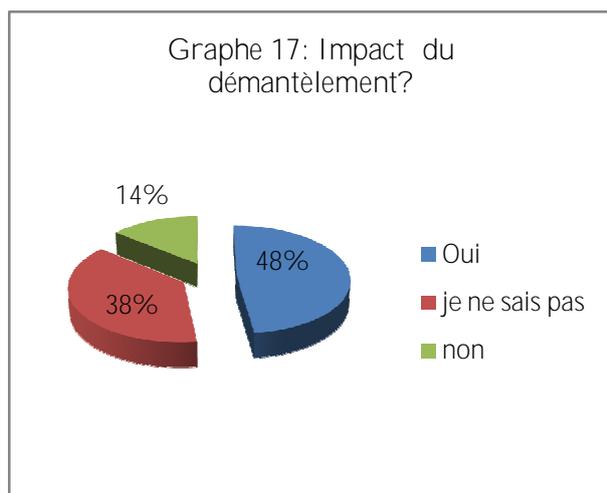
Provenance des importations Branches	UE	Chine	Autres	Pays arabes	Total
Agro-alimentaires	8	1	2	1	12
Bois et papiers	4	1	2		7
Matériaux de construction	2	1	2		4
Chimie et plastique	9	2	1	1	17
ISMME	6	4	5		12
Textiles et cuirs	2	1	2		5
Autres	8	3	2		13
Total	39	13	16	2	70

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Comme nous l'avons exposé dans le chapitre 4 du présent rapport, un démantèlement tarifaire progressif a été engagé comme le stipule l'accord d'association en septembre 2005 et a touché en premier lieu les matières premières importées de l'UE, partant de là, nous avons voulu savoir si nos entreprises de production industrielle très importatrices de ces matières ont en tirer profit ou pas.

Pour répondre à cette interrogation, l'enquête révèle que pour 48% des entreprises ce démantèlement a eu un effet bien que pour 38% d'entre elles ne se prononcent pas jugeons l'effet peu évident. Cet effet est qualifié de positif pour un peu plus de la moitié (54,84%) alors qu'il est ambigu pour 29% d'entre elles.

D'après nos discussions avec les chefs d'entreprise, cet ambiguïté vient du fait que les listes de matières premières bénéficiant du démantèlement tarifaire sont souvent révisées et il arrive que d'une année à une autre on revienne sur certaines exonérations accordées auparavant. La conséquence est que l'effet positif peut être inhibé par un autre effet négatif et vice-versa, ce qui rend difficile l'appréciation de cet effet.



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

L'impact positif enregistré par près de 55% des entreprises s'exprime surtout en termes de baisse des droits de douanes et de baisse du coût des matières premières (38%). L'impact est jugé faible en termes d'augmentation et de diversification de la production pour 9,5% d'entre elles. Cet impact jugé négatif ou ambigu pour près de 45% des entreprises s'exprime quant à lui par la complexité des procédures (30,8%), la concurrence des importations (23,1%) et d'une manière plus légère par la baisse du chiffre d'affaires, l'augmentation des coûts de production et la perte d'emploi (15,4%).

Nous allons entreprendre dans ce qui suit, une analyse plus affinée de cette question à travers le croisement des réponses quant aux effets du démantèlement d'une part par rapport à la branche d'activité des entreprises interrogées et d'autre part par rapport à leur date de création. Les tableaux 6 et 7 illustrent les résultats obtenus.

Tableau 6 : Appréciation de l'impact du démantèlement par branche d'activité

Impact du démantèlement	oui	Non	Je ne sais pas
Branches			
Agro-alimentaires	6	1	5
Bois et papiers	4		
Matériaux de construction	1		3
Chimie et plastique	6	3	3
ISMME	3	2	3
Textiles et cuirs	2	1	
Autres	3		5
Total	24	7	19

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Les résultats du tableau 6 révèlent que l'ensemble des entreprises quelle que soit leur activité sont touchées à l'exception de la branche de production de matériaux de construction⁹⁷, même si certaines d'entre-elles ne se prononcent pas clairement surtout dans les industries de l'agro-alimentaires, de la chimie et plastiques, ISMME et autres industries.

Tableau 7 : Appréciation de l'impact du démantèlement par date de création

Impact du démantèlement	oui	Non	Je ne sais pas
Date de création			
Après 2010	1	1	2
Années 2000	12	2	8
Années 90	4	2	5
Années 80	1		
Années 70	2		2
Avant 70	4	2	1
Total	24	7	18

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Du tableau 7, on déduit que les entreprises les plus touchées sont celles qui ont été créées dans les années 2000. Elles sont 12 sur 24 dont les réponses sont affirmatives et 8 sur 18 dont les réponses sont mitigées.

L'examen des réponses concernant l'estimation de cet impact (tableau 8) nous amène à conclure que globalement pour les entreprises activant dans industries du bois et du papier, dans les ISMME et dans les industries du textile et du cuir l'effet est plutôt positif. L'effet est mitigé pour les entreprises activant dans les industries agro-alimentaires et dans divers industries.

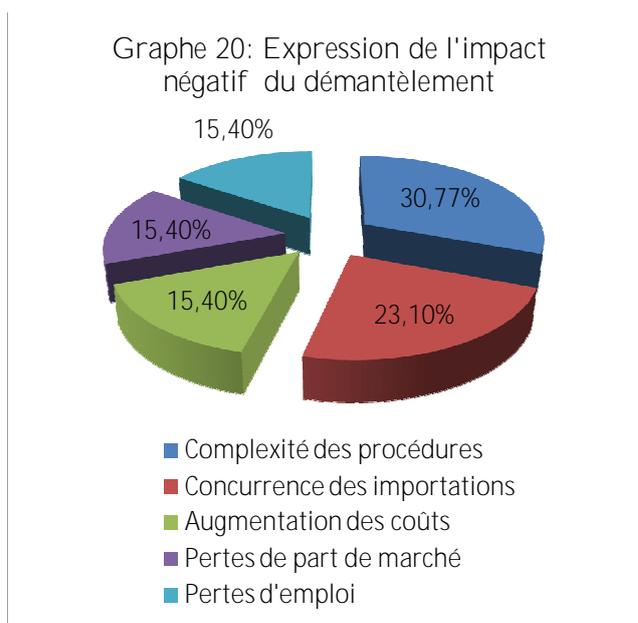
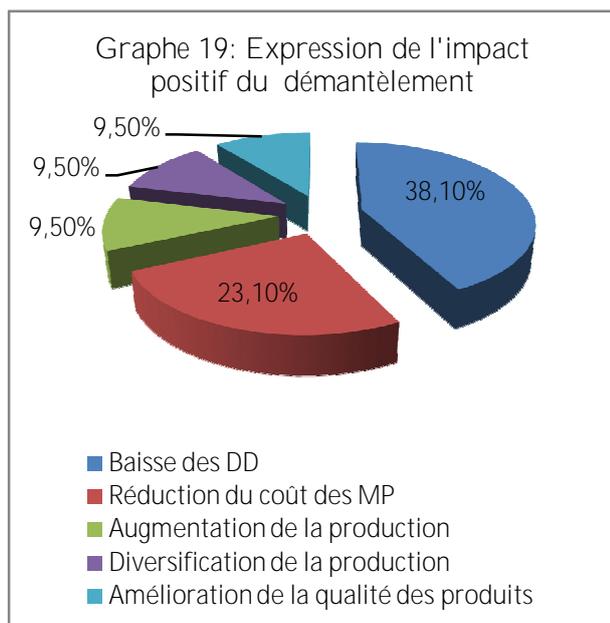
Tableau 8 : Evaluation de l'impact du démantèlement par branche d'activité

Impact du démantèlement	positif	négatif	ambigu	Total
Branches				
Agro-alimentaires	2	2	3	7
Bois et papiers	4			4
Matériaux de construction			2	2
Chimie et plastique	5	2		7
ISMME	2	1	2	5
Textiles et cuirs	2			2
Autres	2		2	4
Total	17	5	9	31

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

⁹⁷ Cette branche n'est pas directement dépendante des importations de matières premières même si on importe du ciment qui considéré comme produit fini.

Il est connu que l'accord d'association est censé ouvrir le marché européen aux produits algériens et ce à condition qu'ils soient qualifiés d'origine⁹⁸ (voir règles d'origine). Nous avons alors voulu savoir si les PME industrielles exportatrices de notre échantillon (16%) ont pu bénéficier de cet avantage qu'offre l'accord. Leurs réponses sont sans équivoque. Pour plus de 61% d'entre elles, l'accord a constitué un obstacle, seulement 15%, ont pu accéder aux marchés européens et près de 8% ont vu leurs opérations d'exportation facilitées.

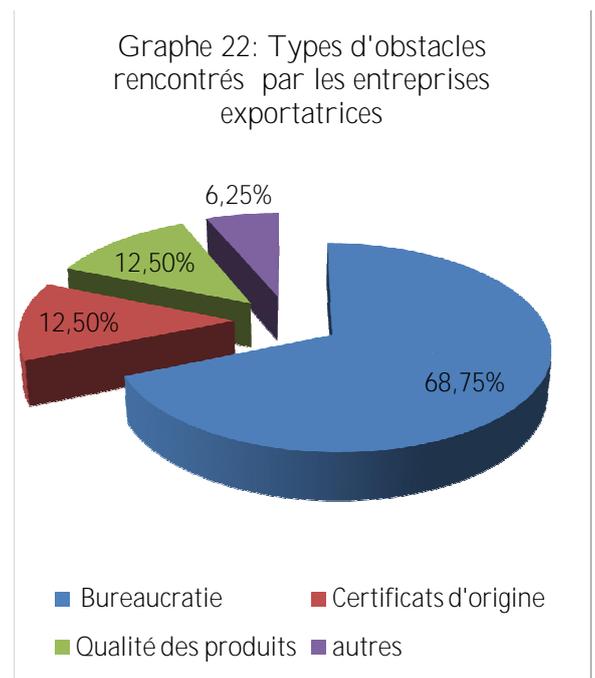
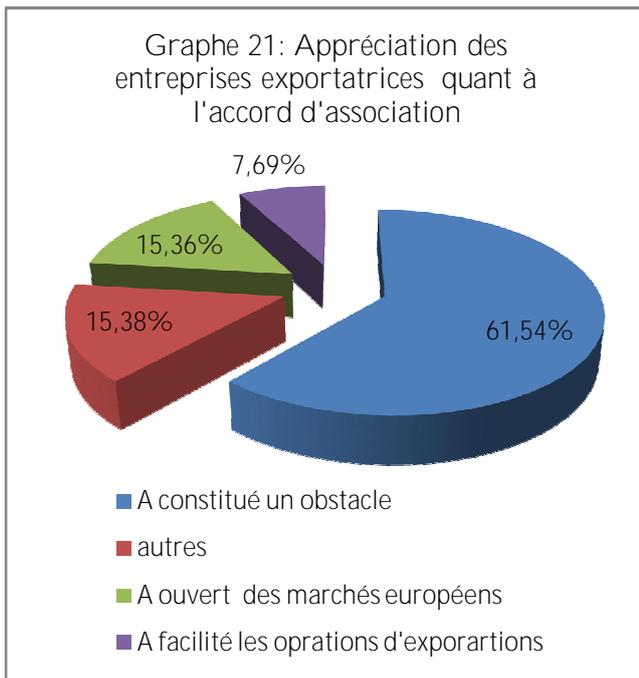


Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Les obstacles rencontrés sont pour plus de 80% des entreprises (81,3%) d'ordre bureaucratique à travers la complexité des procédures d'exportation et pour prouver surtout l'origine des produits. Le problème de qualité des produits qui ne répondent pas aux normes ne se pose que pour 12,5% d'entre-elles.

Nous savons d'après le chapitre 3 de ce rapport que l'Algérie a lancé plusieurs programmes de mise à niveau à l'égard des PME. Le programme MEDA I lancé en 2002, avec le soutien actif de l'Union européenne, était doté de 42 millions d'euros, la seconde version du même programme MEDA II, toujours en cours, est financée à hauteur de 80 millions d'euros et celui du gouvernement, doté d'un milliard de dinars (10 millions d'euros) alloué à chaque loi de finances, était confié à l'ancien ministère de la PME.

⁹⁸ Voir les règles d'origine (protocole 6 de l'Accord) qui sont censées conférer la qualité d'origine aux produits algériens voulant accéder au marché européen. .



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

D'après les services de l'ANDPME (agence nationale de développement de la PME), jusqu'à fin 2012 seulement 719 entreprises ont bénéficié du programme national de mise à niveau. L'industrie manufacturière représente 18% (129 PME industrielles) du nombre total des PME ayant obtenu les aides financières dont 4% sont des PME opérant dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire.

Est-ce qu'on a procédé à l'évaluation de ces différents programmes de mise à niveau ? La réponse est d'emblée non. Les quelques travaux qui ont fait l'objet de séminaires et de journées d'études ont porté sur des approches descriptives du processus de mise à niveau et la présentation de bilans quantitatifs. Nous pouvons avancer que les seules tentatives d'évaluation de l'impact de ces programmes dans des secteurs d'activité précis sont faites dans le cadre de recherches académiques dans quelques universités du pays⁹⁹ et à l'étranger.

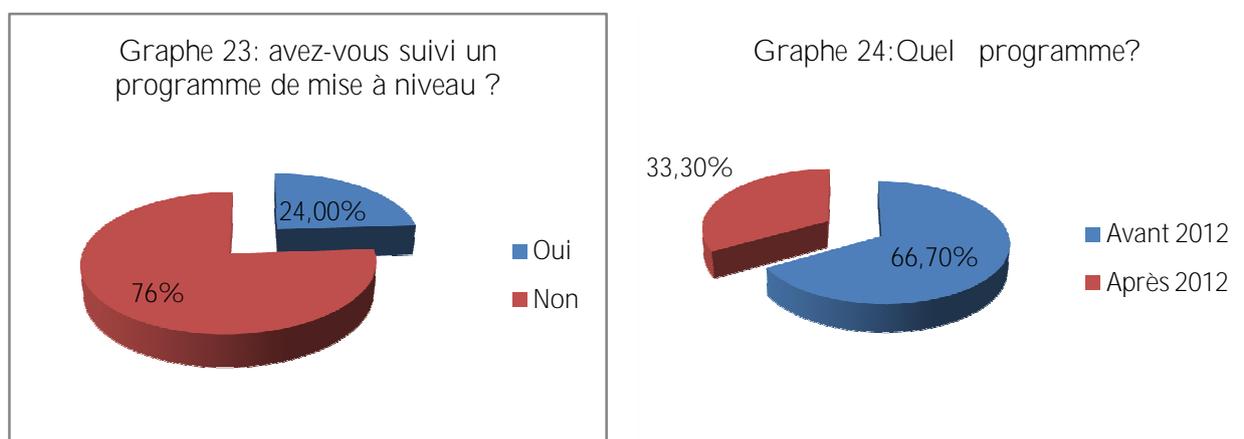
Ces programmes de mise à niveau sont censés renforcer du potentiel productif à travers l'amélioration de la compétitivité des filières industrielles, la modernisation de l'outil de production et l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, qu'en pensent les entreprises qui ont participé à notre enquête ?

⁹⁹ On cite à titre d'exemple l'étude de Azouaou, de Madoui et Boukrif, Bouri (université d'Oran) et Ghomari (université de Tlemcen, dont les travaux de thèse sur cette question sont en cours, (voir bibliographie).

2-4 Appréciation du programme de mise à niveau accompagnant l'accord d'association

D'après les résultats de notre enquête, on relève la faible adhésion des entreprises industrielles à ces programmes de mise à niveau. Seulement 24% d'entre-elles ont été concernées. 66,7% par les programmes antérieurs à 2012 et 33,3% par le dernier programme mis en œuvre en 2012.

Pour la moitié des entreprises ayant bénéficié de ces programmes de mises à niveau, ces programmes ont été bénéfiques, pour 25% ça été un échec et pour les 25% restantes, pas de réponse car ces programmes sont toujours en cours.

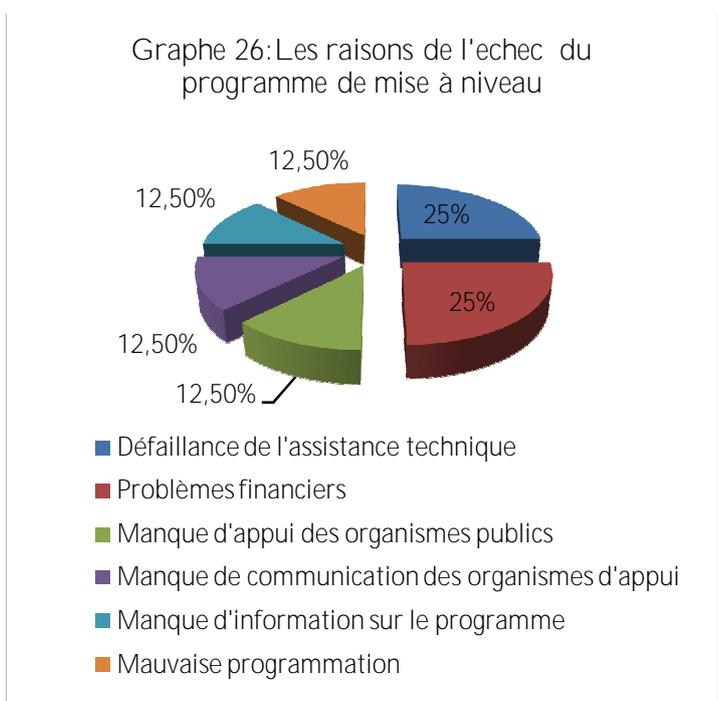
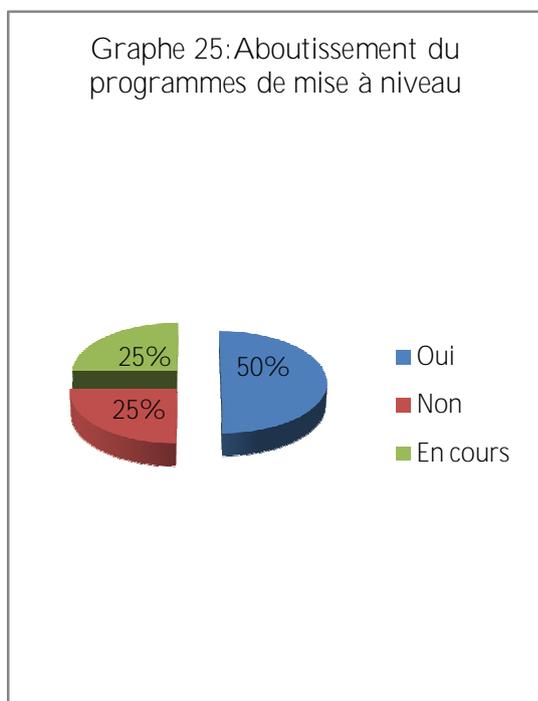


Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Cette faible adhésion de nos entreprises à ces programmes de mise à niveau et l'échec enregistré comme l'ont reconnu les autorités publiques concernées est attribuée à l'inadaptation des mécanismes mis en place, ainsi qu'à l'inexistence d'étapes étudiées pour effectuer cette mise à niveau.

Du côté de notre enquête, Il ressort que ce sont les procédures de traitement des dossiers d'éligibilité qualifiées de complexes et de longues qui sont explicatives de cet état de fait. Par ailleurs, on a noté que certains chefs d'entreprises ignoraient carrément que des programmes de mise à niveau existaient pour les aider à être plus compétitifs, cela signifie qu'il y'a un manque de communication de la part des responsables.

Parmi les raisons invoquées par les chefs d'entreprises pour expliquer le non aboutissement du programme de mise à niveau dont ils ont bénéficié, nous retenons principalement la défaillance de l'assistance technique et les problèmes financiers (25%). Les autres raisons apparaissent dans le graphique 26.



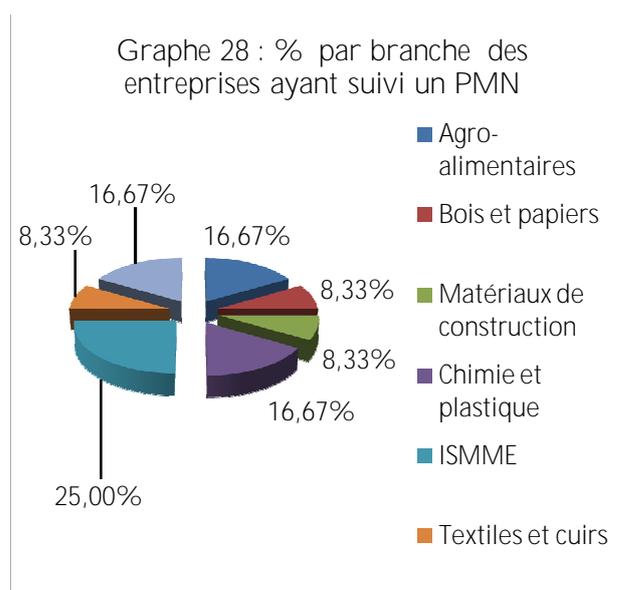
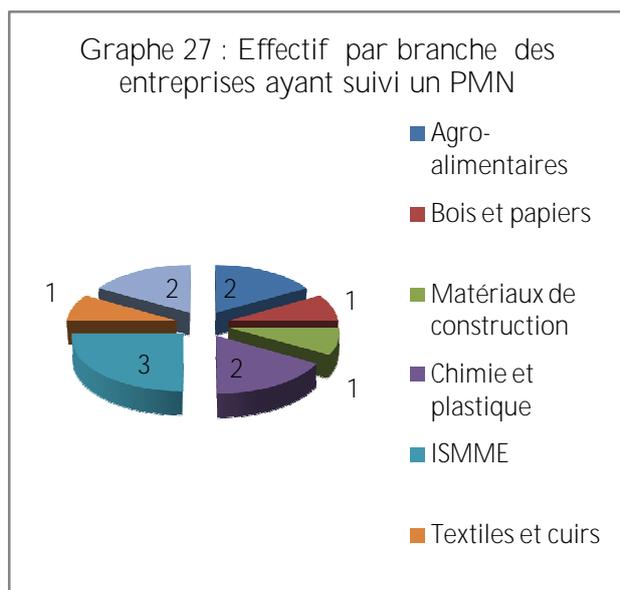
Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

D'après l'ANDPME, jusqu'à maintenant 200 entreprises industrielles ont été concernés par un programme de mise à niveau (PMN) dont 4% dans l'agro-alimentaire. Au moyen de tableaux croisés, nous avons voulu savoir ce qu'il en est pour notre échantillon d'entreprises.

Tableau 9 : Les entreprises bénéficiaires du PMN par branche d'activité

Branches	PMN	Non	oui	Total
Agro-alimentaires		10	2	12
Bois et papiers		3	1	4
Matériaux de construction		3	1	4
Chimie et plastique		9	2	11
ISMME		5	3	8
Textiles et cuirs		2	1	3
Autres		6	2	8
Total		38	12	50

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête (2013)



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

De ce qui précède, nous avons appris que 24% (12 sur 50) des entreprises enquêtées ont suivi un programme de mise à niveau. Tu tableau 8, et des graphes y afférents, il ressort que les entreprises des ISMME représentent 25%, suivi par les entreprises de la chimie et du plastique, de l'industrie agro-alimentaire et de divers industries (près de 17%). Le reste des industries à savoir bois et papiers, textiles et cuirs et matériaux de construction représentent 8% chacune.

Nous avons voulu, savoir si le suivi de ces programmes est lié à la taille des entreprises, la réponse est non d'après les données du tableau 9. La majorité des entreprises (10 sur 12) soit 80 % ayant bénéficié de ces programmes ont une taille comprise entre 20-100. Comme nous l'avons signalé plus haut, les grandes entreprises (plus de 150), ne postulent pas à ces programmes étant donné la lenteur et la longueur des procédures et elles préfèrent se charger de cette mise à niveau par leurs propres moyens¹⁰⁰.

Tableau 10 : Les entreprises bénéficiaires du PMN par taille

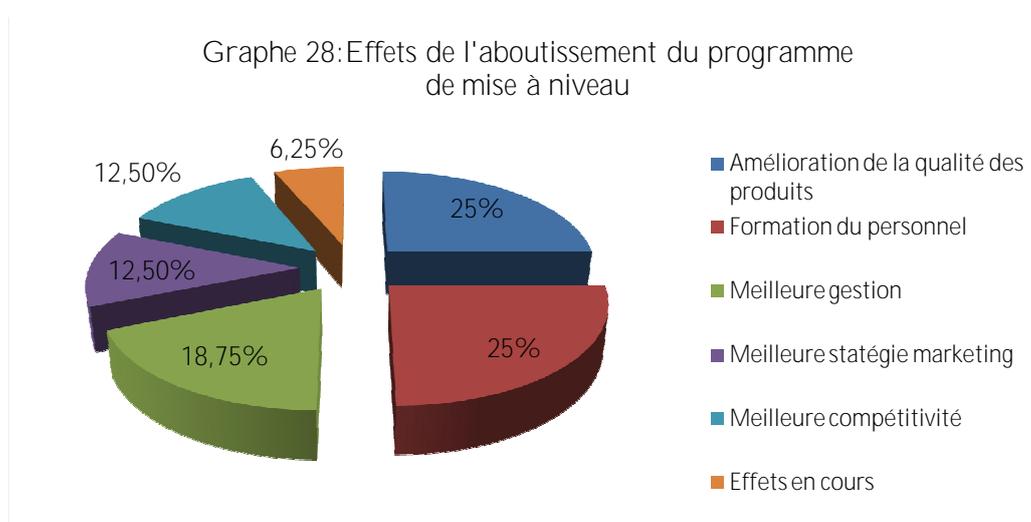
Taille	PMN	Oui	Non	Total
10-20		2	4	6
20-50		4	7	11
50-100		4	10	14
100-150		1	4	5
150-200			6	6

¹⁰⁰ Le nouveau dispositif différent des deux précédents qui sont plus restrictifs puisqu'ils ne concernent que les PME et les grandes entreprises industrielles et de services liés à l'industrie, ayant un effectif supérieur à 20 salariés sans limite. Les grandes entreprises sont exclues.

Plus de 200	1	6	7
Total	12	37	49

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Pour les entreprises dont le suivi du programme a abouti, les résultats sont perceptibles en termes d'amélioration de la qualité des produits et de la formation du personnel (25%), en termes aussi de meilleure gestion (18,75%) et de meilleure stratégie marketing et enfin en termes d'amélioration de la compétitivité (12,5%). Ces effets apparaissent dans le graphique 28. Comme on le voit sur ce graphique, des effets sont en cours pour les entreprises qui ont entamé ce programme en 2012.



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Parmi les effets induits par les programmes de mise à niveau, nous avons relevé l'amélioration de la qualité des produits, ce qui nous amène à parler de la certification ISO des biens industriels produits par nos entreprises enquêtées.

Pour commencer, il s'avère que 64% de nos entreprises ne sont pas certifiées ISO. Pour les 36% dont les produits le sont, cette certification pour la majorité d'entre-elles soit 73,33%, n'est nullement le résultat des programmes de mise à niveau.

A ce sujet, nos entretiens avec certains chefs d'entreprise, nous ont appris que les entreprises d'une certaine taille, plus de 150 employés, mettent en place et financent elles-mêmes des programmes de mise à niveau. Cet aspect a été confirmé par le suivi du programme de mise à niveau par taille dans le tableau 9.

Aussi, nous avons noté qu'en général cette certification a été obtenue dans la période 2004 - 2013. Une analyse plus approfondie des tableaux croisés ci-dessous, nous permet d'avoir plus d'informations sur cette certification ISO.

Il s'avère que 1/3 des entreprises dont les produits sont certifiés ont suivi un programme de mise à niveau contre 2/3 qui le sont sans n'avoir suivi aucun programme.

Tableau 11 : Lien entre le suivi d'un PMN et la certification

Certification ISO \ PMN	PMN		
	Oui	Non	Total
Oui	6	12	18
Non	6	26	32
Total	12	38	50

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Par ailleurs, il se trouve qu'un tiers (1/3) des entreprises ont suivi des programmes de mise à niveau sans pour autant avoir obtenu la certification de leurs produits. Si on lie la certification à la taille de l'entreprise, on déduit que plus de la moitié des entreprises appartenant à notre échantillon dont la taille est comprise entre 20 et 100 et de plus de 150 sont certifiées ISO.

Les entreprises de petite taille (entre 10 et 20 employés) et moyenne (entre 100 et 150) semblent trouver des difficultés pour obtenir la certification de leurs produits. Cependant, d'après nos discussions avec certains chefs d'entreprises, parfois c'est leur volonté de ne pas entreprendre les démarches pour obtenir cette certification, et ce pour diverses raisons, entre autres financières.

3- Exploitation des résultats de l'enquête régionale (Oranie)

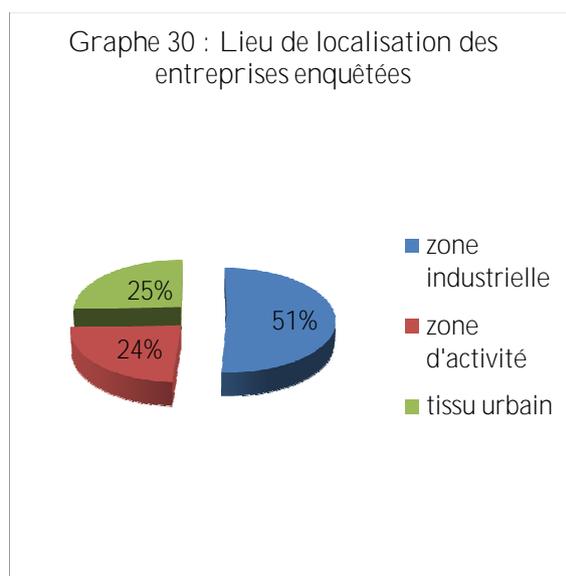
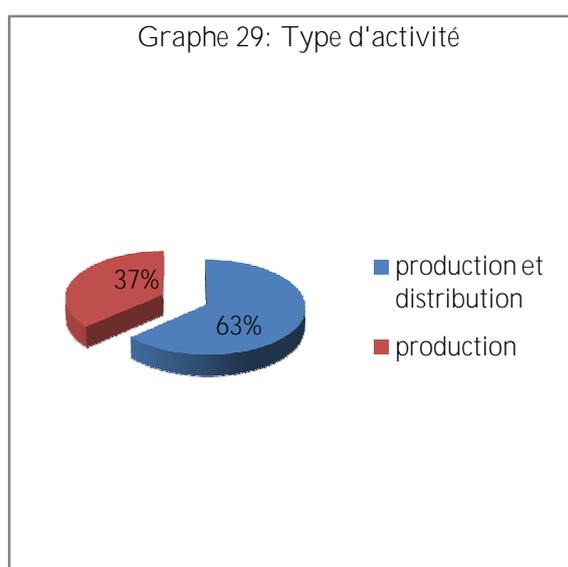
Comme nous l'avons annoncé plus haut, pour mieux apprécier les effets de l'ouverture préconisée par l'accord d'association signé avec l'UE, nous avons jugé utile d'élargir notre enquête afin qu'elle intègre un échantillon d'entreprises industrielles de production de quelques wilayas de la région Ouest : Mostaganem(7), Mascara(14), Ain Témouchent¹⁰¹(12), Relizane (3), Saida (05) et Tlemcen (06) et Sidi Bel Abbes (6).

¹⁰¹ Notre partenaire socio-économique qui est le directeur de l'Industrie et de la PME de la wilaya de Ain Témouchent nous a considérablement aidé à mener cette enquête, d'où le nombre important d'entreprises enquêtées dans la wilaya.

Notre souci étant de constituer un échantillon témoin comparatif qui nous permettra sans aucun doute de confronter les appréciations des entreprises Oranaises avec celles des entreprises de la région en matière de perception des effets de l'accord d'association entré en vigueur depuis près de 8 ans.

3-1- Identification des entreprises enquêtées

Dans l'échantillon composé d'entreprises activant dans les wilayas environnantes d'Oran, 63,46% des entreprises enquêtées sont des entreprises de production et distribution (le reste : 36,54% font uniquement de la production), elles relèvent en majeure partie du secteur privé 73,08% (près de 27% public) ; comme ça été le cas dans l'échantillon d'Oran. Quant aux entreprises mixtes et étrangères, elles représentent 0,2% du total)¹⁰². La moitié de ces entreprises est localisée en zones industrielles (50,98%), le reste est réparti presque également entre le tissu urbain et les zones d'activité, respectivement 25,49%, 23,53%.



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Les entreprises relèvent de différents secteurs. On note que près de 50% activent dans le secteur de l'Agroalimentaire justifiant l'importance de ce secteur qui domine les industries manufacturières en Algérie (25,5%)¹⁰³ et qui est considéré comme un secteur prioritaire par la nouvelle stratégie de relance industrielle en Algérie¹⁰⁴.

¹⁰² Premier recensement économique 2011, Collections Statistiques N° 172/2012 Série E : Statistiques Economiques N° 69

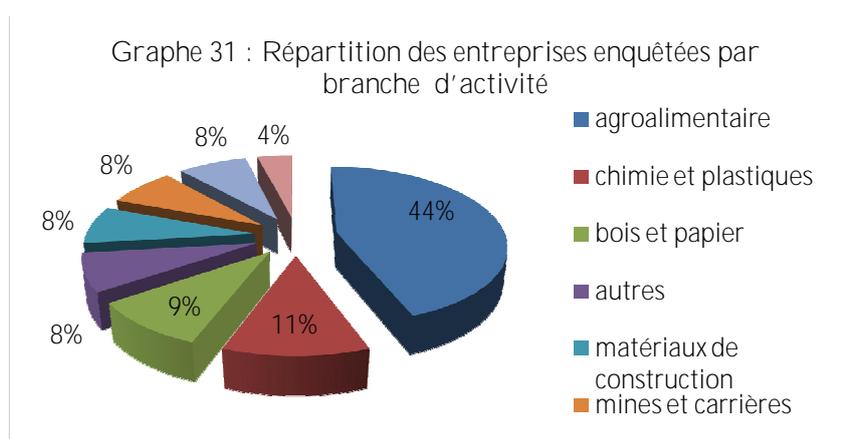
¹⁰³ Ibid. p. 13

Par ailleurs, 53,85% des entreprises enquêtées produisent plusieurs produits sur une seule activité, alors que 38,46% produisent un seul produit pour une seule activité, reste 7,69% des entreprises activant sur plusieurs domaines d'activités.

Tableau 12 : Répartition des entreprises enquêtées par secteur d'activité

SECTEUR	N ^{bre} d'entreprises	%
Agroalimentaire	23	44,23
Chimie et plastique	6	11,54
Bois et papier	5	9,62
autres	4	7,69
Matériaux de construction	4	7,69
Mines et carrières	4	7,69
Textiles et cuirs	4	7,69
ISMMEE	2	3,85

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

D'après les résultats obtenus, on relève par ailleurs, qu'il s'agit en majorité d'entreprises de type " SARL" (sociétés à responsabilité limitée)¹⁰⁴ 43,14%, contre 29,41% de SPA (sociétés par action), forme d'entreprise plus compliquée et plus coûteuse à mettre sur pied et à faire fonctionner que d'autres et qui est inévitable lorsqu'une entreprise possède un chiffre d'affaires plus important. Viens ensuite les EURL (25,49%) qui sont des entreprises individuelles.

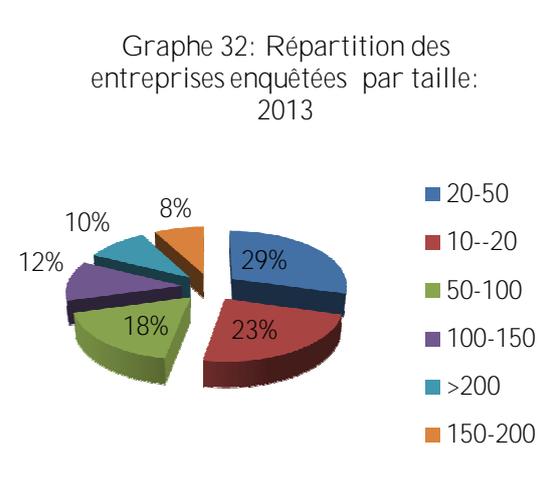
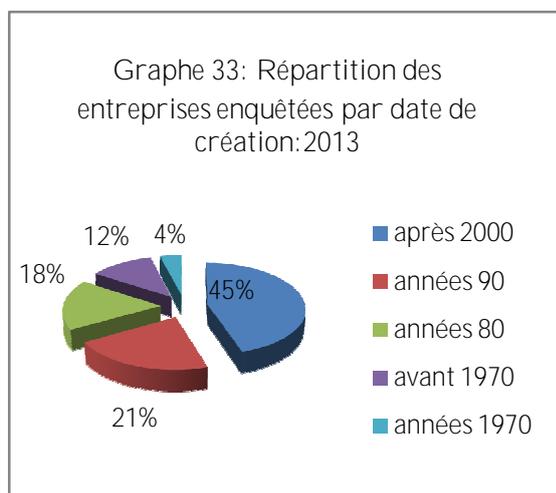
¹⁰⁴ Voir site du ministère de l'industrie : <http://www.mipmepi.gov.dz>, programme de relance industrielle.

¹⁰⁵ La SARL est constituée facilement et fonctionne simplement. Un seul gérant suffit pour la diriger, c'est une structure juridique bien adaptée aux petites et moyennes entreprises, leur permettant de développer un projet sans changer de forme juridique

Concernant la nature de la propriété, il est constaté que 43,14% des entreprises enquêtées ont une structure du capital du type « personnel » qui veut dire qu’elles préfèrent en majorité le non recours à l’endettement ou à l’association bien que 23,53% des capitaux d’entreprises comporte plus de deux associés, contre 15,69% qui comporte un associé et 5,88 pour deux associés.

Les entreprises enquêtées dans l’Oranie sont à de 55,77% d’entreprises siège contre 44,23% des filiales, elles ont été créées en majorité après les années 2000 (45,10%), ce qui peut être expliqué par la reprise de l’activité industrielle après l’amélioration de la situation sécuritaire en Algérie durant cette période. L’enquête a touché aussi des entreprises créées pendant les années de crise sécuritaire (années 90) avec 21,57%, et bien avant (les années 80 et 70) respectivement 17,65% et 3,92%, mais également 11,76% d’entreprises créées avant les années 70, soit pendant la période coloniale ou juste après l’indépendance.

On note aussi que notre échantillon d’entreprises est constitué 29,41% de PME dont la taille est comprise entre 20 et 50 employés, 23,53% dont la taille est comprise entre 10 et 20 employés, 17,65% ont un effectif entre 50 et 100, 7,84% un effectif entre 150 et 200 et seulement 5 entreprises (9,80%) qui emploient plus de 200 personnes (dans les environs de 250).

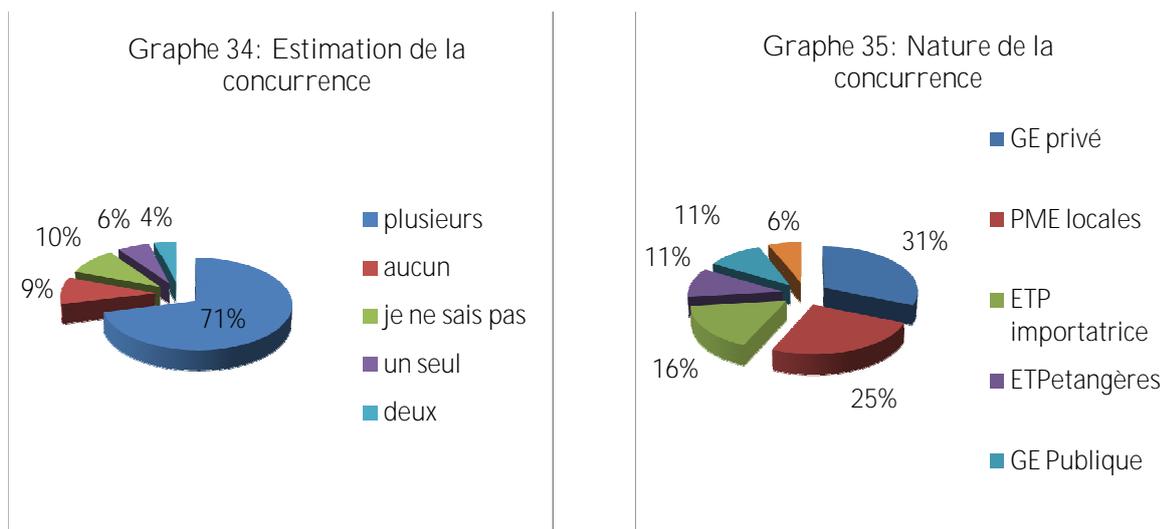


Source : notre construction à partir des résultats de l’enquête

3-2- Structure du marché et compétitivité de l’entreprise

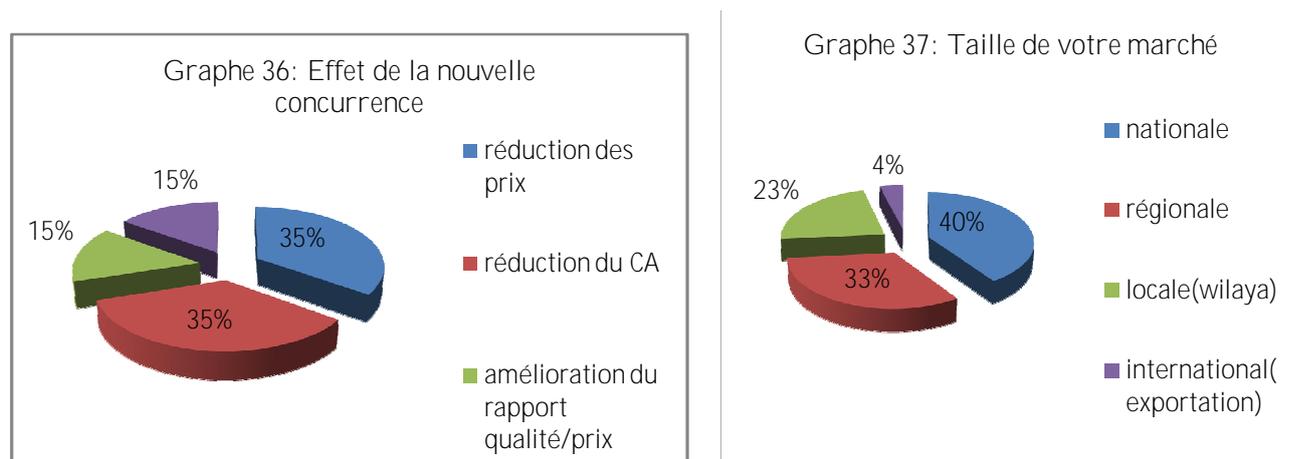
L’étude de la structure du marché constitue pour l’entreprise un élément indispensable dans l’étude de sa compétitivité, notamment dans un contexte d’ouverture. Aussi, 71,15% des chefs d’entreprises enquêtées estiment que leur marché est concurrentiel.

Cette concurrence est le fait notamment des grandes entreprises privées (31,34%), des PME locales (25,37%), et des grandes entreprises importatrices (16,42%). Les entreprises étrangères et les entreprises publiques avec 10% chacune de réponse, ne présente guère de menace selon elles. Reste à signaler l'existence d'une concurrence issue d'entreprises activant dans l'informel et qui parfois pèse lourdement notamment dans quelques secteurs tel le textile et les cuirs et chaussures¹⁰⁶.



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2010

Pour ce qui est des avantages compétitifs, le rapport qualité/ prix constitue l'avantage avancé par la majorité des entreprises (55%), vient ensuite l'avantage lié au réseau de distribution (21%) ou encore à la localisation (10%). Par ailleurs la dimension du marché est nationale pour la plupart des entreprises (40,51%)¹⁰⁷.



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête

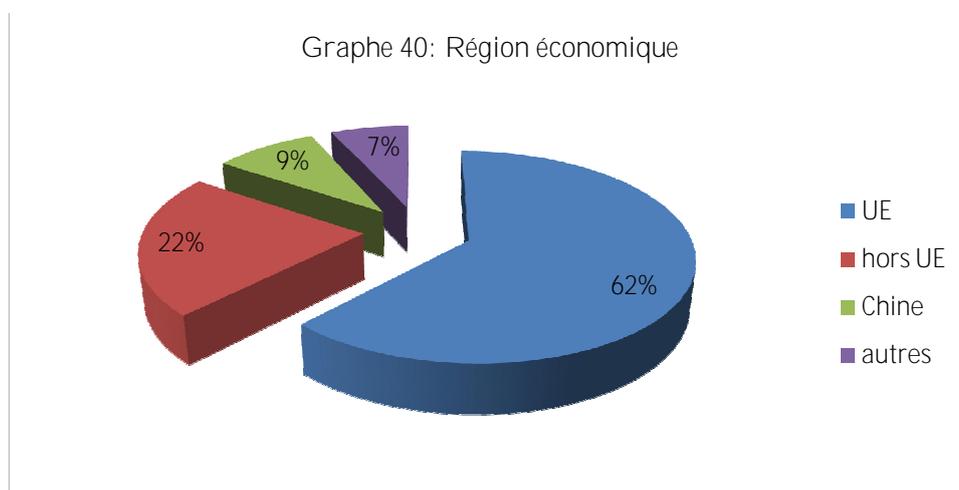
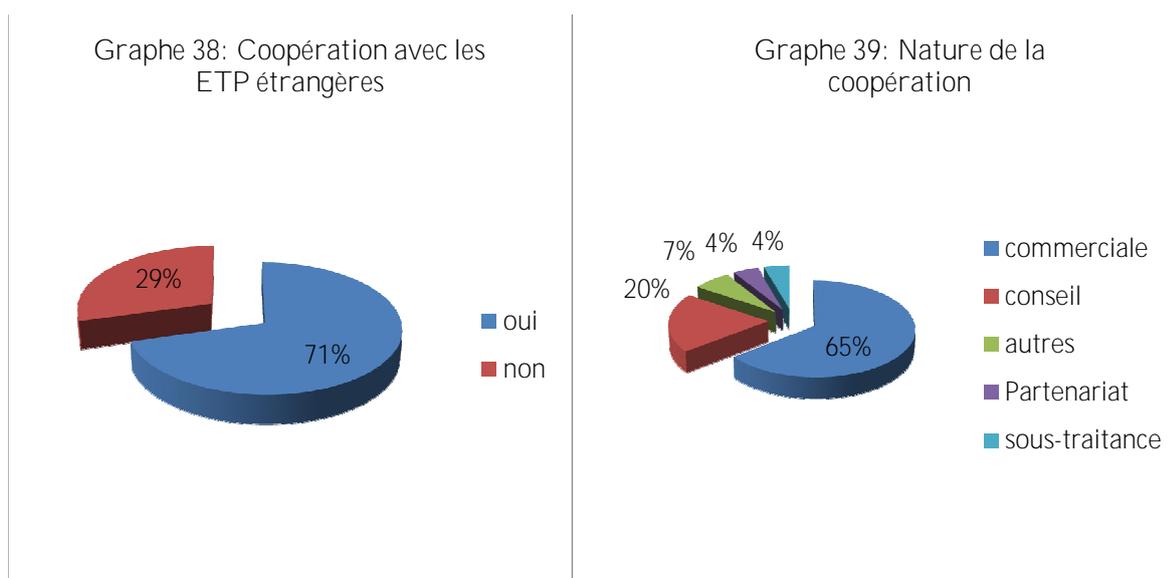
¹⁰⁶ Propos recueillis par nous même au près des industriels.

¹⁰⁷ Voir graphe 37, ci-dessous.

3-3- Perception du démantèlement et appréciation du contexte d'ouverture lié à l'accord d'association.

Comme introduction au volet appréciation de l'ouverture induite par l'accord d'association, nous avons questionné les chefs d'entreprises d'abord sur l'existence de relations de coopération avec des entreprises étrangères. Il ressort des résultats que la majorité des entreprises entretiennent des relations avec l'étranger (70,60%). Ces relations sont essentiellement de type commerciale (64,44%), de conseil (20%), alors que le partenariat et la sous-traitance ne représentent que 4,44% chacun.

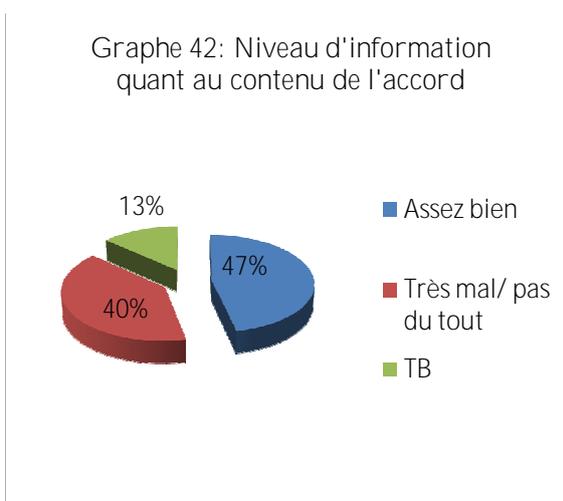
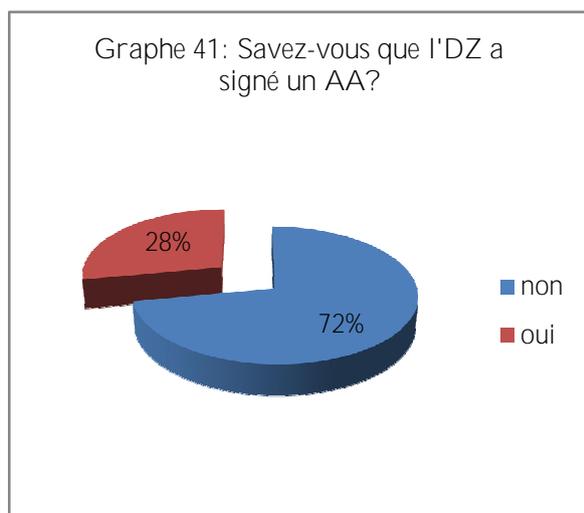
Ces entreprises avec lesquelles notre échantillon entretenait des relations se trouvent en majorité dans l'espace européen (62,22%). Il s'agit de l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne), 21% de pays d'Amérique latine et 20,76% de pays Arabes. Les entreprises chinoises ne représentent que 11,32%.



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

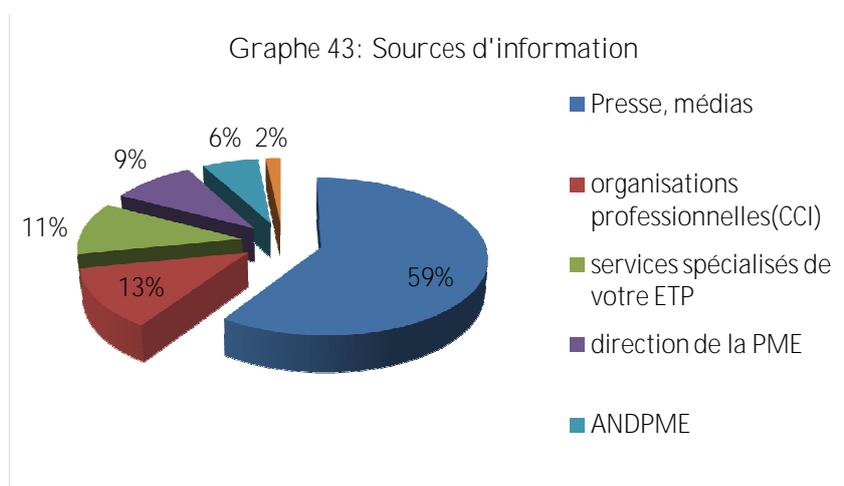
Ø Niveau d'information et source d'information

Il ressort des résultats se rapportant à cette question que 82,70% des chefs d'entreprises savent que l'Algérie a signé un accord d'association avec l'U.E. Cependant, le niveau d'information reste à discuter ! Car 46,67% d'entre-eux estiment être assez bien informés alors que 40% d'entre eux avouent être très mal ou pas du tout informés. Le taux de chefs d'entreprise très bien informés ne représente que 13,33%.



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

La presse et les médias reste la principale source d'information que nous avons recensé (59,38%), viens ensuite les organisations professionnelles (comme les chambres du commerce et de l'industrie) avec 12,5%, la direction de la PME et l'ANDPME ne représentent que 9,38% et 6,25% de l'ensemble des sources d'information. Notons ici que les entreprises de la branche Agroalimentaire semblent les mieux informés (67% entre assez-bien et très bien informés).



Source: notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Ø Appréciation de l'ouverture

Les résultats de l'enquête ont révélés que cette ouverture est peu ou pas du tout appréciée avec 83,72% des interrogés, seulement 16,28% y sont favorables et nous pensons que cette appréhension est beaucoup plus liée à l'ignorance du contenu de l'accord, d'une part, et à la crainte de la concurrence des importations d'autre part, notamment dans les branches de la chimie, peintures, ou encore électronique où nous avons relevé des inquiétudes par rapport aux chances de survie des entreprises publiques en cas d'établissement de la zone de libre échange à l'horizon 2020.

Nous avons procédé à une analyse plus affiné au moyen de tableaux croisés liant d'une part le niveau d'information des entreprises quant à l'accord et d'autre part leur niveau d'appréciation de l'accord à leur branches d'activité.

Les tableaux 12 et 13 respectivement révèlent que les entreprises relevant de la branche agroalimentaire semblent les mieux informées car 21 entreprises sur 23 savent que l'Algérie a signé un accord d'association avec l'UE. Sur ces 21 entreprises 14 s'estiment très bien à assez bien informées. Mis a part les entreprise activant dans les branches mines et carrières et matériaux de construction, qui sont les moins et les plus mal informés¹⁰⁸ toutes les autres entreprises semblent être informées car très indépendantes des importations notamment en matière premières et équipements de production.

Tableau 13 : Connaissance de la signature de l'accord par branche d'activité

Connaissance	Non	Oui	Total
Branches			
Agro-alimentaires	2	21	23
Bois et papiers	1	4	5
Matériaux de construction	3	1	4
Chimie et plastique		6	6
ISMME		2	2
Mines et Carrières	2	2	4
Textiles et cuirs		4	4
Autres	1	3	4
Total	9	43	52

Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

¹⁰⁸ Voir tableaux 12 et 13 ci-dessous

Tableau 14 : Niveau d'information sur l'accord par branche d'activité

Connaissance \ Branches	Assez bien	Très bien	Très mal/pas du tout	Total
Agro-alimentaires	10	4	7	21
Bois et papiers	4			4
Matériaux de construction		1	1	2
Chimie et plastique	3	1	2	6
ISMME			2	2
Mines et Carrières			3	3
Textiles et cuirs	2		2	4
Autres	2		1	3
Total	21	6	18	45

Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Ce sont ces mêmes entreprises mal informées qui semblent défavorable à cette ouverture activant dans les branches précitées (Mines et carrières et matériaux de construction), qui selon les propos des chefs d'entreprises ne sont pas intéressés par l'ouverture sur l'étranger car elles arrivent à peine à satisfaire la demande locale, c'est le cas des briqueteries, par exemple .

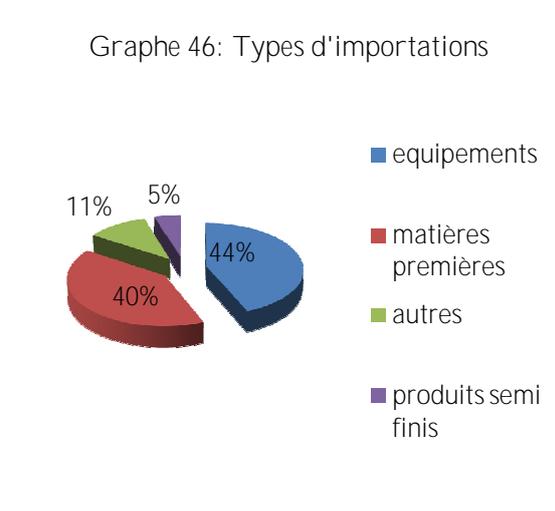
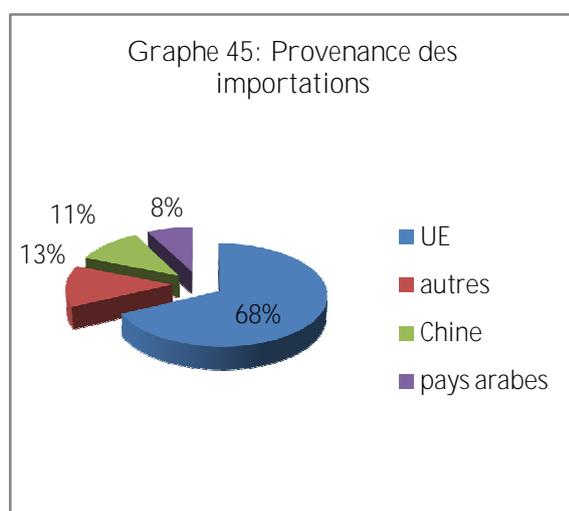
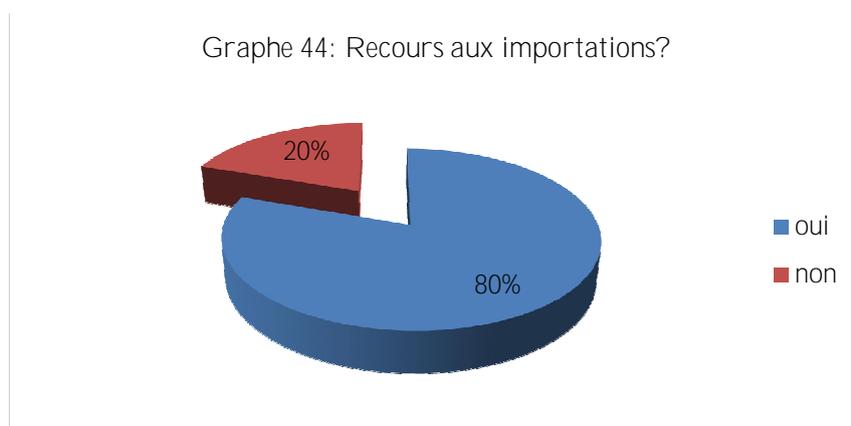
Tableau 15 : Niveau d'appréciation de l'ouverture par branche d'activité

Niveau d'appréciation \ Branches	Elevé	Moyen	Faible	Total
Agro-alimentaires	5	8	6	19
Bois et papiers		2	1	3
Matériaux de construction		1	1	2
Chimie et plastique	2	2	2	6
ISMME			2	2
Mines et carrières			4	4
Textiles et cuirs		3	1	4
Autres		3		3
Total	7	19	17	43

Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Les chiffres de la section précédente ont bien montré que la majorité de nos entreprises entretiennent des relations surtout commerciales, notamment d'importation avec des pays de l'espace de l'Union Européenne. A ce sujet 69,77% des entreprises enquêtées font elles-mêmes leur opérations d'importation alors que 30,23% (la plupart relève de l'agroalimentaire) des entreprises passent par des intermédiaires.

Ces importations qui sont essentiellement composées d'équipements (44%) et de matière première (40%), et proviennent à près de 68% des pays de l'Union Européenne.



Source : notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Les tableaux suivants montrent les types d'importations et la provenance de ses dernières par branche d'activité.

Tableau 16 : Types d'importation par branche d'activité

Types d'importation \ Branches	Autres	Equipements	Matières Premières	Produits semi -finis	Total
Agro-alimentaires	3	12	11	2	28
Bois et papiers	1	2	3	-	6
Matériaux de construction		2		-	2
Chimie et plastique		4	5	-	9
ISMME	1		1	-	2
Mines et carrières	1	3		-	4
Textiles et cuirs	1	3	3	1	8
Autres		2	3	-	5

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013.

Tableau 17 : Provenance des importations par branche d'activité

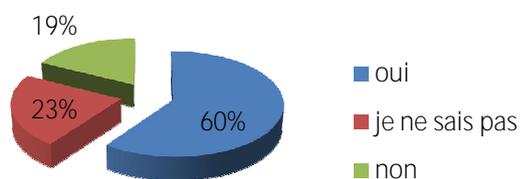
Provenance des importations	UE	Chine	Autres	Pays arabes	Total
Branches					
Agro-alimentaires	13	3	3	1	20
Bois et papiers	4			1	5
Matériaux de construction	2				2
Chimie et plastique	5		3	2	10
ISMME	1				1
Mines et carrières	3				3
Textiles et cuirs	4	3			7
Autres	4		1		5
Total	36	6	7	4	53

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

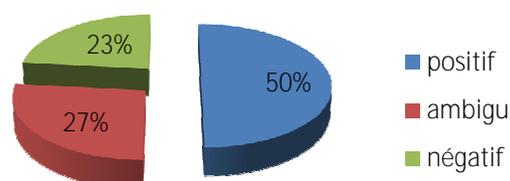
Ø Impact et estimation de l'impact

Le démantèlement tarifaire stipulé par l'accord d'association a été engagé depuis 2005, et a touché en premier les matières premières. Nous avons voulu savoir si nos entreprises industrielles très importatrices de ces matières ont en tirer profit ou pas ! L'enquête a révélé que 60% des d'entreprises enquêtées admettent qu'il y a impact et 50% d'entre-elles l'estiment positif (réduction des couts des matières premières pour 27% des entreprises, amélioration de la qualité des produits et baisse des droits de douane pour 19% des entreprises, amélioration de la compétitivité pour 13,51% des entreprises, amélioration de la productivité, diversification et augmentation de la production pour 8% des entreprises).

Graphe 47: Est-ce que le démantèlement a eu un impact ?



Graphe 48: Appréciation de l'impact du démantèlement



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Cet impact semble ambigu pour 26,67%¹⁰⁹ et négatif pour 23,33%. Cet impact est jugé négatif en raison de la concurrence des importations pour 35,14% des entreprises, et perte des parts de marchés et d'emplois pour 29,73% et 21,62% respectivement alors que 13,51% l'estiment négatif à cause de l'augmentation des coûts.

Nous allons entreprendre dans ce qui suit, une analyse plus affinée de cette question à travers le croisement d'abord des réponses quant aux effets du démantèlement par rapport à la branche d'activité, ensuite l'examen de l'évaluation de cet effet pour chaque branche.

Les résultats obtenus sont résumés dans les tableaux 17 et 18 ci-dessous :

Tableau 18 : Appréciation de l'impact du démantèlement par branche d'activité

Impact du démantèlement	oui	Non	Je ne sais pas
Branches			
Agro-alimentaires	7	5	5
Bois et papiers	4		
Matériaux de construction	1		1
Chimie et plastique	5		1
ISMME	1		
Textiles et cuirs	3	1	
Mines et carrières	1	1	2
Autres	3		
Total			

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Les résultats du tableau 17 révèlent que l'ensemble des entreprises quelle que soit leur activité sont touchées. Notons que pour la branche agroalimentaire, les entreprises qui s'estiment non touchées ou à la limite ne peuvent pas se prononcer sont en majorité celles qui ne font pas par elles-mêmes les opérations d'importations (qui dépendent des offices de l'Etat) et à qui l'effet baisse des droits de douane ne peut être ressenti directement par l'entreprise.

¹⁰⁹ Selon les propos recueillis auprès des industriels l'effet est ambigu, car l'effet positif dû à la baisse des droits de douanes est amorcé par l'augmentation d'autres coûts de production.

Tableau 19 : Evaluation de l'impact du démantèlement par branche d'activité

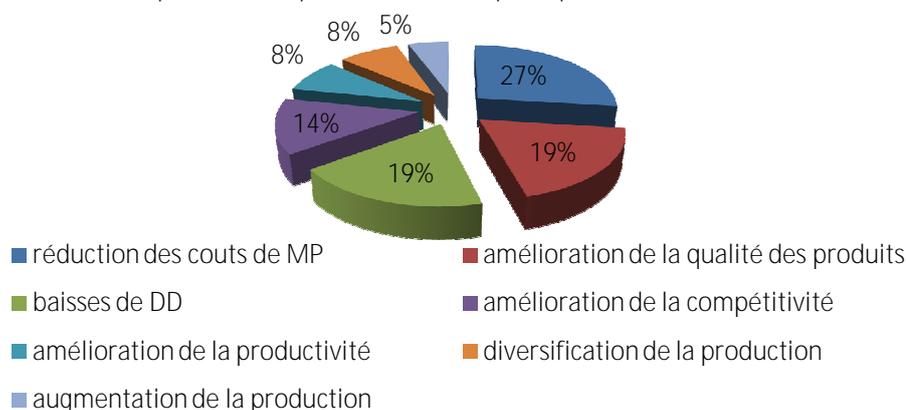
Impact du démantèlement	positif	négatif	ambigu	Total
Branches				
Agro-alimentaires	5	1	5	11
Bois et papiers	3	1		4
Matériaux de construction	1			1
Chimie et plastique	2	2	1	5
ISMME		1		1
Mines et carrières			2	2
Textiles et cuirs	2	1		3
Autres	2	1		3
Total	15	7	8	30

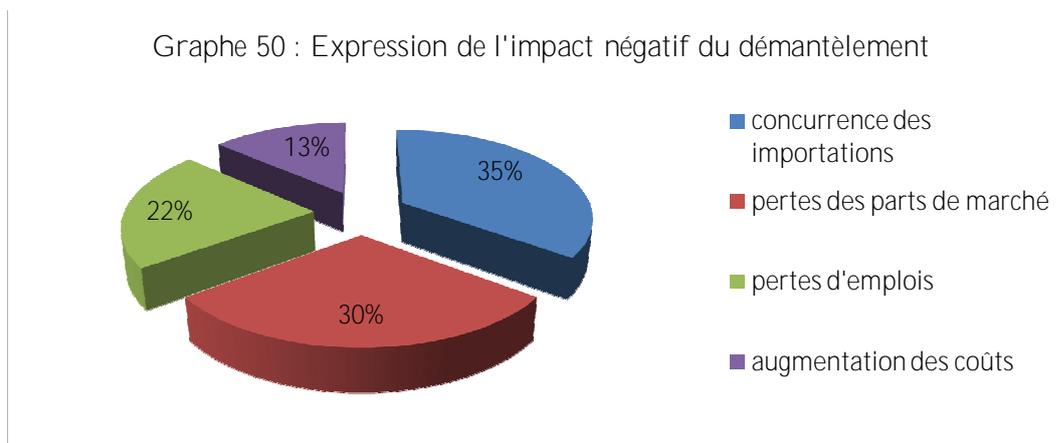
Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

L'examen des réponses concernant l'estimation de cet impact amène à conclure que globalement l'effet est positif pour les entreprises activant dans les industries du bois et papier, textile et cuirs. L'effet est mitigé pour celles qui activent dans les industries agroalimentaires, chimie et plastiques.

Nous avons ensuite examiné les réponses des entreprises enquêtées sur l'expression de cet impact jugée positif ou négatif et nous avons conclu que c'est d'abord la réduction des coûts des matières premières (27,03%) qui constitue la principale expression de cet effet positif, viens ensuite la baisse des droits de douane et l'amélioration de la qualité des produits (18,92%). D'autre part l'expression de cet effet dit négatif est en premier lieu la concurrence des importations (35,14%), la perte des parts de marché et pertes d'emplois, ainsi que l'augmentation des coûts (graphes 49 et 50 ci-dessous).

Graphe 49: Expression de l'impact positif du démantèlement





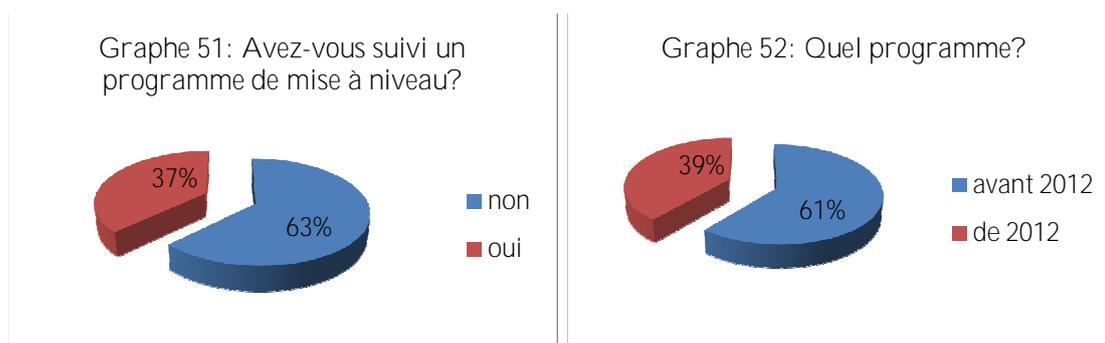
Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

3-4- La mise à niveau comme programme d'accompagnement de l'accord

Les programmes de mise à niveau examinés dans un précédent chapitre est un dispositif au service des entreprises. Les pouvoirs publics encouragent les entreprises à y adhérer car ils sont censés renforcer le potentiel productif à travers l'amélioration de la compétitivité des filières industrielles, la modernisation de l'outil de production et l'amélioration de l'environnement de l'entreprise.

Nous avons constaté en examinant les résultats de l'enquête que Seulement 37,25% des entreprises enquêtées sont concernées par des programmes de mise à niveau (11 entreprises avant 2012, 8 entreprises concernées par le programme 2012) et seulement 42% de ces programmes ont aboutit ; 7 dans l'agroalimentaire et 1 dans le secteur des bois et papiers).

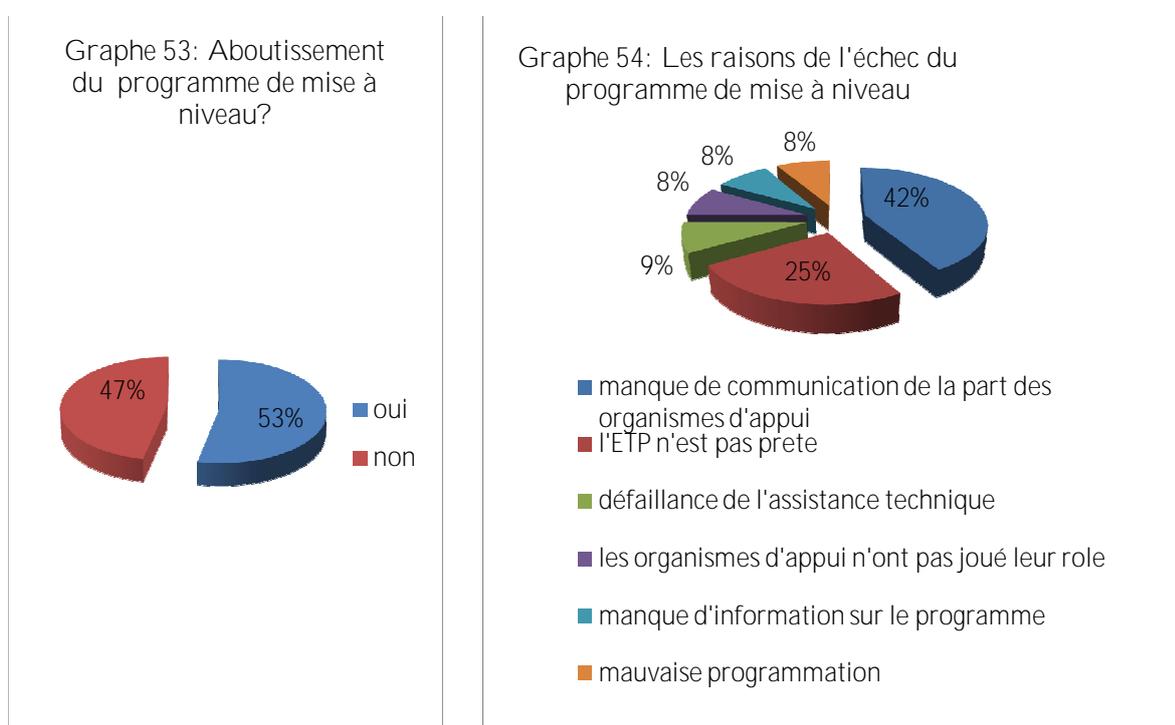
Les résultats enregistrés pour les programmes qui ont aboutit sont pour la plupart une amélioration de la qualité des produits et une meilleure compétitivité (28,57%) ainsi que des résultats en matière de gestion et en formation du personnel (14,29%), des résultats en matière de marketing et d'ouverture et d'exportation (7,14%).



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013.

Dans l'objectif de savoir pourquoi cette faible adhésion et cet échec en matière de mise à niveau de nos entreprises, nous avons questionnées les responsables des entreprises enquêtées et il est ressortit que c'est surtout a cause du manque de communication de la part des organismes d'appui (41,67%), alors que d'autres responsables ont répondu que les entreprises n'étaient pas prêtes au moment de ma mise en ouvre des programmes (25%).

Parmi les raisons invoquées par les chefs d'entreprises pour expliquer le non aboutissement de ces programme nous retenons la défaillance de l'assistance technique et un manque d'information d'une manière générale sur l'existence et l'objectif de ces programmes.



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013.

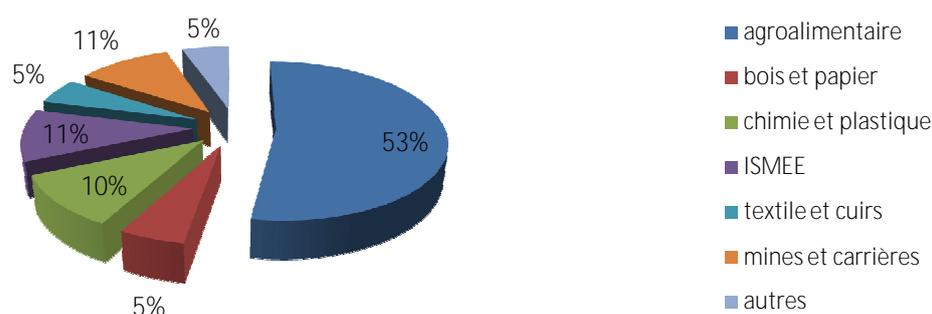
Au moyen de tableau croisés, nous avons voulu savoir quelles sont les branches qui ont bénéficié de ces programmes. Des résultats, il en ressort que ce sont en majorité des entreprises activant dans les industries agroalimentaires qui ont bénéficié des programmes de mise à niveau à savoir 13 entreprises sur 19 soit 68,4% du total. Par ailleurs des industries comme la chimie et le plastique, les ISMME et les mines et carrières ont en aussi bénéficié mais à un degré moindre.

Tableau 20 : Les entreprises bénéficiaires du PMN par branche d'activité

Branches	PMN	Non	oui	Total
Agro-alimentaires		13	10	23
Bois et papiers		4	1	5
Matériaux de construction		3		3
Chimie et plastique		4	2	6
ISMME			2	2
Textiles et cuirs		3	1	4
Mines et carrières		2	2	4
Autres		3	1	4
Total		32	19	51

Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013.

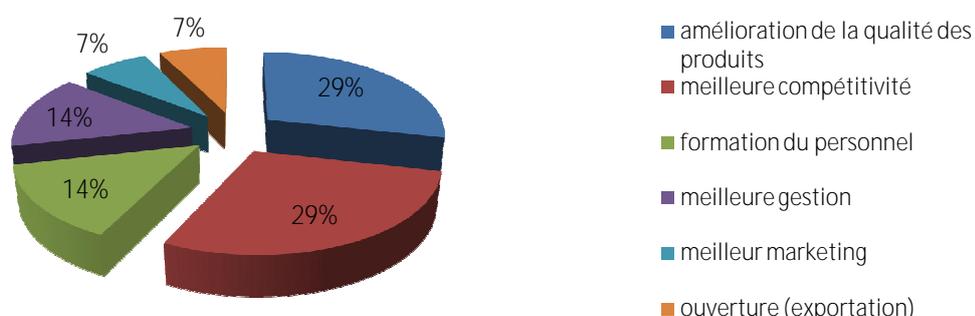
Graph 55: Répartition des entreprises ayant suivi des PMN par branche d'activité, 2013



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

Parmi les effets induits par les programmes de mise à niveau, nous avons relevé l'amélioration de la qualité des produits et une meilleure compétitivité, ainsi que des résultats positifs en termes de formation du personnel, de gestion et de marketing (graphe 56).

Graph 56: Effets de l'aboutissement PMN, 2013



Source : Notre construction à partir des résultats de l'enquête, 2013

La certification ISO des biens industriels produits par nos entreprises est liée à l'amélioration de la qualité des produits, considérée comme l'un des résultats des programmes de mise à niveau. L'objectif étant que nos entreprises à travers des produits de qualité sont sensés résister à la concurrence des produits européens dès l'instauration de la zone de libre échange à l'horizon 2020, qu'en est-il des entreprises enquêtées ?

Pour commencer, il s'avère que 74% de nos entreprises ne sont pas certifiées ISO. Pour les 26% dont les produits le sont, cette certification n'est nullement le résultat des programmes de mise à niveau pour la majorité d'entre-elles soit 66,67%. 25% seulement des certifications ont été le résultat de programmes de mise à niveau).

A ce sujet, nos entretiens avec certains chefs d'entreprise, nous ont appris que les entreprises d'une certaine taille, plus de 150 employés, mettent en place et financent elles-mêmes des programmes de mise à niveau. Aussi, nous avons noté qu'en général cette certification a été obtenue dans la période 2001 - 2013.

L'interprétation et l'analyse des résultats des deux enquêtes étant faites, on se propose dans ce qui suit de les confronter pour dégager des conclusions concernant l'appréciation de l'accord aussi bien par les entrepreneurs de la wilaya d'Oran que par ceux des wilayas de la région Nord-Ouest.

4- Des résultats des deux enquêtes, quelles conclusions pouvons-nous tirer ?

La confrontation des résultats des deux enquêtes menées d'une part à Oran et d'autre part dans quelques wilayas de l'Ouest, nous amène à faire les remarques suivantes :

Ø Tout d'abord par rapport aux entreprises enquêtées qui appartiennent majoritairement au secteur privé, elles sont plus nombreuses à Oran à se localiser en zones industrielles (64% contre 50%) et à s'occuper elles-mêmes de la distribution de leur production (73% contre 63%). Par ailleurs, le tissu économique d'Oran semble plus diversifié que celui des wilayas environnantes où prédominent les industries agro-alimentaires¹¹⁰, même si on relève une dynamique de création des entreprises similaire. Prés de la moitié des entreprises ont été créés dans les années 2000, encouragées sans aucun doute par les nombreux mécanismes d'incitation mis en place.

¹¹⁰ Ces des industries dont les produits sont très demandés et qui font que l'entrepreneur ne prend aucun risque.

- ∅ Les entreprises opérant sur le territoire régional ont tendance à avoir une taille plutôt moyenne comparativement aux entreprises opérant sur le territoire d'Oran car 72% d'entre elles ont une taille inférieure à 100 et par conséquent une dimension du marché plutôt régionale et locale que nationale ou internationale.
- ∅ Ensuite, par rapport à l'ouverture, celle-ci semble caractériser nos deux échantillons d'entreprises à travers les relations commerciales entretenues surtout avec des pays de l'UE. Cela n'empêche que nos chefs d'entreprise même s'ils n'ignorent pas que notre pays a signé un accord d'association, se plaignent de ne pas être suffisamment informé sur son contenu.
- ∅ La concurrence future plus accrue des produits européens induite par l'instauration de la zone de libre échange avec l'UE à l'horizon 2020 comme stipulé par l'accord est moyennement appréciée par nos chefs d'entreprises qu'ils activent à Oran ou dans les wilayas environnantes. C'est une réaction que nous qualifions de prévisible dans la mesure où nos entreprises ont souvent bénéficié d'une forte protection et ça continue avec le l'allongement du calendrier du démantèlement.
- ∅ Par ailleurs, le démantèlement tarifaire, qui a touché dans sa première phase les matières premières et quelques biens d'équipements est censé profiter à nos entreprises très importatrices de ces biens en provenance de l'UE comme il ressort de l'enquête. Cette baisse dans les coûts des intrants alors que les produits finis restent protégés ne peut qu'accroître la protection effective¹¹¹ de nos branches de production.
- ∅ Cependant, nos chefs d'entreprises restent partagés entre effets bénéfiques du démantèlement et effets ambigus. Dans notre échantillon de la wilaya d'Oran pour les branches Chimie et plastiques et bois et papiers le démantèlement a été plutôt bénéfique alors que dans notre échantillon des wilayas de la région c'est les industries agro-alimentaires associé aux industries du bois et du papier

¹¹¹ La protection est dans ce cas là plus importante que la protection nominale qui touche en apparence le produit fini et ce d'après la formule très connu du calcul du taux de protection effective qui prend en considération les taux sur les intrants utilisés dans la production : $TPE_j = (TPN_j - a_i TPN_i) / (1 - a_i)$ où TPE_j est le DD sur le produit fini et TPN_i le DD sur l'input et a_i la part des input utilisée dans la production.

qui confirment l'effet positif. Les industries du Bois et Papiers qui ressortent dans les deux échantillons sont des industries en pleine essor car boostées par une demande de plus en plus forte¹¹² et très dépendante de l'importation de la pâte à papier, et du papier recyclé et du bois de gros diamètre comme nous l'ont appris les dirigeants de ces grandes entreprises du secteur : Maghreb emballage, Général Emballage et EQUIBAT (l'ex usine Mishler). A titre d'exemple en 2010¹¹³ les statistiques des importations de la branche papiers et cartons d'un montant de 555 millions \$ proviennent à 80% de pays de l'UE

- ∅ Cet impact positif s'exprime pour les entreprises oranaises en termes de baisse des DD donc de baisse du coût des matières premières (61%) et de hausse de la production et de sa diversification pour 32% d'entre elles. Pour les entreprises industrielles de la région, il s'exprime aussi bien à travers la baisse du coût des matières premières (46%) qu'à travers une amélioration de la productivité et de la production pour 33% d'entre elles. Donc pour les entreprises industrielles d'Oran, il y'a en plus un effet diversification et pour les entreprises industrielles de la région il y'a en plus un effet amélioration de la productivité.
- ∅ L'autre impact que nous avons qualifié plutôt d'ambigu, l'effet négatif n'étant pas clairement affiché (1/5 des entreprises répondantes dans chacun des échantillons) est dû d'après nos interlocuteurs aux tergiversations des pouvoirs publics qui modifient en permanence les listes de matières premières assujetties à l'exonération d'après le calendrier du démantèlement. En effet certains produits semi-finis qui entrent comme inputs dans certaines industries (Ex les industries agro-alimentaires) sont par moment considérés comme matières premières donc exonérées et par moment considérés comme produits semi-finis et le droit de douane est rétabli.

¹¹² Il faut savoir que tout ce qui est mobilier en PVC et en Mischeler sont classés les produits de la menuiserie. Par ailleurs les besoins énormes en papier journal, de papiers et de cartons d'emballage, de papiers d'impression et d'écriture, de papiers sanitaires et domestiques, de cartons compacts et de papiers spéciaux sont satisfait globalement par les importations.

¹¹³ Statistique la plus récente disponible sur le site de la douane

- ∅ Nos entreprises enquêtées n'ont pas à priori bénéficié des avantages offerts par l'accord en matière de facilitation des exportations vers le marché européens de leurs produits quand ils sont d'origine. Des obstacles d'ordre principalement bureaucratique existent et font que nos entreprises n'aient pas d'ambition à l'exportation et se contente du marché locale encore non saturé. C'est ce que nous avons déduit de nos entretiens avec eux.
- ∅ Quant à la mise à niveau, censée renforcer le potentiel compétitif de nos entreprises, le constat d'échec fait par les pouvoirs publics est confirmé par notre enquête. Très peu d'adhésion de nos entreprises aux différents programmes de mise à niveau lancé depuis les années 2000, 37% pour les entreprises de la région et 24% pour celles de la wilaya d'Oran.

Par ailleurs, on enregistre pour les deux enquêtes :

- § D'une part la même proportion d'entreprises (1/3) concernées par le dernier programme entamé en 2012 et qui d'après elle n'a pas encore démarré effectivement en raison de la longueur et la lenteur des procédures,
 - § D'autre part la même proportion (1/2) d'entreprises dont le programme a abouti menant à une amélioration des performances de l'entreprise sur tous les plans (production, management, formation...ect)
- ∅ S'agissant de la certification des biens produits, celle-ci est plus faible dans les wilayas environnantes 26% contre 36% dans la wilaya d'Oran et il ressort que celle-ci a été le résultat du PMN pour le 1/3 des entreprises à Oran et pour 1/4 des entreprises de la région.

Conclusion générale

Dans ce travail de recherche l'objectif étant de sortir avec une appréciation de l'impact de l'accord d'association sur les entreprises de production industrielle, en prenant comme référence un échantillon d'entreprises activant à Oran que nous avons voulu conforter avec un autre échantillon d'entreprises activant dans la région Ouest.

A la lumière des résultats obtenus aussi bien à travers de l'enquête d'Oran que de l'enquête régionale qui ne s'est pas trop démarquée de celle d'Oran, nous pouvons dégager les conclusions suivantes :

Ø La méconnaissance du contenu de l'accord d'association est bien réelle. Nos entreprises savent que l'Algérie a signé un accord d'association mais reconnaissent en ignorer le contenu et la portée. De cette ignorance découle à notre avis l'appréhension de l'ouverture commerciale de la part des $\frac{3}{4}$ de nos chefs d'entreprise.

Ø Sachant que durant les premières années de l'entrée en vigueur de l'accord d'association la baisse tarifaire a concerné des biens non produits localement, à savoir matières premières et biens d'équipement, les entreprises locales ont vu leur protection effective s'élever. D'un autre côté, l'exonération tarifaire dès septembre 2005 des matières premières importées induit incontestablement une baisse des coûts de production surtout que nos entreprises recourent en majorité à des importations et principalement de l'UE. Cependant, ces effets que nous jugeons bénéfiques ne transparaissent pas clairement dans les réponses des entreprises enquêtées qui restent d'après nous assez mitigées quant à l'impact du démantèlement tarifaire.

Ø La faible adhésion des entreprises aux différents programmes de mise à niveau est confirmée par les résultats de nos enquêtes. Ces programmes censés booster leur potentiel compétitif et les préparer à l'instauration de la zone de libre échange à l'horizon 2020 n'ont concerné qu'un effectif restreint d'entreprises qui activent de surcroît dans des branches plutôt services, BTP qu'industrie. D'ailleurs d'après notre partenaire dans ce projet¹¹⁴, le dernier programme de 2012 d'un budget global de 4 milliards € sur 4 ans et qui cible 20.000 entreprises ne concerne jusqu'à maintenant dans la wilaya d'Oran que 39 entreprises (117 soumissions) dont seulement 11 sont des entreprises industrielles. Aussi, un travail de sensibilisation et de communication autour

¹¹⁴ Directeur du développement industriel et de la promotion de l'investissement (Ex DPMEPI) de la wilaya d'Oran et de Ain Témouchent

de ces programmes s'impose dans le but de promouvoir le processus de mise à niveau et de sensibiliser les entreprises sur sa nécessité afin de relever les défis liés à la mise en place de l'Accord de libre-échange avec l'Union européenne.

Enfin ces programmes de mise à niveau doivent s'inscrire dans une approche globale intégrant toutes les composantes de l'économie nationale notamment l'administration dont les opérateurs se plaignent de lourdeur et de sa complexité à tous les niveaux.

Ø Cette lourdeur bureaucratique va jusqu'à décourager nos opérateurs et modérer leur ambitions à exporter et à pénétrer d'autres marchés malgré les efforts des pouvoirs publics pour diversifier nos exportations hors hydrocarbures qui restent marginales (à peine 2,18 milliards de \$ en 2012 soit 2,96% du volume global des exportations) et malgré les opportunités offertes par l'accord d'association en matière de "facilitation" de l'accès aux produits industriels algériens aux marchés européens . Pourquoi nous compliquer la vie disaient-ils avec des procédures d'exportation complexes et longues alors que le marché local est demandeur.

Ø La suppression du Ministère de la PME, puis son intégration au Ministère de l'Industrie, de la Pme et de la promotion de l'investissement et enfin son intégration implicite à la nouvelle appellation de ce Ministère dit du développement industriel et de la promotion de l'investissement ne facilite pas les choses dans la mesure où une politique privilégiée de soutien et d'appui à la PME surtout industrielle doit être conduite. Nous avons un taux de création d'entreprises bien au deçà de celui de nos voisins maghrébines à peine 70 créations pour 100.000 Habitants.

Ø Nos entreprises ont soulevé par ailleurs, le problème des infrastructures d'accueil qui sont loin d'être à la hauteur en matière d'aménagement et d'équipement.. La réhabilitation des zones industrielles existantes, l'implantation de nouvelles zones et l'aménagement de technopoles permettront sans aucun doute à l'entreprise de disposer d'une infrastructure d'accueil nécessaire à sa création et à son développement.

Ø Enfin, nous tenons à souligner que produire en Algérie n'est pas chose facile et nos chefs d'entreprise ont beaucoup de mérite de persévérer dans leurs activités malgré toutes les difficultés et malgré la concurrence des importateurs et des entreprises informelles

Bibliographie :

Chapitre I

[1] Abdelmalki L., Sandretto R. (2005), La nouvelle géographie du commerce international, Documentation française N° 325.

[2] Ait Habouche A. (2003), Zone de libre échange et Investissement direct étranger ; une question d'attractivité et d'ancrage territorial, In Régionalisation et mondialisation, CREAD et Université de Bejaia.

[3] Baldwin R. (1997), the causes of regionalism, the world economy.

[4] Bistofli R. (1995), L' euro-méditerranée : une région à construire.

[5] Boulayer E. (2006), Théories du nationalisme économique, in patriotisme économique et protectionnisme, Revue d'économie politique N°31.

[6] Calmette M.F, Maurel C. (1989), Création de trafic et effet de substitution : le point de vue des pays de l'union avec application à la région Midi-Pyrénées, Economie appliquée, N°3, , 7-124.

[7] Clerc D. (2004), De la spécialisation à l'intégration, Numéro hors série, Revue Alternatives.

[8] De Melo J. et alii, (1997), Commerce international : théories et applications, De Boeck Université, Bruxelles.

[9] Donald H, Oliver, (2007), L'OMC entre régionalisme et multilatéralisme, Problèmes économiques N°2915, Janvier, Documentation française.

[10] Hugon PH, (2003, Les accords de libre échange avec les pays ACP et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée au regard du nouveau régionalisme, Séminaire EMMA-RINOS, Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud, Paris le 26-27 mai,).

[11] - Hugon PH, (2004), Les quatre théories pour une mondialisation, Numéro hors série, Revue Alternatives.

[12] Hugon PH, (2005), Intégration régionale : normes et institutions régionalisation, Revue région et développement, N° 22.

[13] Jacquet P., (1998), Mondialisation et montée des blocs régionaux : Etat- Nation et mondialisation des marchés, Problèmes économiques N°2565-2566, Documentation française.

[14] -Kebabdjian G, (1995), Le libre échange euro- maghrébin : une évaluation macro-économique, revue Tiers Monde.

[15] Kebabdjian G, (2004), Economie politique du régionalisme : le cas euro- méditerranéen, Région et Développement, n°19, 151-184.

[16] Krugman P.R et Obstfeld M. (1995)., Economie internationale. Editions Premises.

[17] Laborde D., (2005), Le protectionnisme de la théorie à la pratique : Les instruments protectionnistes en pratique, CEPPII, Documentation française N° 325, 61-67.

[18] Mission économique, Ambassade de France, (2006), Se développer en Algérie : les clés pour exporter et investir, actualité du marché algérien, Octobre,

[19] Oussenil ILLY, (2012), L'OMC et le régionalisme : le régionalisme africain, Larcie, Bruxelles.

[24] - Partré O., (2006), Keynes et le patriotisme économique à géométrie variable, revue d'économie politique, N°31.

[25] Perrault J.L, (2005), La politique commerciale à l'angle des rapports de force : le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC, Documentation française N° 325, , 68-72.

[26] Rainelli M. (2005), Les théories du commerce international, Documentation française N° 325, 28-38.

[27] Regnault H, (2005), Libre échange Nord-Sud et typologies des formes d'internationalisation des économies, Région et développement, n° 22.

[28] - Schiff M, Winters L.A, (2004), Intégration régionale et développement, Paris, Economica.

[29] - Siroën J-M. (2004), La régionalisation de l'économie mondiale, Paris, La Découverte,.

[30] Siroën J-M. (2005), Intégration régionale et multilatéralisme : les tolérances de l'OMC à l'égard des accords régionaux, Documentation française N° 325.

[31] Viner J. (1950), the customs union issue, Carnegie, Fondation for international peace,.

Chapitre III

[1] Amar Yahia H. (2010), La mise à niveau en Algérie Passé, présent et futur,

[2] Bouhabba Mohammed, (2012), " la problématique de la mise a niveau des entreprises en Algérie, in *Algérie : cinquante ans d'expériences de développement Etat -Economie-Société*

[3] Boukrif M. et madoui M. (2009), de l'économie administrée à l'économie de marché : les Pme à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, colloque international, « la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisée, 27-29 Mai 2009.

[4] Boughadou A.(2006). Politiques d'appui à la compétitivité des entreprises algériennes. Ministère de la PME et de l'Artisanat. Avril. 29p.

[5] Chennouf Sadek, (2012) " Les opportunités d'intégration régionale et mise à niveau au Maghreb" in actes du colloque : Accord d'association, zone de libre échange, pays du Maghreb-union européenne : quel impact ?, revue de la recherche sur l'économie, la firme et le territoire (REFIT), N°1, université d'Oran.

[6] Dali Fatiha , " 2008 , Evolution et perspectives de la politique industrielle en Algérie", mémoire de magister, FSEGSC, université d'Oran.

[7] Ministère de la PME et de l'Artisanat. (2007)," Programme d'Appui aux PME/PMI: des résultats et une expérience à transmettre". Rapport final, Euro Développement PME. Décembre. 94p

[8] ONUDI (2002), "Guide méthodologique : restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle".

[9] ONUDI (2006), Programme intégré pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle en Algérie. Vienne. 23 août. 123p.

Chapitre IV

[1] Direction des douanes (2013), « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie : année 2012) »

[2] Direction des douanes (2012), « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie : année 2011) »

[3] Direction des douanes (2011), « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie : année 2010) »

[4] EUROSTAT (2013) : « Statistiques du commerce extérieur de l'UE »

[5] Nancy G. Kreitem B. Picot B. (2009), « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE »Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, Rapport Final, Contrat Cadre Lot 11, investissement Développement Conseil S.A.

[6] Ministère du commerce (2013), « nouveau schéma du démantèlement Tarifaire Algérie-UE»

Chapitre V

[1] Abdelmalki L., Sandretto R. (2005), La nouvelle géographie du commerce international, Documentation française N° 325.

[2] Ait Habouche A., Zone de libre échange et Investissement direct étranger ; une question d'attractivité et d'ancrage territorial, In Régionalisation et mondialisation, CREAD et Université de Bejaia (2003).

[3] Ait Habouche-Mihoub O., (2004), La modélisation en équilibre général calculable et les pays en développement: cas de l'Algérie», Revue Perspectives, N°6.

[4] Calmette M.F, Maurel C. (1989), création de trafic et effet de substitution : le point de vue des pays de l'union avec application à la région Midi-Pyrénées, Economie appliquée, N°3, 7-124.

[5] FMI, Algérie (2006), questions choisies, l'accord d'association de l'Algérie avec l'UE, conséquences et défis, rapport N°06/101, Mars.

[6] Hugon PH. (2003), Les accords de libre échange avec les pays ACP et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée au regard du nouveau régionalisme, Séminaire EMMA-RINOS, Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud, Paris le 26-27 mai.

[7] -Kebabdjian G, (1995), Le libre échange euro- maghrébin : une évaluation macro-économique, revue Tiers Monde.

[8] Kirkpatrick C et alii, (2005) Impacts de durabilité de la zone de libre échange euro méditerranéenne, projet SIA-EMFTA, Europ-Aid, institut pour la politique et la gestion du développement, Université de Manchester.

[9] Lorca A. et Vicens J. (2004), Les effets de la libéralisation agricole sur les économies des pays partenaires méditerranéens, recherche Fémise 21-06

[10] OCDE, (2000), Les politiques commerciales de l'UE et leurs effets économiques, Décembre,.

[11] Perrault J.L, La politique commerciale à l'angle des rapports de force : le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC, Documentation française N° 325, (2005), 68-72.

[12] Regnault H. (2005), Libre échange Nord-Sud et typologies des formes d'internationalisation des économies, Région et développement, n° 22.

Chapitre VI

[1] Azouaou L. (2010) : La compétitivité et la mise a niveau des PME maghrébines : analyse à partir d'une approche multidimensionnelle, université Sorbonne Paris 3

- [2] Azouaou L. (2010), La mise a niveau : outil et condition de la compétitivité des pme Algeriennes, colloque international concurrence et stratégies de compétitivité des PME industrielles hors hydrocarbures dans les pays arabes
- [3] FCE (2011) : Le Programme National de Mise A Niveau : Observations et recommandations du Forum des Chefs d'Entreprise.
- [4] MadouI M. et Boukrif M , (2009)« De l'économie administrée à l'économie de marché. Les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, colloque international « vulnérabilité des TPE et PME dans un environnement mondialisé » INRPME- AUF-AIREPME, Université trois rivières, Canada

ANNEXE I

Le questionnaire d'enquête

QUESTIONNAIRE

À l'instar de ses voisins du Maghreb, L'Algérie a signé un accord d'association avec l'Union européenne qui est entré en vigueur en septembre 2005. Il s'agit d'une initiative qui engage l'Algérie dans un processus de réformes structurelles de son économie, à travers son ouverture, sa diversification et l'achèvement d'une transition vers une économie de marché. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne implique l'instauration d'une zone de libre échange à l'horizon 2020, qui se traduit par un démantèlement tarifaire progressif qui va toucher tous les produits industriels. Depuis septembre 2005, le démantèlement a touché les matières premières en provenance l'UE et il est utile de s'interroger sur l'impact et les effets de cet accord sur l'industrie en général et particulièrement sur l'industrie productive.

L'objet de cette recherche-action est donc de saisir sept ans après, les effets de la mise en œuvre de cet accord, de s'interroger sur son impact et ses effets sur l'industrie. Pour ce faire, nous lançons une enquête auprès des cadres dirigeants des principales entreprises d'Oran et de sa région (Tlemcen, Mostaganem, Mascara, SBA, Temouchent, Saida, Sidi Bel Abbes et Relizane), publiques et privées de plus de 10 employés ayant des activités productives susceptibles d'être affectées (touchées directement) par les conséquences de cet accord. Dans le cadre de cette enquête, nous nous permettons de faire appel à votre expérience vécue.

Nous vous garantissant, bien évidemment l'anonymat absolu des entreprises et des répondants. En outre, les informations que vous fournirez ne seront ni communiquées à des tiers, ni utilisées à d'autres fins que la présente recherche. Nous comptons sur votre collaboration et espérons que vous alliez répondre favorablement à cette demande. Nous vous en remercions par avance et nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pièce jointe : Le questionnaire

1. L'identification de l'entreprise:

Q1.- Type d'activité :

- 1- Production ;
- 2- Production / Distribution.

Q2.- Branche ou filière d'activité industrielle :

- 1 – Agro-alimentaire
- 2 – Textile, Cuir...
- 3 – Bois et Papiers
- 4 – Chimie et Plastiques
- 5 – ISMMEE.
- 6 – Mines et carrières.
- 9 – BTP et matériaux de construction.
- 10 – Autres.

Q3.Emploi total :dont emploi productif

Q4.Date de création :

Q5.vous êtes :

- 1- un groupe / siège
- 2- filiale

Q6.Statut juridique

- 1- Privé
- 2- Public
- 3- mixte

Q7.Nature de la propriété du capital :

- 1 -propriété personnelle ;
- 2 - Affaire familiale ;
- 3 - Association ;
- 4 - Filiale d'un groupe ;
- 5 - Gérance.

Q8.Statut juridique de l'entreprise :

- 1- Société par action (SPA) ;
- 2 - SARL ;
- 3 - SNC ;
- 4 – entreprise individuelle (EURL) ;
- 5 – Autre précisez

Q9. Structure du capital : (en pourcentage)

- 1 - Capital personnel ;
- 2 - Un associé ;
- 3 - Deux associés ;
- 4 - Plus de deux associés.

Q10. Lieu localisation :

- 1 -En zone industrielle.
- 2 - En zone d'activité.
- 3 - Tissu urbain.

2- Structure du marché et compétitivité de l'entreprise

Cet aspect du questionnaire, à pour but de situer l'entreprise par rapport à son marché

Q11. Votre activité s'exerce sur :

- 1- un seul produit, une seule activité ;
- 2- plusieurs produits, une seule activité ;
- 3- plusieurs domaines d'activité.

Q12. Approximativement, combien avez-vous de concurrents dans l'exercice de votre principal produit?

- 1- Aucun ;
- 2- Un (01) concurrent ;
- 3- Deux (02) concurrents ;
- 4- Plusieurs concurrents ;
- 5- Je ne sais pas.

Q13. Vos deux plus importants concurrents sont :

- 1- Des PME (s) locales ;
- 2- Grandes entreprises publiques ;
- 3- Entreprises importatrices ;
- 4- Entreprises étrangères installées en Algérie ;
- 5- Grandes entreprises privées ;
- 6- Entreprises secteur informel ;
- 7- Autre précisez.....

Q14. Quels sont les trois avantages concurrentiels les plus importants que détiennent par rapport à vous vos principaux concurrents ?

- 1- Des prix plus bas
- 2- Des coûts de production plus bas ;
- 3- Des produits de meilleure qualité ;
- 4- Un rapport qualité / prix meilleur ;
- 5- Meilleure localisation de son affaire ;
- 6- Meilleure réseau de distribution ;

Q15. Y a t- il une arrivée de nouveaux concurrents importants ces dernières années ?.

- 1 - Oui ;
- 2 - Non ;
- 3 - Je ne sais pas.

Q16. Si oui, combien approximativement ?

Q17. Cette entrée de nouveaux concurrents vous a t-elle affecté ?

- 1 - Oui ;
- 2 - Non.

Q18. Si oui, elle vous a contraint à :

- 1- Réduire vos parts de marché ou votre C.A.
- 2- A réduire vos prix.
- 3- A améliorer la qualité de vos produits.
- 4- A améliorer vos prix et votre qualité.
- 5- A cesser toute activité (se retirer du marché)
- 6- Autre effet (innover ou créer un autre produit)

Q19. L'essentiel de votre clientèle (%) est :

- 1- Locale (dans la Wilaya)
- 2- Régionale ;
- 3- Nationale ;
- 4- International (exportation,...).

Q20. Avez-vous des contacts ou relations avec des entreprises étrangères

- 1- Oui...
- 2- Non...

Q21. Si Oui, elles se trouvent dans quelle région économique ?

- 1- UE
- 2- Hors UE
- 3- Chine
- 4- Autres ; précisez

Q22. Quels types de relations entretenez-vous ?

- 1- Partenariat (société mixte)
- 2- Commerciale
- 3- Conseil
- 4- Sous-traitance
- 5- Autres (précisez)

Q23 .Disposez-vous d'un service R/D

- 1- Oui...
- 2- Non...

Q24. : Si oui, Effectif.....

3-Appréciation du contexte d'ouverture lié à l'accord d'association

Q25. savez-vous que l'Algérie a signé un accord de libre échange avec l'UE

- 1- Oui
- 2- Non

Q26. Si, oui, comment estimez – vous être informé ?

- 1 – Très bien ;
- 2 – Assez ;
- 3 – Très mal / pas du tout.

Q27. Quelles sont vos sources d'informations sur ce sujet ?

- 1 – Les services spécialisés de votre entreprise ;
- 2 – presse, médias
- 3 – organisation professionnelle (CCIO, organisations patronales...)
- 4– Directions de wilaya (Industrie, PME)
- 5– ANDPME.
- 6– Autres (précisez)

Q28. Combien appréciez-vous ces mesures d'ouverture ?

- 1- beaucoup
- 2- peu
- 3- pas du tout

Q29. Avez-vous recours à des importations ?

- Oui.....
- Non.....

Q30. Si oui, quels types d'importation :

- 1- Matières premières
- 2- Produits semi-finis
- 3- Produits finis
- 4- Equipements
- 5- Autres, précisez

Q31. D'où proviennent vos importations :

- 1- Union européenne (Pays)
- 2- Chine
- 3- Pays arabe (pays)
- 4- Pays africains
- 5- Autres (pays)

Q32. Ces opérations d'importations sont faites :

- 1- directement par vous-même
- 2- auprès d'importateurs

Q33. Est-ce que le démantèlement engagé depuis 2005, a eu un impact ?

- 1 - Oui.....
- 2- Non.....
- 3 - je ne sais pas

Q34. Si, oui, comment jugez-vous cet impact :

- 1- Positif
- 2- Négatif

Q35. Cet impact est positif en termes de :

- 1- Réduction du coût des matières premières
- 2- Baisse des droits de douanes (fiscalité)
- 3- Amélioration de la productivité
- 4- Amélioration de la compétitivité
- 5- Amélioration de la qualité des produits (importation de matières premières de 1^{er} choix)
- 6- Augmentation de la production
- 7- Diversification de votre production
- 8- exportation

Q36. Cet impact est négatif, en termes de

- 1- Augmentation des coûts
- 2- Perte de parts de marché
- 3- Concurrence des importations
- 4- Perte d'emploi

Q37. Êtes-vous exportateur ?

- 1- Oui
- 2- Non

Q38. Si, oui, est-ce que l'accord ?

- 1- Vous a ouvert les marchés européens
- 2- Vous a facilité les opérations d'exportation
- 3- A constitué des obstacles

Q39. Si obstacles, de quels types

- 1- problème de certificats d'origine
- 2- Problème de qualité des produits (ne répondent pas aux normes)
- 3- problème bureaucratique (complexité des procédures)
- 4- autres (précisez)

4-Appréciation du programme d'accompagnement (mise à niveau) lié à l'accord d'association

Q40. Etes-vous ou étiez-vous concerné par un programme de mise à niveau ?

- 1- Oui
- 2- Non

Q41. Si Oui, quel programme ?.....Année.....

Q42. Ce programme a-t-il abouti ?

- 1- Oui
- 2- Non

Q43. Si Non pourquoi ?

- 1- Manque d'informations sur le programme
- 2- Manque de communication de la part des organismes d'appui
- 3- L'entreprise n'était pas prête
- 4- Mauvaise programmation
- 5- Défaillance de l'assistance technique
- 6- Les organismes d'appui n'ont pas joué leur rôle (précisez)
- 7- Problèmes financiers

Q44. Si Oui, quels résultats ont été enregistrés ?

- 1- Amélioration de la qualité de vos produits
- 2- Meilleure compétitivité
- 3- Meilleures organisation managériale (gestion)
- 4- Plus de ventes (meilleure fonction marketing)
- 5- Formation de votre personnel
- 6- Ouverture vers l'étranger (exportation)

Q45. Etes-vous certifiés ISO ?

- 1- Oui
- 2- Non

Q46. En quelle année ?

Q47. Si Oui, est-ce un résultat du programme de la mise à niveau ?

- 1- Oui
- 2- Non

ANNEXE II

Synthèses des Résultats de l'enquête sur Oran
et de l'enquête régionale

1- Synthèse des résultats de l'enquête sur la wilaya d'Oran (2013)

1. Type d'activité		
37	72,50%	Production et distribution
14	27,45%	Production
2. Branche d'activité		
12	23,53%	agroalimentaire
11	21,57%	chimie et plastique
8	15,69%	autres
8	15,69%	ISMMEE
4	7,84%	Bois et papiers
4	7,84%	Matériaux de construction
3	5,88%	textile et cuirs
1	1,96%	Mines et carrières
3. Emploi		
14	28,00%	50-100
11	22,00%	20-50
8	16,00%	+200
6	12,00%	10-20
6	2,00%	150-200
5	0,00%	100-150
4. Date de création		
23	46,00%	Années 2000
11	22,00%	Années 90
7	14,00%	Avant 1970
4	8,00%	Les années 70
4	8,00%	Après 2010
1	2,00%	Années 80
5. Type d'entreprise		
38	74,51%	Groupe/siège
13	25,49%	Filiale
6. Statut juridique		
42	82,35%	Privé
6	11,76%	Public
3	5,88%	Mixte
7. Nature de la propriété		
17	32,69%	Personnelles
13	25,00%	Filiale d'un groupe
11	21,15%	Affaire familiale
9	17,31%	Association
2	3,85%	Gérance

8. Statut de l'entreprise		
32	64,00%	SARL
15	30,00%	SPA
3	6,00%	EURL
9. Structure du capital		
16	33,33%	Personnel
12	25,00%	Plus de deux associés
8	16,67%	Autres (filiale)
7	14,58%	Deux associés
5	10,42%	Un associé
10. Lieu de localisation		
32	64,00%	ZI
12	24,00%	ZA
8	16,00%	Tissu urbain
11. Nombre de produits ou d'activités		
30	60,00%	Plusieurs produits et une seule activité
12	24,00%	Un seul produit, une seule activité
8	8,00%	Plusieurs domaines d'activité
12. Estimation de la concurrence		
36	72,00%	Plusieurs
4	8,00%	deux
4	8,00%	Je ne sais pas
4	8,00%	Un seul
2	4,00%	Aucun
13. Nature de la concurrence		
29	35,80%	GE privées
17	20,99%	PME locales
13	16,05%	ETP importatrices
12	14,81%	ETP étrangères
5	6,17%	GE publique
3	3,70%	ETP informelles
2	2,47%	Autres
14. Avantages par rapport aux concurrents		
17	21,79%	Meilleure réseau de distribution
14	17,95%	Produits de meilleure qualité
12	15,38%	Coûts de production plus bas
11	14,10%	autres
7	8,97%	Meilleure localisation
15. Arrivée récente de nouveaux concurrents		
32	65,31%	Oui
9	18,37%	non
8	16,33%	Je ne sais pas

16. Elle vous a contraint à :		
16	44,44%	Réduire vos parts de marché (CA)
6	16,67%	Améliorer la qualité
6	16,67%	Réduire les prix
4	11,11%	Améliorer le rapport qualité/prix
4	11,11%	Autre effet (innover ou produire un autre pro
18. Taille de votre marché		
33	52,38%	Nationale
12	19,05%	Régionale
11	17,46%	locale (wilaya)
7	11,11%	internationale (exportation)
19. Coopération avec les ETP étrangères		
40	78,43%	Oui
11	21,57%	Non
20. région économique		
35	56,45%	UE
16	25,81%	Autres
9	14,52%	Chine
2	3,23%	Hors UE
21. Nature de la coopération		
32	64,00%	Commerciale
7	14,00%	Sous-traitance
5	10,00%	Conseil
5	10,00%	Partenariat
1	2,00%	Autres
22. Disposez-vous d'un service de recherche-développement ?		
36	82,00%	Non
14	18,00%	Oui
23. Informations R/D		
5 entreprises	Disposent	d'un tel service
24. savez-vous que DZ à signé un AA ?		
42	84,00%	Oui
8	16,00%	Non
25. Niveau d'information		
18	42,86%	Très mal / pas du tout
17	40,48%	Assez bien
7	16,67%	TB

26. Comment avez-vous été informé ?		
	51,39%	Presse, médias
37	19,44%	Organisations professionnelles (CCI,..)
14	11,11%	ANDPME
8	11,11%	Services spécialisés de votre ETP
8	5,56%	Autres
4	1,39%	Direction de la PME
1		
27. Niveau d'appréciation de cette ouverture		
23	51,11%	Peu
11	24,44%	beaucoup
11	24,44%	Pas du tout
28. Recours aux importations		
44	88,00%	Oui
6	12,00%	Non
29. Types d'importations		
42	48,84%	Matières premières
18	20,93%	Equipements
12	13,95%	Produits semi-finis
8	9,30%	Autres
6	6,98%	Produits finis
30. Provenance des importations		
39	55,71%	UE
16	22,86%	Autres
13	18,57%	Chine
2	2,86%	Pays arabes
31. Comment se fait cette importation ?		
41	87,23%	Par vous-même (directement)
6	12,77%	Par le biais d'entreprises importatrices
32. Est-ce que le démantèlement engagé en 2005 a eu un impact ?		
24	48,00%	Oui
19	38,00%	Je ne sais pas
7	14,00%	non
33. Estimation de l'impact		
17	54,84%	Positif
9	29,03%	Ambigu
5	16,13%	négatif
34. Impact positif car :		
16	38,10%	Baisse des DD
16	38,10%	Réduction des coûts de MP
4	9,52%	Augmentation de la production

4	9,52%	Diversification de la production
2	4,76%	Amélioration de la qualité des produits
35. Impact négatif car :		
4	30,77%	Complexité des procédures
3	23,08%	Concurrence des importations
2	15,38%	Augmentation des coûts
2	15,83%	Pertes des parts de marché
2	15,38%	Pertes d'emplois
36. Etes-vous exportateur ?		
42	84,00%	Non
8	16,00%	Oui
37. Si oui, est ce que l'accord a :		
8	61,54%	Constitué un obstacle
2	15,38%	Autres
2	15,38%	Vous a ouvert des marchés européens
1	7,69%	Vous a facilité les opérations d'exportation
38. Si obstacles, de quels types ?		
11	68,75%	Problèmes bureaucratiques (procédures compliquées)
2	12,50%	Certificat d'origine
2	12,50%	Qualité des produits (ne répondent pas aux normes)
1	6,25%	Autres
39. Etes-vous concerné par un programme de mise à niveau ?		
38	76,00%	Non
12	24,00%	Oui
40. si oui, quel programme ?		
8	66,67%	Avant 2012
4	33,33%	2012
41. Ce programme à aboutit ?		
6	50,00%	Oui
3	25,00%	En cours
3	25,00%	Non
42. Si non, pourquoi ?		
2	25,00%	Défaillance de l'assistance technique
2	25,00%	Problèmes financiers
1	12,50%	Défaillance des organismes d'appui
1	12,50%	Manque de communication de la part des organismes d'appui
1	12,50%	Manque d'informations sur le programme
1	12,50%	Mauvaise programmation

43. Si oui, quels résultats ?		
4	25,00%	Amélioration de la qualité des produits
4	25,00%	Formation du personnel
3	18,75%	Meilleure gestion
2	12,50%	Meilleure marketing
2	12,50%	Meilleure compétitivité
1	6,25%	Effets en cours
44. êtes-vous certifié ISO ?		
32	64,00%	Non
18	36,00%	Oui
45. si oui, quelle année ?		
5	33,33%	2012
2	13,33%	2008
1	6,67%	2004
1	6,67%	2004, puis 2008
1	6,67%	2004 version 2008
1	6,67%	2005, 2008, ISO 9001
1	6,67%	2007, 2008, 2009
1	6,67%	2010
1	6,67%	2011
1	6,67%	2013
46. si oui, est-ce un résultat du programme de la mise à niveau ?		
11	73,33%	Non
4	26,67%	oui

II- Synthèse des résultats de l'enquête sur quelques wilayas de l'Ouest (2013)

1. Type d'activité

33	63,46%	Production et distribution
19	36,54%	Production

2. Branche d'activité

23	44,23%	agroalimentaire
6	11,54%	chimie et plastique
5	9,62%	bois et papier
4	7,69%	autres
4	7,69%	matériaux de construction
4	7,69%	mines et carrières
4	7,69%	textile et cuirs
2	3,85%	ISMMEE

3. Emploi

15	29,41%	20-50
12	23,53%	10-20
9	17,65%	50-100
6	11,76%	100-150
5	9,80%	+200
4	7,84%	150-200

4. Date de création

23	45,10%	Après 2000
11	21,57%	Années 90
9	17,65%	Années 80
6	11,65%	Avant 1970
2	3,92%	Les années 70

5. Type d'entreprise

29	55,77%	Groupe/siège
23	44,23%	Filiale

6. Statut juridique

38	73,08%	Privé
13	25,00%	Public
1	1,92%	Mixte

7. Nature de la propriété

17	33,33%	Personnelles
12	23,53%	Filiale d'un groupe
11	21,57%	Association
5	9,80%	100% Etat
5	9,80%	Affaire familiale
1	1,96%	Gérance

8. Statut de l'entreprise

22	43,14%	SARL
15	29,41%	SPA
13	25,49%	EURL
1	1,96%	autres

9. Structure du capital

22	43,14%	Personnel
12	23,53%	Plus de deux associés
8	15,69%	Un associé
6	11,76%	Autres
3	5,88%	Deux associés

10. Lieu de localisation

26	50,98%	ZI
13	25,49%	Tissu urbain
12	23,53%	ZA

11. Nombre de produits ou d'activités

28	53,85%	Plusieurs produits et une seule activité
20	38,46%	Un seul produit, une seule activité
4	7,69%	Plusieurs domaines d'activité

12. Estimation de la concurrence

37	71,15%	Plusieurs
5	9,62%	Aucun
5	9,62%	Je ne sais pas
3	5,77%	Un seul
2	3,85%	deux

13. Nature de la concurrence

21	31,34%	GE privées
17	25,37%	PME locales
11	16,42%	ETP importatrices
7	10,45%	ETP étrangères
7	10,45%	GE publique
4	5,97%	ETP informelles

14. Avantages par rapport aux concurrents

28	28,00%	Produits de meilleure qualité
27	27,00%	Prix bas
21	21,00%	Meilleure réseau de distribution
12	12,00%	Coûts de production plus bas
10	10,00%	Meilleure localisation
2	2,00%	autres

15. Arrivée récente de nouveaux concurrents

22	42,31%	Oui
18	34,62%	Je ne sais pas
12	23,8%	non

16. Elle vous a contraint à :

7	35,00%	Réduire les prix
7	35,00%	Réduire vos parts de marché (CA)
3	15,00%	Améliorer la qualité
3	15,00%	Autre effet (innover ou produire un autre produit)

17. Cette entrée vous-a-elle affectée ?

11	52,38%	Oui
10	47,62%	Non

18. Taille de votre marché

32	40,51%	Nationale
26	32,91%	Régionale
18	22,78%	locale (wilaya)
3	3,80%	internationale (exportation)

19. Coopération avec les ETP étrangères

36	70,59%	Oui
15	29,41%	Non

20. Région économique

28	62,22%	UE
10	22,22%	Hors UE
4	8,89%	Chine
3	6,67%	autres

21. Nature de la coopération

29	64,44%	Commerciale
9	20,00%	Conseil
3	6,67%	Autres
2	4,44%	Partenariat
2	4,44%	Sous-traitance

22. Disposez-vous d'un service de RD ?

36	72,00%	Non
14	28,00%	Oui

23. Informations R/D

11	84,62%	Effectif
2	15,38%	budget

24. Savez-vous que DZ à signé un AA ?		
43	82,69%	Oui
9	17,31%	Non
25. Niveau d'information		
21	46,67%	Assez bien
18	40,00%	Très mal / pas du tout
6	13,33%	TB
26. Comment avez-vous été informé ?		
38	59,38%	Presse, médias
8	12,50%	Organisations professionnelles (CCI,..)
7	10,94%	Services spécialisés de votre ETP
6	9,38%	Direction de la PME
4	6,25%	ANDPME
1	1,56%	autres
27. Niveau d'appréciation de cette ouverture		
19	44,19%	Peu
17	39,53%	Pas du tout
7	16,28%	beaucoup
28. Recours aux importations ?		
41	80,39%	Oui
10	19,61%	Non
29. Types d'importations		
28	43,75%	Equipements
26	40,63%	Matières premières
7	10,49%	Autres
3	4,69%	Produits semi-finis
30. Provenance des importations		
36	67,92%	UE
7	13,21%	Autres
6	11,32%	Chine
4	7,55%	Pays arabes
31. Comment se fait cette importation		
30	69,77%	Par vous-même (directement)
13	30,23%	Par le biais d'entreprises importatrices
32. Est-ce que le démantèlement engagé en 2005 a eu un impact ?		
24	60,00%	Oui
9	22,50%	Je ne sais pas
7	17,50%	non
33. Estimation de l'impact		
15	50,00%	Positif
8	26,67%	Ambigu
7	23,33%	négatif

34. Impact positif car :		
10	27,03%	Réduction des coûts de MP
7	18,92%	Amélioration de la qualité des produits
7	18,92%	Baisse des DD
5	13,51%	Amélioration de la compétitivité
3	8,11%	Amélioration de la productivité
3	8,11%	Diversification de la production
2	5,41%	Augmentation de la production
35. Impact négatif car :		
13	35,14%	Concurrence des importations
11	29,73%	Pertes des parts de marché
8	21,62%	Pertes d'emplois
5	13,51%	Augmentation des coûts
36. Etes-vous exportateur ?		
43	93,48%	Non
3	6,52%	Oui
37. Si oui, est ce que		
2 réponses		Vous a facilité les opérations d'exportation
38. Si obstacles, de quel type ?		
1 réponse		autres
39. Etes-vous concerné par un programme de mise à niveau ?		
32	62,75%	Non
19	37,25%	Oui
40. Si oui, quel programme ?		
11	61,11%	Avant 2012
7	38,89%	2012
41. ce programme à aboutit ?		
8	53,33%	Oui
7	46,67%	Non
42. Si non, pourquoi ?		
5	41,67%	Manque de communication de la part des organis
3	25,00%	d'appui
1	8,33%	L'ETP n'est pas prête
1	8,33%	Défaillance de l'assistance technique
1	8,33%	Les organismes d'appui n'ont pas joué leur rôle
1	8,33%	Manque d'informations sur le programme
		Mauvaise programmation
43. Si oui, quels résultats ?		
4	28,57%	Amélioration de la qualité des produits
4	28,57%	Meilleure compétitivité
2	14,29%	Formation du personnel
2	14,29%	Meilleure gestion
1	7,14%	Meilleure marketing
1	7,14%	Ouverture (exportation)

44. êtes-vous certifié ISO ?

37	74,00%	Non
13	26,00%	Oui

45. si oui, quelle année ?

2	15,38%	2009
1	7,69%	
1	7,69%	2001, ISO 9001
1	7,69%	2003-, 2008
1	7,69%	2004-2008
1	7,69%	2005
1	7,69%	2005-2012
1	7,69%	2007
1	7,69%	2013
1	7,69%	En cours
1	7,69%	ISO 2003, 20 soft Décembre 2012
1	7,69%	ISO 9001, version 2008 et référentiel OHSAS 18001/2007

46. si oui, est-ce un résultat du programme de la mise à niveau ?

8	66,67%	Non
3	25,00%	oui
1	8,33%	

ANNEXE III

Bases de données sur les entreprises de
production à Oran et dans les wilayas de
l'Ouest

Liste des entreprises de production dans la Wilaya d'Oran (2013)

ARZEW :

1. Entreprise Nationale de Pétrochimie,Spa (ENIP)

33, route de Tlelat, Zone Industrielle

31200 Arzew, Algérie

- Tél :+213 41 47 35 40
- Fax :+213 41 473636

2. FERTIAL ARZEW,Spa

Usine d'Arzew

31200 Arzew, Algérie

- Tél :+213 41 48 64 54
- Fax :+213 41 488504

3. Entreprise de Chaudronnerie et Calorifuge (ECC GOUNANI)

El Mahgoune

31200 Arzew, Algérie

- Tél :+213 41 50 10 37
- Fax :+213 41 501160

4. LES CORNETS d'Arzew,EURL

11, rue n°375 Tourville

31200 Arzew, Algérie

- Tél :+213 41 47 75 60
- Fax :+213 41 474274

5. RP Revet Plast,Sarl

153, 4ème rue Des Jardins

31200 Arzew, Algérie

- Tél :+213 41 48 68 33
- Fax :+213 41 476745

6. Entreprise de Montage & de Construction Métallique (EMCM)

1, rue de la Chasse Tourville

31200 Arzew, Algérie

- Tél :+213 41 48 62 67
- Fax :+213 41 477537

7. BYA ELECTRONIC,Spa

lot 46/47, Zone d'Activité
31230 Ain Biya, Algérie

- Tél :+213 40 20 30 61
- Fax :+213 40 203055

Bir El Djir

8. TUBEX,Sarl

Autoroute Oran-Arzew
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 27 43 46
- Fax :+213 41 274457

9. CLAT,Sarl

Zone d'Activité n°1
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 27 41 41
- Fax :+213 41 274242

10. ASSAFWA,EURL

Route de Kristel, hai Belgaid
31133 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 52 71 16
- Fax :+213 41 52 71 20

11. Les Moulins Blancs,Sarl

Zone d'Activité lot n°8
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 27 33 44
- Fax :+213 41 273344

12. DECOREV,Sarl

Coopérative Mohamed Saâd n°97 Local n°3
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 550 71 36 4

13. Fabrication de Peluche Oranaise,Sarl (FPO)

31, hai Khemisti
31133 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 43 22 51
- Fax :+213 41 431833

14. Fromagerie BABY

Lot 233 Hai Khemisti
31133 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 43 15 88
- Fax :+213 41 431588

15. Fromagerie EL MALIK

Coopérative El Madjhoul
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 62 11 94
- Fax :+213 41 421194

16. IDIR Meubles,Sarl

Logements AADL, Cité 2000 Logements, bâtiment n°1,
local n°1
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 27 72 62
- Fax :+213 41 277262

17. SCAMEX International,Sarl

4, Hai Khmisti
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 27 40 16
- Fax :+213 41 274016

18. SOFAMARBRE

3, Zone Industrielle n°4
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 40 22 03 58
- Fax :+213 41 2456230

19. Cité Emir Abdelkader, lotissement Mostakbel 2
31130 Bir El Djir, Algérie

20. Agro Industrie Algérie,SNC (AIA)

32, rue Canastel
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 43 15 23
- Fax :+213 41 432101

21. Algérie Crème,Sarl

Bir El Djir
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 27 32 83
- Fax :+213 41 273282

22. ALIPRON,Sarl

31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 661 20 22 48

23. Ets KADHI Mohamed Ibrahim

50, rue Colonel Otmame Hai Khmisti
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 43 28 66

24. La BOUCLE D'OR,Sarl

Avenue Achaba Senni
31130 Bir El Djir
Algérie

- Tél :+213 41 43 19 03
- Fax :+213 41 431645

25. FRIGOSUR,Sarl

Lotissement Hidaya II, lot n°882
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 771 84 27 10

26. Sté STARPLAST,Sarl

8, rue des Falaises, hai Khmisti
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 28 62 42
- Fax :+213 41 286244

27. S.I MAAZ & CO,Sarl

228c, lot 233, hai Khemisti
31130 Bir El Djir,Algérie

Tél :+213 41 30 30 52

Fax :+213 41 301921

28. Oran Jus,Sarl

70, hai Emir Abdelkader
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 42 88 80
- Fax :+213 41 428880

29. MRAH IMPRESSION,EURL

Coopérative Emir AEk n°17, cité Khemisti
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 43 10 70
- Fax :+213 41 433386

30. Fromagerie Yaourterie AMEL

79, rue Achaba Senni Hai Khemisti
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 43 26 14
- Fax :+213 41 392755

31. Laboratoires BENDI,EURL

63, hai Emir Abdelkader
31130 Bir El Djir
Algérie

- Tél :+213 41 53 93 00
- Fax :+213 41 539301

32. NDO CONFORT CUISINE

81, coopérative Commandant Belahcen,
Route Oran Mostaganem
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 42 01 01
- Fax :+213 41 420183

33. Torneados Munoz Algérie,Sarl (TM)

368, coopérative Mohamed Racim
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 41 58 31 83
- Fax :+213 41 583190

34. Société des Abattoirs de l'Ouest,Spa (SAO)

-Autoroute de Guedièle, Arzew
31130 Bir El Djir, Algérie

- Tél :+213 40 21 60 93
- Fax :+213 40 216092

HASSI AMEUR

35. ALFATRON Electronic Industries,Spa

Zone Industrielle
31291 Hassi Ameer, Algérie

- Tél :+213 40 22 92 44
- Fax :+213 40 229106

36. Société Maghrébine des Cuirs & Peaux, Sarl (SMCP)

Zone Industrielle de Hassi Ameer
31291 Hassi Ameer, Algérie

- Tél :+213 41 34 29 07
- Fax :+213 41 341942

37. UPROMAC,Sarl

Zone Industrielle (près de l'usine
UNILEVER)
31291 Hassi Ameer, Algérie

- Tél :+213 40 22 94 50

- Fax :+213 40 229849

ORAN

38. Groupe SFMAI,Spa

7, rue Soleillet Plateau,
Saint Michel
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 40 22 52
- Fax :+213 41 411157

39. ALMECA,Sarl

6, rue des Frères Bouchikhi, Savignon
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 46 74 05
- Fax :+213 41 467415

40. PLASTIFORT

3-5, rue Jean Marie Laribère
31009 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 33 54 95
- Fax :+213 41 333393

41. AGROSACS,Sarl

22, avenue Cheikh Abdelkader
Médioni
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 34 83 57
- Fax :+213 41 324997

42. AROMPLUS,Sarl

10, rue de Carthage, Sananes
31015 Oran, Algérie

- Tél :+213 40 35 46 21
- Fax :+213 41 364544

43. SIMAR Algerie

10, rue beau regard bel air
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 28 38 93
- Fax :+213 41 283893

44. BSK Maroquinerie

3, rue Belhadjar Ramdane
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 50 11 98
- Fax :+213 41 504011

45. Le Plastique de l'Ouest,Sarl (SPO)

3, rue Khiali Bensalem, Gambetta
31025 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 53 06 00
- Fax :+213 41 414231
- Telex :22503 dz

46. Les Moulins d'El Bahia,Spa (ERIAD Sidi Bel Abbès)

83, avenue des Martyrs de la
Révolution
31000 Oran
Algérie

- Tél :+213 41 34 45 00
- Fax :+213 41 461267
- Telex :22453 dz

47. MAGHREB Emballage,Sarl

8-10-13, rue Boukandoura Senoussi,Saint Eugène
31007 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 45 23 64
- Fax :+213 41 451021

48. Manufacture Algérienne de Ressorts,Spa (MAR)

140, rue Mouloud Feraoun
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 40 27 21
- Fax :+213 41 405048

49. Verrerie Ouest,EURL

Zoned'Activité El Kerma n°9 Ilot n°1
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 40 23 90 44
- Fax :+213 41 417372

50. GROUPE INDUSTRIEL OUEST INJACO,Spa

Immeuble ENRI, route d'Es Senia
31000 Oran
Algérie

- Tél :+213 41 58 18 76
- Fax :+213 41 583190

51. DISPROMETOR,Sarl

103, chemin Route El Kerma
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 46 12 50
- Fax :+213 41 478772

52. Groupe Industriel et Commercial des Entreprise des Produits Rouges de l'Ouest,Spa
(GIC EPRO)

Zhun USTO
31036 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 42 96 57
- Fax :+213 41 429601

53. Conserverie des Fruits de Mer,Sarl (CFM)

7, boulevard Houha Mohamed
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 40 44 99
- Fax :+213 41 401937

54. Groupe BELUX

6, boulevard Ahmed Benabderrezak
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 40 99 36
- Fax :+213 41 333483

55. Groupe AGRO-FROID,Spa

Zone USTO ilôt n°27
31036 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 42 96 41
- Fax :+213 41 429642

56. MATHERM,Sarl

16, rue Dali Boumediène Saint Pierre
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 50 14 59
- Fax :+213 41 501267

57. Groupe SFMAI,Spa

7, rue Soleillet Plateau,Saint Michel
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 40 22 52
- Fax :+213 41 411157

58. POLYTUBE,EURL

ZI En Nedjma 6 n°1
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 661 99 98 09
- Fax :+213 40 237537

59. ANOUAR,EURL

Cité de dépôt, lot n°23
31110 El Karma, Algérie

- Tél :+213 661 20 39 37
- Fax :+213 41 333029

60. EMEGA,EURL

13/14, zone industrielle
31110 El Karma, Algérie

- Tél :+213 41 41 71 34

61. Société Industrielle du Café,Sarl (SICAF)

15-16, Zone de Dépôt
31110 El Karma, Algérie

- Tél :+213 41 51 42 50
- Fax :+213 41 514315

62. DECOPORS,Sarl

Haï Nedjma ilot 5 Lot49
31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 40 23 50 19
- Fax :+213 41 597129

63. Ascenseurs OMEGA Algérie,Sarl

Zone Industrielle Nedjma
31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 41 59 72 76
- Fax :+213 41 283675

64. ARMATURE ACIER HAROUN,Sarl

Zone industrielle Nedjma
31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 4 23 99 52
- Fax :+213 41 399327

65. Ets Addad Rachid Fabrication Cosmétique (ARFC)

N°54 Sidi Maarouf
31120 Sidi Chami, Algérie

66. FIBROS,Sarl

31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 41 49 43 21
- Fax :+213 41 494322

67. MARBRERIE ENNOUR,Sarl

Hassi Labiod
31120 Sidi Chami
Algérie

- Tél :+213 770 32 10 70
- Fax :+213 41 392772

68. METALEX,Sarl

Route de Sidi Chami
31120 Sidi Chami, Algérie

- Fax :+213 41 494323

69. NAFIDAPLAST,Sarl

Zone Industrielle de Nadjma
31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 40 23 92 41
- Fax :+213 41 282872

70. Zone industrielle Nedjma, Chteibo
31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 40 23 99 52
- Fax :+213 40 237030

71. SAPEDER,EURL

Zone d'Activité n°5 Nedjma,
lot n°35
31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 40 23 96 00
- Fax :+213 41 290603

72. Tramor,EURL

Village Bou Amama
31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 40 23 92 00
- Fax :+213 40 237773

73. Société de Production d'Agrégats & Béton,Spa (S.P.A.B)

Zone industrielle Hassi
31121 Sidi Chami, Algérie

74. FALEC,Sarl

Zone d'Activité, lot 2, îlot n°3
31140 Oued Tlelat, Algérie

- Tél :+213 41 43 61 46
- Fax :+213 41 436501

75. Moulin HABOUR,Sarl

Zone d'Activité
31140 Oued Tlelat, Algérie

- Tél :+213 41 43 61 36
- Fax :+213 41 437399

76. Ets TAMI

15, rue Emir Abdelkader
31140 Oued Tlelat , Algérie

- Tél :+213 772 19 04 90

77. JOKTAL,Sarl

Zone Industrielle d'Arbal
31140 Oued Tlelat, Algérie

- Tél :+213 41 43 75 46
- Fax :+213 41 437546

78. Société des Boissons de l'Ouest Algérien (SBOA)

31140 Oued Tlelat, Algérie

- Tél :+213 41 43 67 00
- Fax :+213 41 436659

79. OPEN,Sarl

26, Route Nationale
31295 Hassi Ben Okba, Algérie

- Tél :+213 41 52 48 49
- Fax :+213 41 524849

80. Société Pharmaceutique Algérienne,Spa (SOPHAL)

ZI Hassi Ben Okba
31295 Hassi Ben Okba, Algérie

- Tél :+213 41 42 87 71
- Fax :+213 41 428773

81. Fabrication de Tubes pour l'Hydraulique,EURL (FATHYD)

31295 Hassi Ben Okba, Algérie

- Tél :+213 41 52 44 29
- Fax :+213 41 524429

82. HELIOS,Spa

3A, boulevard Emir Abdelkader
31210 Bethioua, Algérie

- Tél :+213 41 47 91 64
- Fax :+213 41 479412

83. KAHRAMA,Spa

Rue Aizi Benyebka
31210 Bethioua, Algérie

- Tél :+213 41 47 20 77
- Fax :+213 41 472087

84. Société de Montage Industriel,Spa (ETTERKIB)

Zone Industrielle Ain Biya
31210 Bethioua, Algérie

85. PLAST PAPER,Spa

4, rue Azzaba (ex.Secourgeon)
31025 Oran, Algérie

- Tél :+213 40 23 77 80
- Fax :+213 41 544186

86. TEKIA & BELHOUCINE,Sarl (STB BETON)

26, rue Figarole Saint Eugène
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 54 15 52
- Fax :+213 41 541517

87. AGROSACS,Sarl

22, avenue Cheikh Abdelkader
Médioni
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 34 83 57
- Fax :+213 41 324997

88. ALGAL Société Algérienne d'aluminium, Spa

Pont Henri Huc Saint Charles,MR A (Ex Brossette)
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 50 31 21
- Fax :+213 41 503122

89. ALL STORE,Sarl

32, boulevard Périphérique,
prolongement avenue d'Arcole (Point du Jour)
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 42 11 11
- Fax :+213 41 421111

90. AROMPLUS, Sarl

10, rue de Carthage, Sananes
31015 Oran, Algérie

- Tél :+213 40 35 46 21
- Fax :+213 41 364544

91. Entreprise Nationale des Verres & Abrasifs,Spa (Groupe ENAVA)

Zone USTO
31036 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 42 96 12
- Fax :+213 41 429613

92. ES SAADA Peintures,Sarl

Zone d'Activité III n°29, Hai
Nedjma
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 40 23 94 30
- Fax :+213 41 42 49 00

93. ES SAYAD

30, rue Théus Saint Eugène
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 28 38 84
- Fax :+213 41 283798

94. ES-SENIA,Sarl

Cité 1180 logts bloc 33B n°6 Maraval
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 770 33 09 08

95. Ets J'ARRIVE BENAMAR Habib

3, avenue Colonel Amirouche(Salanes)
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 34 05 31
- Fax :+213 41 346098

96. Fabrication Oranaise de Meubles, Sarl (FORM)

12, rue Dauphine Gambetta
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 53 19 12
- Fax :+213 41 531912

97. Fonderie de l'Oranie, Sarl (FONDOR)

Lot n° 20, Zone Industrielle n°3, Nedjma Chteibo
31101 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 59 70 21
- Fax :+213 41 597021

98. Fromagerie LA JOYEUSE VACHE, Sarl

36, boulevard Farès El Houari, Hai El Badr
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 32 92 74
- Fax :+213 41 329274

99. Galax Chemical Algeria,Sarl (GCA)

6, rue du 20 Août
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 33 57 46
- Fax :+213 41 333837

100. Manufacture Algérienne de Chewing Gum,Sarl (MANARGUM)

16, rue Soufi Zoubida
31023 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 34 28 15
- Fax :+213 41 322815

101. SUPER-PLAST, EURL

16, rue Montaigne Carteaux, Gambetta (à coté de
la mosquée chékh Zoubir)
31025 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 42 81 60
- Fax :+213 41 542544

102. SOLTANE Peintures

Zone Industrielle n°1 Lot n°28
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 58 19 14
- Fax :+213 41 582587

103. SODA RUCHE,Sarl

19, rue Khiali Bensalem
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 42 73 05
- Fax :+213 41 420462

104. Société Oranaise des Industries Meunières, Sarl (SORIM)

ZI n°4, lot 18 Chteibo
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 59 70 22
- Fax :+213 41 597176

105. Société Nationale de Production & de Commercialisation des Carreaux Sol Etirés, Spa (CAROSOL)

Zhun USTO
31036 Oran, Algérie

- Tél :+213 40 22 90 14
- Fax :+213 40 229154

106. Société des Produits Aromatiques, Sarl (SOPRA)

76, avenue de l'ANP, cité Oussama
31023 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 32 69 64
- Fax :+213 41 343669

107. Société de Transformation & de Tréfilage des Aciers d'Oran, Spa (TREFILOR)

19, rue Mekki Khelifa
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 34 17 43
- Fax :+213 41 347143

108. Société de Sacherie d'Oran, Spa (ORAN SACS)

Avenue des Martyrs de la Révolution
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 32 75 40
- Fax :+213 41 354934

109. POLYTUBE, EURL

ZI En Nedjma 6 n°1
31000 Oran, Algérie

- Tél :+213 661 99 98 09
- Fax :+213 40 237537

110. PLASTIFORT

3-5, rue Jean Marie Laribère
31009 Oran, Algérie

- Tél :+213 41 33 54 95
- Fax :+213 41 333393

111. UNIPLAST,Sarl

Chteibo)

31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 41 59 71 66

112. Société de Fabrication de Grillage Métallique de l'Ouest, Sarl (SOFAGMO)

Zone Industrielle n°54

31120 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 661 20 61 61
- Fax :+213 41 462685

113. SODIPROFIL, EURL

Cité Djamel n°1

31121 Sidi Chami, Algérie

- Tél :+213 554 05 19 06

114. Hispano Algérienne de l'Alimentation,Sarl (H.A.AL)

Zone Industrielle Hassi Ameer n° 37A

(31290-Hassi Bounif)

31291 Hassi Bounif, Algérie

- Tél :+213 40 22 91 10

115. RAN POLYESTER,Sarl

Ilot 140 Zone Industrielle Hassi Ameer

31291 Hassi Bounif, Algérie

- Tél :+213 40 23 54 50
- Fax :+213 40 235448

116. Société de Chaudronnerie de l'Ouest,Sarl (SDCO)

Route Nationale n°1 Hassi Bounif n°4

31290 Hassi Bounif, Algérie

- Tél :+213 41 27 68 48
- Fax :+213 41 276848

117. Céramique Algérienne, Sarl (CERAL)

ZI Hassi Ameer

31290 Hassi Bounif, Algérie

- Tél :+213 41 52 58 20
- Fax :+213 41 524324

118. Polyesters Oranais,Sarl (POLYOR)

Zone Industrielle Hassi Aneur
31291 Hassi Bounif, Algérie

- Tél :+213 40 23 54 54
- Fax :+213 40 235454

119. Tanneries Mégisseries d'Oran (TMO)

21, Zone Industrielle Hassi Aneur
31290 Hassi Bounif, Algérie

120. Ets CHAREF

3, rue des Fermes haï Banisamir
31300 Ain Turk, Algérie

- Tél :+213 41 44 00 62
- Fax :+213 41 442323

BOUFATIS

121. TAPIDOR,Spa

1, chemin Vicinal,3, rue de le Caisserie
31242 Boufatis, Algérie

- Tél :+213 41 52 81 82
- Fax :+213 41 528102

122. KNAUF Plâtres,Sarl

Benfréha
31240 Boufatis, Algérie

- Tél :+213 41 52 10 50
- Fax :+213 41 521226

BEN FRIHA

123. Centrale Laitière BENCHEKOR, Sarl (CLB)

Zone d'Activité
31250 Benfréha, Algérie

- Tél :+213 661 20 26 27

II- Liste des entreprises industrielles de production des wilayas de l'Ouest

RELIZANE

1. Ferme BENSAHA,EURL

Centre

48360 Djidioua, Algérie

- Tél :+213 40 72 21 12

2. Fabrication Electronique,EURL (FABEL)

4, rue de l'école

48100 El Matmar, Algérie

- Tél :+213 46 90 42 61
- Fax :+213 46 904357

3. SOINS PHARMA,EURL (SP)

39, Zone Industrielle El Hassasna

48200 Mazouna, Algérie

- Tél :+213 46 94 84 03
- Fax :+213 46 948411

4. Entreprise Nationale de Sel,Spa (ENASEL)

Salin Sidi Bouziane

48170 Oued El Djemâa, Algérie

- Tél :+213 46 90 91 16
- Fax :+213 46 909162

5. Société des Industries Mécaniques & Accessoires,Spa (ORSIM Groupe BCR)

Avenue Larbi Ben

M'hidi

48300 Oued Rhiou, Algérie

6. Manufacture de Produits en béton & Revêtement de sol

Boulevard des Martyrs

48300 Oued Rhiou, Algérie

- Tél :+213 46 97 89 81
- Fax :+213 46 977022

7. TRANS CANAL OUEST,Spa

Zone Industrielle
48300 Oued Rhiou, Algérie

- Tél :+213 46 97 86 02
- Fax :+213 46 976602

8. AL SHIHAB Grands Travaux,EURL (SGT)

Coopérative Immobilière Larbi Ben M'hidi,
local n°2, Ofla
48000 Relizane, Algérie

- Tél :+213 46 91 33 52
- Fax :+213 46 913352

9. CHEMMA & CIE Incendie,Sarl

Zone Industrielle Belahcel
48000 Relizane, Algérie

- Tél :+213 46 92 93 77
- Fax :+213 46 925976

10. ETANCHAL,Sarl

Zone d'Activité, route de Belacel
48000 Relizane, Algérie

- Tél :+213 46 71 11 30
- Fax :+213 46 711167

11. LA TELLOISE,EURL

Zone Industrielle de
Relizan
48000 Relizane, Algérie

- Tél :+213 46 92 97 28
- Fax :+213 46 925522

12. MINA MOULES

Bendaoud
48000 Relizane, Algérie

- Tél :+213 46 89 32 53
- Fax :+213 46 893254

13. Société Nationale des Tabacs & Allumettes,Spa (SNTA)

10, rue de l'Hôpital
48000 Relizane, Algérie

- Tél :+213 46 91 19 84

14. CHAUDRAL,Spa

Route Nationale n°4
48000 Relizane, Algérie

- Tél :+213 46 92 35 13
- Fax :+213 46 927504

15. Laiterie SIDI SAADA,Spa

48125 Yellel, Algérie

- Tél :+213 46 87 71 71
- Fax :+213 46 877156

16. Laiterie SIDI SAADA,Spa

48125 Yellel, Algérie

- Tél :+213 46 87 71 71
- Fax :+213 46 877156

17. NASR BENADDA,Sarl

Cité des Abattoirs
48155 Zemmora, Algérie

- Tél :+213 46 96 35 65
- Fax :+213 46 962740

AIN TEMOUCHENT

1. HELLIO PLAST,EURL (HP)

Zone Industrielle Hammam Bou Hadjar
46000 Ain Temouchent, Algérie

1. Tél :+213 43 71 59 74
2. Fax :+213 43 715966

2. HENKEL Algérie

Route de Chaâbat El Leham
46000 Ain Temouchent, Algérie

- Tél :+213 43 60 30 44
- Fax :+213 43 603044
- Telex :24154 dz

3. Les Moulins ATTOU,Sarl

Zone Industrielle de Ain Temouchent
46000 Ain Temouchent, Algérie

- Tél :+213 43 60 26 57
- Fax :+213 43 601277

4. FERPHOS,Spa

Rue Kadri Kaddour
46300 Beni Saf, Algérie

- Tél :+213 43 64 50 70
- Fax :+213 43 645414

5. INFRARAIL Ouest,Spa

Zone Industrielle
46300 Beni Saf, Algérie

- Tél :+213 43 64 36 20
- Fax :+213 43 643620

6. Société des Ciments de Beni Saf,Spa (SCIBS)

Route Sidi Sohbi
46300 Beni Saf, Algérie

- Tél :+213 43 64 59 71
- Fax :+213 43 645974
- Telex :21145 dz

7. Société Industrielle de Menuiserie & Ouvrage Bois,Spa (SIMOB)

10, chemin de Wilaya
46300 Beni Saf, Algérie

- Tél :+213 43 64 37 14
- Fax :+213 43 645945

8. Entreprise Nationale des Granulats,Spa (ENG)

46160 Chaâbet El Leham, Algérie

- Tél :+213 40 97 51 41
- Fax :+213 40 975997

9. Conserverie BOUZEDJAR,EURL

Boulevard Emir Abdelkader
46110 EL Amria, Algérie

- Tél :+213 43 66 02 98
- Fax :+213 43 660298

10. Tannerie de la Tafna,Spa (TAFNA TAN)

Zone Industrielle
46110 El Amria, Algérie

- Tél :+213 43 66 02 52
- Fax :+213 43 660032

11. Unité de Fabrication d'Emballage en Carton,Sarl (UNIFEC)

8, Zone d'Activité
46100 El Malah, Algérie

- Tél :+213 43 75 69 39
- Fax :+213 43 756939

12. Carrière et Marbrerie Pierres et Dérivés,Sarl (BTL)

Aurès El-Meïda
46200 Hammam Bouhadjar, Algérie

- Tél :+213 43 71 76 65
- Fax :+213 40 960037

13. GHELLA PLAST,EURL

Zone d'Activité, lot n°14
46125 Hassi El Ghella, Algérie

- Tél :+213 771 79 73 30

SAIDA

1. MOBI CLASS,Sarl

Zone Industrielle n°2
20100 Aïn El Hadjar, Algérie

2. Sacherie de Ain El Hadjar,Spa (SACAEH)

Route de la Gare
20100 Aïn El Hadjar, Algérie

- Tél :+213 48 50 22 17
- Fax :+213 48 502107

3. Société des Ciments de Saida,Spa (SCIS)

20201 El Hassasna, Algérie

- Tél :+213 48 51 01 20
- Fax :+213 48 510490

4. Entreprise de Travaux Publics Bâtiment & Hydraulique (ETPBH CHOHRA Ali)

49, lotissement Rebahia
20132 Rebahia, Algérie

- Tél :+213 48 47 52 94
- Fax :+213 48 475294

5. Société Papeterie & Cartonnage de Saida,Spa (PAPCAS)

Zone Industrielle
20132 Rebahia, Algérie

- Tél :+213 48 46 23 17
- Fax :+213 48 462317

6. Briqueterie Moderne de Saida,Sarl (BMSD)

Sidi El Hadj Abdelkrim, Route de
Sidi Bel Abbès
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 51 96 62
- Fax :+213 48 519662

7. Société des Produits Abrasifs,Spa (ABRAS)

Zone Industrielle,Hai Nasr
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 52 02 82
- Fax :+213 48 520282

8. BMSD CHAUX,Sarl

Hassasna
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 51 01 10
- Fax :+213 48 510459

9. Entreprise de Construction Métallique,EURL (ECOMET)

Zone Industrielle de Saïda
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 51 24 28

10. Entreprise Nationale Des Détergents Saida,Spa (ENAD Chymeca)

Zone Industrielle de Saida
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 52 07 17
- Fax :+213 48 520699

11. Entreprise Publique Communale d'Imprimerie & Librairie,Eurl (EPCIL)

12, rue Dahmane Kadda
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 51 38 12
- Fax :+213 48 511167

12. Laiterie de la SOURCE Saïda,Spa

Zone Industrielle Rebahia de Saida
20000 Saida
Algérie

- Tél :+213 48 52 01 31
- Fax :+213 48 520176

13. Les Moulins El Forsane,Spa (ERIAD Sidi Bel Abbès)

Zone Industrielle n°1
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 52 02 32
- Fax :+213 48 520218
- Telex :15024 dz

14. Nouvelle Entreprise de Confection,EURL (NEC SAIDA)

10, boulevard Docteur Damerdji Saïd
20000 Saida, Algérie

- Tél :+213 48 51 89 53
- Fax :+213 48 519127

15. AEMBG SAIDA,Sarl

Ain Hadjar
20241 Sidi Ahmed, Algérie

- Tél :+213 48 51 40 40
- Fax :+213 48 513261

16. Société des Briqueteries de Saida,EURL (SOBRIS)

Sidi Aissa
20180 Sidi Amar, Algérie

- Tél :+213 48 46 51 01
- Fax :+213 48 465109

MOSTAGANEM

1. DERKAOUI & Cie,Sarl

Zone d'Activité n°1
27200 Ain Tadles, Algérie

- Tél :+213 45 33 80 44
- Fax :+213 45 338044

2. ADWAN CHEMICALS CIE,Spa

2-3, Zone Industrielle Fornaka
27160 Fornaka, Algérie

- Tél :+213 40 45 55 55
- Fax :+213 40 456767

3. ANABIB MOSTA,EURL

Zone Industrielle, lot n°16
27160 Fornaka, Algérie

- Tél :+213 45 26 12 72
- Fax :+213 45 261272

4. CARTOMEX,Sarl

Zone Industrielle
27160 Fornaka, Algérie

- Tél :+213 45 27 81 18
- Fax :+213 45 278129

5. Fabrication de Matériel Avicole,Sarl (FAMAVIC)

Sidi Medjdoub
27100 Hassi Mameche, Algérie

- Tél :+213 45 22 96 10
- Fax :+213 45 229091

6. Les Grands Moulins du Dahra,Spa (GMD)

Zone d'Activité route de la Salamandre
27120 Mazagran, Algérie

- Tél :+213 45 30 08 08
- Fax :+213 45 300505

7. METIDJI Holding,Spa

Zone d'Activité, route de Salamandre
27120 Mazagran, Algérie

- Tél :+213 45 30 81 81
- Fax :+213 45 308181

8. Câblerie SIDI BENDEHIBA (CSB)

Zone Industrielle Sidi Bendehiba
27255 Mesra, Algérie

- Tél :+213 45 22 33 82
- Fax :+213 45 223395

9. Construction Matériel Avicole Mesra (CMAM)

21, rue du Marché
27255 Mesra, Algérie

- Tél :+213 45 22 30 24
- Fax :+213 45 223330

10. MOSTA BETON, EURL

Zone d'Activité, Souk Ellil n°27
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 40 27 42 42
- Fax :+213 40 274141

11. AGROLINCE,Sarl

23, rue Abderrahmane Berais
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 21 67 64
- Fax :+213 45 216764

12. ALCYMO AMMOUR & Cie,SNC

2, rue Ikhlef Youcef
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 21 37 04
- Fax :+213 45 213704

13. CALLIDERM

Zone Ogholi Salamantre
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 30 84 43
- Fax :+213 45 308444

14. Groupe Avicole Ouest,Spa (GAO ORAVIO)

Route du Port La Salamandre
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 30 84 07
- Fax :+213 45 308415

15. Groupe LAZREG,EURL

Zone Industrielle, Souk Ellyl
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 33 36 09
- Fax :+213 45 333748

16. Innovation Beauté,Sarl

31, boulevard Benguttat Mohamed
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 30 84 43
- Fax :+213 45 308444

17. Laiterie LE LITTORAL,Spa

Route de la Sonic la Salamandre
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 30 84 57
- Fax :+213 45 308455

18. LENZE ELECTRIC BENAHMED & Cie,SNC

54, la Salamandre
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 33 01 29
- Fax :+213 45 330129

19. Les Moulins de Mostaganem,Sarl

3, rue Bensadoun Menouar
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 21 27 62
- Fax :+213 45 216261

20. Les Moulins de Mostaganem,Spa

3, route de la Palestine
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 21 62 61
- Fax :+213 45 212761

21. Minoterie SIDI BENDHIBA

Sidi Othmane, Sagada
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 33 15 00
- Fax :+213 45 331504

22. MOSTA GLACES,Sarl

19, rue Moumene Habib
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 20 21 72
- Fax :+213 45 217118

23. PERENE CUISINE,Sarl

A/13, cité 72 Logement Cheikh Hamada
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 36 99 77 26
- Fax :+213 30 433140

24. PREMOS

Zone Oralait Salamandre
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 30 84 43
- Fax :+213 45 308444

25. PROPALGERIE,Sarl

C.W n°49 route d'Ain Sidi Chérif
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 20 51 36
- Fax :+213 45 206001

26. Société Algérienne du Chlore,Spa (SOACHLORE)

Cité Djebli Mohamed Montplaisir
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 20 34 37
- Fax :+213 45 203010

27. Société Algérienne d'Accumulateurs,Sarl (SAAC EL MOUMTAZA)

Zone Industrielle, Chemin vicinale n°15
27000 Mostaganem, Algérie

- Tél :+213 45 33 32 39
- Fax :+213 45 333433

28. BIOSUN COSMETIC'S,Sarl

167, zone Industrielle Souk Ellil
27110 Sayada, Algérie

- Tél :+213 45 21 29 70
- Fax :+213 45 213801

29. Société de Carreaux Céramiques de Souafliia,Spa (CERAMIS)

Centre Ville
27270 Souafliia, Algérie

- Tél :+213 45 31 42 35
- Fax :+213 45 314280

TLEMCCEN

1. Société Industrielle Algérienne de Télécommunications,Spa (SITEL)

ZI, route de Chetouane Desserte n°6
13000 Chetouane, Algérie

1. Tél :+213 43 27 14 66
2. Fax :+213 43 272093

2. Afric Dental Industry,Spa (ADI)

Zone Industrielle Desserte n°6
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 79 79
- Fax :+213 43 277172

3. AFRICAFE,Sarl

Zone Industrielle Desserte n°9
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 28 56 56
- Fax :+213 43 286690

4. Agro Industrie Algérie,Sarl (AIA)

ZI Chetouane Desserte n°3 lot 7
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 60 50
- Fax :+213 43 274344

5. Algerian PV Company,Sarl

Zone Industrielle Desserte n°8
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 80 72
- Fax :+213 43 273031

6. AQUATECH BIOTECHNOLOGIE,Sarl

Zone industrielle Dessert n°3, Bloc n°3
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 31 44 45
- Fax :+213 43 274344

7. BEL PLAST,Sarl

ZI, Route de Chetouane Desserte n°7 et n°8
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 15 72
- Fax :+213 45 278641

8. CANAL PLAST,Sarl

Zone Industrielle Desserte n°3
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 26 19 59
- Fax :+213 43 261088

9. Conception & Réalisation Industrielles de Matériaux & Accessoires,Sarl (CRIMA)

ZI,route de Chetouane voie 6 lot 29
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 33 44
- Fax :+213 43 272270

10. Ets GOLDEN MAILLE

Zone Industrielle n°125, Desserte 9
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 28 67 65
- Fax :+213 43 286765

11. FAYMED MAZARI,Sarl

Zone industrielle Dessert n°06
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 74 26
- Fax :+213 43 277634

12. Isolation & Emballage,Sarl (ISOBAL)

Route de Saf Saf
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 19 14
- Fax :+213 43 274146

13. Les Fils Djilali RAHMOUN,Sarl

Zone Industrielle, desserte n°5
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 65 21
- Fax :+213 43 274885

14. Manufacture de Tissage Algérien,Sarl (MTA)

ZI de Chetouane, desserte n°6
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 74 26
- Fax :+213 43 277634

15. MEGA Papiers,EURL

Desserte n°5, Zone Industrielle
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 45 76
- Fax :+213 43 274578

16. Minoterie LA TAFNA,Sarl

Zone Industrielle desserte n°9
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 28 66 10
- Fax :+213 43 286243

17. PLANTEUR DE JAVA,Sarl

Zone Industrielle Chetouane Desserte n°6 lot 86
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 32 68
- Fax :+213 43 272692

18. SAFFEC,Sarl

Zone Industrielle Desserte n°9
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 28 62 10
- Fax :+213 43 285103

19. Société d'Etudes & de Réalisations Métalloplastique,Spa (SOREMEP)

Zone Industrielle, route
de Chetouane
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 47 03
- Fax :+213 43 271591

20. Société de Fabrication d'Articles Hygiéniques,Sarl (SOFATHY)

Zone Industrielle de Chetouane
Desserte n°7
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 60 42
- Fax :+213 43 273212

21. Tlemcen Faïence,Sarl (TLE-FA)

Zone Industrielle Desserte n°4
13000 Chetouane, Algérie

- Tél :+213 43 27 32 47
- Fax :+213 43 273247

22. Société Algérienne de Zinc,Spa (ALZINC)

Route du Phare
13400 Ghazaouet, Algérie

- Tél :+213 43 32 30 30
- Fax :+213 43 324293

23. Société Nouvelle de la Céramique Sanitaire de Ghazaouet,Spa (CERAMIG)

Arkoub

13400 Ghazaouet, Algérie

- Tél :+213 40 90 00 05
- Fax :+213 43 324399

24. Société Algérienne de l'Aluminium,Spa (ALGAL)

Route de Nedroma

13400 Ghazaouet, Algérie

- Tél :+213 43 32 37 83
- Fax :+213 43 323335

25. REFLEX PRINT

Lot 6 ilot 2 Zone d'Activité Khemisti

13550 Hennaya, Algérie

- Tél :+213 43 36 83 68
- Fax :+213 43 367368

26. TECHAM Techniques d'Aménagement,Sarl

19, Zone Industrielle Khemisti ilot 04 Hennaya

13550 Hennaya, Algérie

- Tél :+213 43 36 74 31
- Fax :+213 43 367431

27.Industrie de Confiserie NINO,Sarl

Zone d'Activité

13550 Hennaya, Algérie

- Tél :+213 43 26 56 27

28. Marbrerie du Moghreb,Sarl (MARMOG)

Zone Industrielle El Mostaqbel

13550 Hennaya, Algérie

- Tél :+213 43 36 73 26
- Fax :+213 43 271537

29. Société BENYAHIA De Carrelage,Sarl (SBC)

Zone d'Activité Khemisti
13550 Hennaya, Algérie

- Tél :+213 43 27 99 23
- Fax :+213 43 275555

30. Société Textile Algérienne BEKKHOUCHA & Cie,Sarl (STAB)

Zone Industrielle n°10
13550 Hennaya, Algérie

- Tél :+213 43 27 92 20
- Fax :+213 43 279729

31. Amidonnerie de MAGHNIA,Spa

Route de Sebdou
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 40 04
- Fax :+213 43 316666

32. ATLAS Chimie,Spa

Route de Sabra
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 44 45
- Fax :+213 43 316527

33. Céramique de la TAFNA,Spa (CERTAF)

Zone Industrielle, route de Sebdou
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 66 08
- Fax :+213 43 315839

34. HALIB ENNADJAH,Sarl

Hai Bilel
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 50 15
- Fax :+213 43 315015

35. Maïserie de la TAFNA,Spa

Route de Sebdou
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 68 38
- Fax :+213 43 315232

36. Minoterie SAKINA,Sarl

Zone Industrielle de Maghnia
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 65 26
- Fax :+213 43 316559

37. TAFNA CONFECTION,EURL

Route de Nedroma
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 63 10
- Fax :+213 43 313167

38. TRANS CANAL OUEST,Spa

Oued Mouillah par Chebikia,
Zone Industrielle
13300 Maghnia, Algérie

- Tél :+213 40 90 20 35
- Fax :+213 43 921604

39. BENTAL,Spa

25, rue Gharouben
13300 Mahgnia, Algérie

- Tél :+213 43 31 60 94
- Fax :+213 43 316606

40. ABDERRAHIM des Textiles,Sarl

Lotissement Korso, boulevard Imama
13000 Mansourah, Algérie

- Tél :+213 43 21 41 01
- Fax :+213 43 214955

41. Eaux Minérales MANSOURAH,Spa (EMM)

Route de Beni Mester
13000 Mansourah, Algérie

- Tél :+213 43 21 53 98
- Fax :+213 43 214627

42. Entreprise Nationale des Télécommunications,Spa (ENTC)

Cité des Roses Imama
13000 Mansourah, Algérie

- Tél :+213 43 21 49 27
- Fax :+213 43 214935

43. Café BOULILA NEDROMA,EURL

Route de Store ilôt 523 n°75A
13600 Nedroma, Algérie

- Tél :+213 40 92 50 55
- Fax :+213 43 356816

44. Confiserie FILLAOUCENE

13600 Nedroma, Algérie

- Tél :+213 43 35 82 14

45. NEDROMEUBLES,Spa

Route Mohamed Boudiaf
13600 Nedroma, Algérie

- Tél :+213 43 35 61 81
- Fax :+213 43 357047

46. Soierie Tissages & Impressions Nedroma,Spa (SOITINE)

Route
de Ghazaouet Khoriba
13601 Nedroma, Algérie

- Tél :+213 43 32 25 73
- Fax :+213 43 322573

47. CAVIR,Sarl

Zone Industrielle Ilot A
13500 Remchi, Algérie

- Tél :+213 43 24 99 01
- Fax :+213 43 249902

48. ENNASR,Sarl

Zone d'Activité E12
13500 Remchi, Algérie

- Tél :+213 43 24 89 23
- Fax :+213 43 248924

49. FADJITEX,EURL

C1, Zone Industrielle
13500 Remchi, Algérie

- Tél :+213 43 24 03 23
- Fax :+213 43 247168

50. La Maison du Lait,Sarl

Zone Industrielle
13500 Remchi, Algérie

- Tél :+213 43 24 88 99
- Fax :+213 43 248988

51. Société Industrielle des Dirivés de Marbre,Spa (SIDMA)

Boulevard Colonel Amirouche
13500 Remchi, Algérie

- Tél :+213 43 24 04 91
- Fax :+213 43 240557

52. SOFCONTRA GRANIMARBRE,Sarl

Lot n°15 extension, Zone Industrielle
13500 Remchi, Algérie

- Tél :+213 40 91 99 37
- Fax :+213 40 919945

53. Entreprise Algérienne des Textiles Industrielles & Techniques Complexe Textile Industriel
SEBDOU, Spa (EATIT CTIS)

Boulevard Emir Abdelkader
13200 Sebdoou, Algérie

- Tél : +213 43 34 45 22
- Fax : +213 43 343269

54. Entreprise Nationale des Produits Miniers Non Ferreux & des Substances Utiles, Spa
(ENOF)

El Abed
13262 Sidi Djillali, Algérie

- Tél : +213 43 31 68 88
- Fax : +213 43 316888

55. Société de Transformation de Fil de Fer, EURL (STFF Sahel)

Tounane
13420 Souahlia, Algérie

- Tél : +213 43 32 04 70
- Fax : +213 43 320470

56. Société de Fabrication de Literie, Sarl (SOFALIT)

Village n°3 Terny
13125 Terny, Algérie

- Tél : +213 43 37 51 52
- Fax : +213 43 375153

57. Industrie Algérienne de la Téléphonie, Spa (INATEL)

ZI, route de Chetouane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél : +213 43 27 46 41
- Fax : +213 43 277965

58. Spécialiste dans la Fabrication de Boîtes en Carton (ECOPACK)

31, Zone Industrielle, route de Chetouane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél : +213 43 27 11 63
- Fax : +213 43 278714

59. ACF,Sarl

499, Kiffane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 23 97
- Fax :+213 43 202397

60. Igeria Mousse Polyuréthane (AMP)

Route de Chetouane, Zone Industrielle Desserte n°4
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 60 70
- Fax :+213 43 271007

61. ALGERIAN DELTA ALU Cie,Sarl

14, boulevard des Cinq Martyrs la
Pépinère
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 26 26
- Fax :+213 43 208844

62. BATIFROID

16, Sahat En-nasr 1ère Tranche
Abou Tachfine
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 38 96 62
- Fax :+213 43 389662

63. BATIPRIM,EURL

Desserte n°4, Zone Industrielle
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 75 70
- Fax :+213 43 277570

64. BEKA Imprimerie

Lot 1032 Les Dahlias, faubourg
Kiffane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 31 93
- Fax :+213 43 277643

65. BOUBLENZA,Sarl

Rue Bouabderrahmane, Foubourg Agadir
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 23 61 51
- Fax :+213 43 273892

66. Cartonneries EL AMINE,Sarl

Rue Benaddou Houti
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 75 18
- Fax :+213 43 208112

67. Editions IBN KHALDOUN,EURL

13, avenue Colonel Lotfi
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 12 02
- Fax :+213 43 271410

68. Entreprise Céramique Sanitaire de l'Ouest,Spa (Groupe ECO)

Boulevard de la Soummam Faubourg
Kiffane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 13 72
- Fax :+213 43 208243

69. Entreprise Industrielle pour Fabrication de Faux Plafond Ets MERAD Samir & Cie,SNC
(INTER FAUP)

Boulevard Pasteur
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 35 70
- Fax :+213 43 203570

70. Entreprise Nationale de Métallurgie & de Transformation des Métaux non Ferreux,Spa
(METANOF)

Boulevard 18 Février, Imama
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 15 90
- Fax :+213 43 213284

71. Entreprise Nationale de Métallurgie & de Transformation des Métaux non Ferreux, Spa (METANOF)

Boulevard 18 Février, Imama
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 15 90
- Fax :+213 43 213284

72. Entreprise Nationale des Granulats, Spa (ENG)

Sidi Abdelli
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 40 92 03 41
- Fax :+213 40 920643

73. Entreprise Nationale des Industries Textiles des Soieries, Spa (SOITEX)

ZI route de Chetouane,
Desserte n°1
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 34 80
- Fax :+213 43 274257

74. Etablissement BERRACHED Djilali

ZI de Tlemcen Dessert 3, lotissement 9
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 772 14 27 34

75. Ets CHERIF BENMOUSSA Nadjib

5, rue des Spahis
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 67 84
- Fax :+213 43 276722

76. Ets BENBLAL

FG Kiffane les Dahlias
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 26 23 91
- Fax :+213 43 276944

77. Ets CHERIF BENMOUSSA Nadjib

5, rue des Spahis
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 67 84
- Fax :+213 43 276722

78. Ets KEMMACHE Rachid

Cité Les 400 Bt B1
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 771 28 24 75
- Fax :+213 43 211272

79. Ets,JURA

Route de Saf Saf
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 83 01
- Fax :+213 43 278301

80. FABIPLAST,Sarl

Zone Industrielle Chetouane Desserte n°6
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 89 17
- Fax :+213 43 277244

81. Fabrication de Matériel de Pêche,Sarl (FAMAP)

Zone Industrielle de Chetouane Desserte n°5
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 75 15
- Fax :+213 43 272358

82. GRANI MARBRE Ets BOUABDELLAH

1, boulevard Derrar Abderrahmane Kiffane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 38 14
- Fax :+213 43 203280

83. Groupe BABA Ahmed

Route de Saf Saf
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 83 01
- Fax :+213 43 278301

84. roupe DENNOUNI Algérie,Sarl

boulevard des 24 mètres, Sidi
Seffah
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 39 39
- Fax :+213 43 273714

85. Groupe KHERBOUCHE

Desserte n°3, Zone Industrielle
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 31 44 45
- Fax :+213 43 274344

86. Hygienic Product,Sarl (HYPRO)

Zone Industrielle
Abou Tachefine (Ex Bréa)
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 38 92 78
- Fax :+213 43 389270

87. Impressions Emballages Façonnages (IEF)

454, faubourg Kiffane Les Dahlias
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 43 63
- Fax :+213 43 276064

88. INFOPLUS,EURL

11, boulevard Derrar AbderrahmaneEl Kiffane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 20 43 23
- Fax :+213 43 201713

89. KETITA Mehdi Location d'Engins (KM-LOC-ENGINS)

34 Cité Belhorizon local n°2
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 556 85 5000

90. King Literie Moderne (KLM)

14, rue Aboutachefine bloc n°2 ZI
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 40 91 77 77
- Fax :+213 43 261641

91. KOTBIA,Sarl

8, rue Commandant Djaber
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 26 42 42
- Fax :+213 43 264598

92. LACHATEX,Sarl

Zone Industrielle Desserte n°7
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 61 40
- Fax :+213 43 271068

93. LIT STAR,EURL

4, rue Belhadji Boucif
13000 Tlemcen
Algérie

- Tél :+213 43 25 72 67
- Fax :+213 43 257269

94. Literie Belit,Sarl (LB)

14, rue Abi Ayad Abdelkrim
Faubourg Pasteur
13000 Tlemcen
Algérie

- Tél :+213 43 20 34 77
- Fax :+213 43 203515

95. Literie Maghrebine,Sarl (LIT MAG)

Dessert n°4 route de Chetouane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 34 92
- Fax :+213 43 212499

96. MAF,Sarl

Zone Industrielle, Desserte n°5
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 42 47
- Fax :+213 43 264111

97. MANSOURAH Vitrage

Zone Industrielle, route de Chetouane Desserte n°5
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 67 59
- Fax :+213 43 276759

98. Manufacture de Tissage d'Articles Lourds,Spa (MANTAL)

4 & 5, rue Aspirant Benaouda
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 26 47 01
- Fax :+213 43 262464

99. MOBIK

Lot n°9 Desserte n°4, ZI route de Chetouane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 24 70 84
- Fax :+213 43 247084

100. MTCB Ets BRIKCI Frères,SNC

Zone Industrielle Desserte n°4
route de Chetouane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 48 59
- Fax :+213 43 276014

101. NOUGAT ROYAL

Cité 400 logts Imama, bt B1, n°3
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 21 12 72
- Fax :+213 43 211272

102. PROCHIMA-SIGMA,Sarl

12 rue Selka Benali
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 50 80
- Fax :+213 43 273092

103. Progress Medical Algérie,Sarl (PROMEDAL)

6, Faubourg Bel Horizon
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 12 12
- Fax :+213 43 271515

104. RIO Ets BABA AHMED Abdelaziz

3, Faubourg Sidi Said
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 81 17
- Fax :+213 43 275275

105. SEBBER,Sarl

Rue Chetouane Sidi Othmane
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 42 60
- Fax :+213 43 274260

106. Société d'Impression & de Reliure de la Wilaya de Tlemcen,EURL (SIREWIT)

Zone Semi Industrielle Aboutachefine
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 38 90 10
- Fax :+213 43 389010

107. Société de Fabrication de Carreaux Revêtement de Sol & Exploitation de Carrières,Sarl (SOPEM)

El Koudia
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 34 28
- Fax :+213 43 272592

108. Société de Terrassement d'Aménagement & de Revêtement Routier,Spa (STARR)

Faubourg Abou Tachefine
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 38 93 06
- Fax :+213 43 389306

109. Tissage LE SOLEIL,Sarl (TS)

Zone Industrielle n°74
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 68 15
- Fax :+213 43 261921

110. Tissages LE ROUET,Sarl

Zone Industrielle desserte n°6
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 10 86
- Fax :+213 43 271066

111. Transformation des Matières Plastiques,EURL (TRAMAPLAST)

Sidi Daoudi, Bab Zaouia
13000 Tlemcen, Algérie

- Tél :+213 43 27 81 33
- Fax :+213 43 272438

MASCARA

1. Société de Production & Commercialisation des Produits d'Etanchéité & Bitume,EURL (SOETANCH)

Route Nationale n°4
29430 El Ghomri, Algérie

- Tél :+213 45 89 35 26

- Fax :+213 45 893110

2. CITERGAZ,Sarl

Zone industrielle Khsbia
29000 Mascara, Algérie

- Tél :+213 45 93 56 63
- Fax :+213 45 935663

3. ETP BENFREHA Abdelkader,EURL

Route de Selatna, Faubourg Sidi
Mouffok
29000 Mascara, Algérie

- Tél :+213 45 81 51 50
- Fax :+213 45 811572

4. EUDOX Emballage

Rue Benmimoune Youcef Tizi
29000 Mascara, Algérie

- Fax :+213 45 858087

5. METAFREINS,Sarl

Zone Industrielle Khessibia
29000 Mascara, Algérie

- Tél :+213 45 93 53 10
- Fax :+213 45 935345

6. RACHIDYNES Emballages Plastiques,Sarl

Zone Industrielle
de Khessibia, route de Bouhanifia
29000 Mascara, Algérie

- Tél :+213 45 93 59 96
- Fax :+213 45 850260

7. Entreprise de Fabrication Industrielle de Lampes,Spa (FILAMP)

Zone Industrielle
(Sahaouria)
29400 Mohammadia, Algérie

8. Entreprise de Fabrication Industrielle de Lampes,Spa (FILAMP)

Zone Industrielle
(Sahaouria)
29400 Mohammadia, Algérie

9. ABED Toufik,EURL

16, rue Mustapha Ben Boulaid
29300 Sig, Algérie

10. BELDJILALI Redouane,EURL

63, cité des Jardins
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 84 75
- Fax :+213 45 848475

11. Conserverie AIS Djelloul,Sarl (ADS)

32, cité Ais
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 83 72
- Fax :+213 45 848372

12.Entreprise Nationale des Peintures,Spa (ENAP)

Zone Industrielle
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 98 56
- Fax :+213 45 848387

13.Entreprise Nationale des Produits Miniers Non Ferreux & des Substances Utiles (ENOF)

30, rue Mohamed Khemisti
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 02 04
- Fax :+213 45 840204

14. Ets BENHALIMA Ahmed

25, rue Mustapha Benboulaid
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 07 35
- Fax :+213 45 848566

15. Ets LOPEZ Frères

29, rue Mustapha Ben Boulaid
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 97 88
- Fax :+213 45 840388

16. Les Moulins de Sig, Spa

Zone Industrielle
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 99 40
- Fax :+213 45 840461

17. Marbre Ouest Sig Groupe ENAMARBRE, EURL (MOA)

Boulevard de l'Indépendance Prolongée
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 95 25
- Fax :+213 45 849525

18. SIG GRANITO, EURL

Zone d'Activité Economique n°19
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 02 72
- Fax :+213 45 830210

19. Société Algérienne de Conserverie d'Olives, Sarl (SACO)

Boulevard Frantz Fanon
29300 Sig
Algérie

- Tél :+213 45 84 96 81
- Fax :+213 45 840592

20. Société de Transformation des Céréales de l'Ouest, Sarl (STCO)

Zone Industrielle lot n°16 & 17
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 76 91
- Fax :+213 45 847940

21. Société de Tréfilage de Sig, Spa (TREFISIG)

6, rue Zirout Youcef
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 08 07
- Fax :+213 45 840315

22. Société Nationale des Tabacs & Allumettes, Spa (SNTA)

Zone Industrielle
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 07 04
- Fax :+213 45 840418

23. SYNFIL, EURL

20, rue Haoues
29300 Sig, Algérie

- Tél :+213 45 84 94 42
- Fax :+213 45 840836

24. Abbou Mokhtar & Fils, SNC

10, rue Khelladi Tayeb
29200 Tighenif, Algérie

- Tél :+213 45 86 06 95
- Fax :+213 45 860689

25. ABITEX

10, rue Khalladi Tayeb
29200 Tighenif, Algérie

- Tél :+213 45 86 06 95
- Fax :+213 45 860689

26. DAHO BENAMEUR & Fils, SNC

113, Zone d'Activites Multiples n°1
29200 Tighenif, Algérie

- Tél :+213 45 93 22 86
- Fax :+213 45 932286

27. Groupe Industriel Des Produits Laitières, Laiterie EL EMIR (GIPLAIT)

Zone d'Activité
29130 Tizi, Algérie

- Tél :+213 45 85 89 85
- Fax :+213 45 858050

28. POLYMA INDUSTRY,Sarl

Zone Industrielle
29130 Tizi, Algérie

- Tél :+213 45 85 89 88
- Fax :+213 45 858986

29. Compagnie Algérienne d'Emballage en Papier,Sarl (AKP C.AL.EM.PA.)

Zone Industrielle de Zahana
29330 Zahana, Algérie

- Tél :+213 45 84 12 42
- Fax :+213 45 841240

30. Société des Ciments de Zahana,Spa (SCIZ)

Route Nationale n°13 Djeniène-Meskine
29330 Zahana, Algérie

- Tél :+213 45 83 11 48
- Fax :+213 45 831145

SIDI BEL ABBES

1. Groupe TABET-DERRAZ,Sarl

Zone Industrielle, Lot n°100
22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 70 35 54
- Fax :+213 48 703554

2. Laiterie Fromagerie de Tessala,Spa

Route de Tenira prolongée
22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 56 62 13
- Fax :+213 48 560333
- Telex :16959 dz

3. KHENTEUR Composants Automobiles,Spa (KCA)

Zone Industrielle

22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 56 78 25
- Fax :+213 48 703432

4. LINDE GAS ALGERIE

22008 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 56 91 49
- Fax :+213 48 569145

5. PRODENTAL,Sarl

Zone Industrielle lot n°102

22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 70 32 61
- Fax :+213 48 703424

6. TPLAST,Sarl

Zone Industrielle lot n°100

22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 70 34 81
- Fax :+213 48 703554

7. Laiterie FROMALAIT,Sarl

Lotissement n°5, Zone Industrielle

22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 55 56 68
- Fax :+213 48 555871

8.MAT PEINT ALGERIE,Sarl

Zone Industrielle

22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 70 33 98
- Fax :+213 48 703222

9. Entreprise Nationale des Industries Electroniques,Spa (ENIE)

Route de Mascara, Zone Industrielle
22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 56 78 58
- Fax :+213 48 567858

10. Groupe CHIALI,Spa

Zone Industrielle, voie A
22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 70 31 90
- Fax :+213 48 703558

11. Société de Fabrication d'Emballage,Sarl (SFE)

Route d'Oran prolongée, Guermouche Mohamed
22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 57 90 93
- Fax :+213 48 578415

12. Les Moulins AOUED,EURL

Zone Industrielle Lot n°1
22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 770 26 05 10

13. Ets ZAZOU

30, rue Demime Abdelkader(Sidi Khaled)
22000 Sidi Bel Abbès, Algérie

- Tél :+213 48 62 51 94
- Fax :+213 48 625194